

Banque de sujets

MEM 1

[Année 2025-2026]



- ❖ Sujets d'analyse de texte issus des Oraux Blancs et des supports des années précédentes
- ❖ Correction proposée

Fait par Cédric et Lucas - Chef tut 2026-2027



SOMMAIRE

1. Sujet 1 23-24	5
Questions : Sujet 1 23-24	6
2. Sujet 2 23-24	7
Corrections : Sujet 2 23-24	8
3. Sujet 3 23-24	10
Corrections : Sujet 3 23-24	11
4. Sujet 4 23-24	13
Corrections : Sujet 4 23-24	14
5. Sujet 5 23-24	16
Corrections : Sujet 5 23-24	17
6. Sujet 6 23-24	19
Corrections : Sujet 6 23-24	20
7. Sujet 7 23-24	24
Corrections : Sujet 7 23-24	25
8. Sujet 8 23-24	26
Corrections : Sujet 8 23-24	27
9. OB 1 Vague A 24-25	28
Corrections : OB 1 Vague A 24-25	29
10. OB 1 Vague B 24-25.....	31
Corrections : OB 1 Vague B 24-25	32
11. OB 2 Vague A 24-25	34
Corrections : OB 2 Vague A 24-25	35
12. OB 2 Vague B 24-25.....	37
Corrections : OB 2 Vague B 24-25	38
13. Sujet Biologie Cellulaire 24-25	41
Corrections : Sujet Biologie Cellulaire 24-25.....	42
14. Sujet BDR 24-25	43
Corrections : Sujet BDR 24-25.....	44
15. Sujet Chimie 24-25	47
Corrections : Sujet Chimie 24-25.....	48

16. Sujet Biochimie 24-25	50
Corrections : Sujet Biochimie 24-25	51
17. Sujet Biophysique 24-25	53
Corrections : Sujet Biophysique 24-25	54
18. Sujet Physiologie 24-25	56
Corrections : Sujet Physiologie 24-25	57
19. Sujet Pharmacologie 24-25	59
Corrections : Sujet Pharmacologie 24-25	60
20. Sujet Biostatistique 24-25	63
Corrections : Sujet Biostatistique 24-25	64
21. Sujet Santé Numérique/Santé Publique 24-25	67
Corrections : Sujet Santé Numérique/Santé Publique 24-25	68
22. Sujet Santé Environnementale/Éthique 24-25	71
Corrections : Sujet Santé Environnementale/Éthique 24-25	72
23. Sujet Anatomie Générale 24-25	74
Corrections : Sujet Anatomie Générale 24-25	75
24. Sujet Microbiologie 24-25	78
Corrections : Sujet Microbiologie 24-25	79
25. Sujet Histologie 24-25	81
Corrections : Sujet Histologie 24-25	82
26. Sujet Embryologie 24-25	84
Corrections : Sujet Embryologie 24-25	85
27. Sujet Anatomie du Petit Bassin 24-25	87
Corrections : Sujet Anatomie du Petit Bassin 24-25	88
28. Sujet Pharmacie 24-25	90
Corrections : Sujet Pharmacie 24-25	91
29. Sujet Maïeutique 24-25	93
Corrections : Sujet Maïeutique 24-25	94
30. Sujet Anatomie Tête et Cou 24-25	96
Corrections : Sujet Anatomie Tête et Cou 24-25	97
31. Sujet Kinésithérapie 24-25	99
Corrections : Sujet Kinésithérapie 24-25	100

32. Sujet Odontologie 24-25103

Corrections : Sujet Odontologie 24-25 104

1. Sujet 1 23-24

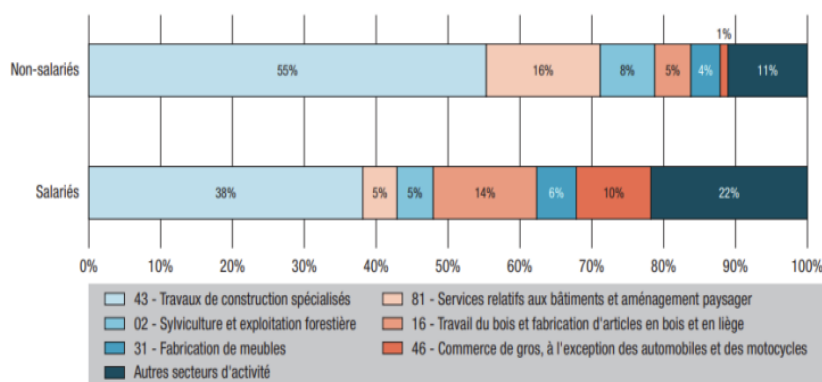
2023 – 2024 (Gregory Bouchet)

EXPOSITIONS AUX POUSSIÈRES DE BOIS CHEZ LES TRAVAILLEURS SALARIÉS ET NON-SALARIÉS EN FRANCE EN 2017

Stéphane Ducamp, Loïc Garras, Marie-Tülin Houot, Corinne Pilorget

Soumis le 14.10.2022

Les données du recensement de 2017 ont été croisées avec la matrice emplois-expositions aux poussières de bois du programme Matgéné. Le nombre et la part de travailleurs exposés ont été estimés selon le statut du travailleur (*salariés vs non-salariés*), le sexe, la profession et le secteur d'activité. En 2017, près de 305 000 travailleurs étaient exposés aux poussières de bois (1,2% des actifs en emploi), représentant 212 000 salariés et 93 000 non-salariés. Chez les travailleurs exposés non-salariés, 55% exerçaient dans le secteur des travaux de construction spécialisés, 16% dans les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager et 8% dans la sylviculture. Les travailleurs salariés exposés travaillaient, eux, dans le secteur des travaux de construction spécialisés (38%), celui du travail du bois, sauf fabrication de meubles (14%) et celui du commerce de gros (10%). On observe une forte concentration des activités de production sur un nombre restreint de secteurs et métiers assez spécifiques du travail du bois. Les hommes sont 10 fois plus nombreux que les femmes à être exposés. Les expositions chez les femmes devraient donc continuer à augmenter à l'avenir. La grande majorité des exposés sont des salariés, dont une grande partie de travailleurs de type artisanal. L'évaluation par expertise est dépendante de la connaissance de l'expert et des informations disponibles pour élaborer la matrice. Les résultats présentés dans cet article sont donc soumis à une incertitude liée à l'évaluation par expertise, qui est prise en compte par des intervalles de sensibilité calculés en prenant la borne inférieure et la borne supérieure de chaque classe de probabilité. Cette étude est la première réalisée sur l'ensemble de la population active française qui distingue les deux sous-populations salariée et non-salariée. Elle montre notamment que la sous-population des travailleurs non-salariés représente une part non négligeable des exposés, alors que ces travailleurs ne bénéficient d'aucun suivi dans le cadre de la médecine du travail ou de système de reconnaissance des pathologies professionnelles.



Questions : Sujet 1 23-24

ANALYSE DU TEXTE :

• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- Recensement de 2017 + matrice emplois-expositions aux poussières de bois : ≈ 305 000 travailleurs en France exposés aux poussières de bois, dont 212 000 salariés et 93 000 travailleurs non-salariés.
- Travailleurs non-salariés : construction spécialisée, des services liés aux bâtiments et de la sylviculture. (Graphique)
- Travailleurs salariés exposés : construction spécialisée, de la transformation du bois et du commerce de gros. (Graphique)
- Forte disparité entre les sexes, avec une prédominance des hommes exposés.
- Travailleurs non-salariés = part significative des exposés, mais aucun suivi médical spécifique ou reconnaissance des maladies professionnelles.
- Graphique : différents métiers selon que la personne soit salariée ou non salariée.
- On remarque une prépondérance dans les 2 cas des travaux de construction spécialisés, mais avec +50% des personnes non-salariées travaillant dans ce secteur et 38% pour les salariés. Les métiers prépondérants pour les non-salariés sont : travaux de construction spécialisés, services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager et autres. Les métiers prépondérants pour les salariés sont : travaux de construction spécialisés, autres métiers et travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Caractéristiques et implications de l'exposition aux poussières de bois chez les travailleurs salariés et non-salariés en France
- Protection et le suivi des exposés (en particulier les non-salariés) ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- Travailleurs exposés aux poussières de bois avec distinction entre les travailleurs salariés (212 000) et non-salariés (93 000).
- Concentration significative des activités de production dans quelques secteurs
- Prédominance des hommes, perspective d'une augmentation future de l'exposition chez les femmes.
- Lacune dans : suivi et protection des travailleurs non-salariés
- Nécessité d'améliorer la prise en charge des travailleurs non-salariés : prévention et suivi des risques

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- Manque de détails sur les méthodes utilisées pour estimer le nombre de travailleurs exposés et la fiabilité de ces estimations.
- N'aborde pas les conséquences de l'exposition sur la santé des travailleurs (maladies professionnelles associées).
- Ne propose pas de solutions concrètes ou de recommandations pour remédier à cette lacune.
- N'aborde pas les efforts déjà entrepris par les autorités ou les organismes concernés pour réduire l'exposition aux poussières de bois et protéger les travailleurs.
- Affirmations basées sur des estimations et des hypothèses : marge d'incertitude dans les conclusions.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Économique :

- Développement de technologies et procédés de production pour diminuer l'exposition aux poussières de bois.
- Sensibiliser les employeurs aux coûts potentiels liés à l'exposition aux poussières de bois (arrêts de travail)

Juridique :

- Renforcer la réglementation existante en matière de protection des travailleurs et mettre en place des réglementations spécifiques pour les travailleurs non-salariés afin de garantir leur suivi médical entre autres.

Social :

- Sensibiliser aux dangers liés à l'exposition aux poussières de bois, renforcer la collaboration entre les employeurs et les professionnels de santé, encourager un dialogue avec les travailleurs pour élaborer des mesures de prévention

2. Sujet 2 23-24

2023 – 2024 (Gregory Bouchet)

TEMPS D'ÉCRAN DE 2 À 5 ANS ET DEMI CHEZ LES ENFANTS DE LA COHORTE NATIONALE ELFE

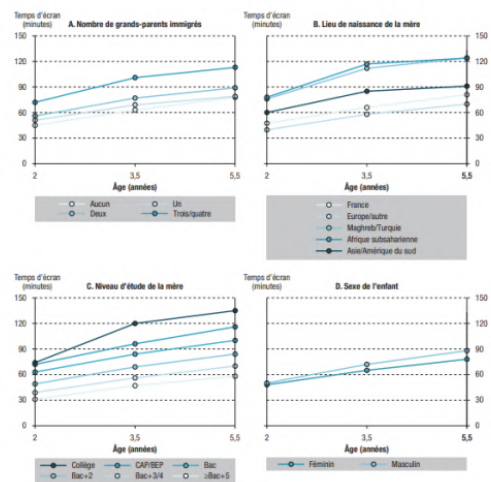
*Jonathan Y. Bernard, Lorraine Poncet, Méléa Saïd, Shuai Yang, Marie-Noëlle Dufourg, Malamine Gassama et Marie-Aline Charles
Soumis le 10.10.2022*

Le temps passé par les enfants devant les écrans a augmenté ces dernières années en France, comme en témoignent diverses enquêtes transversales répétées. Cependant, il n'existe à l'échelle nationale aucune donnée longitudinale, en particulier pour les moins de 3 ans. À partir des données de la cohorte Elfe, nous décrivons le temps d'écran, total et par type d'écran, des enfants suivis à 2 ans, 3 ans et demi et 5 ans et demi. Nous mettons également en avant des disparités selon la région d'habitation de la famille, son histoire et son origine migratoires, le niveau d'études de la mère et le sexe de l'enfant. Après pondération des données, le temps d'écran quotidien était en moyenne de 56 min (intervalle de confiance à 95%: [55-58]) à 2 ans, 1h20 [1h18-1h22] à 3 ans et demi et 1h34 [1h32-1h36] à 5 ans et demi. Ces temps étaient corrélés positivement (0,50 entre 2 et 3 ans et demi ; 0,67 entre 3 ans et demi et 5 ans et demi), démontrant une persistance individuelle de l'utilisation au cours du temps. Dans l'ensemble, les temps d'écran étaient plus élevés chez les familles ayant des origines immigrées, ou un niveau d'études de la mère faible. Des disparités régionales étaient aussi observées. Enfin, si aucune différence entre garçons et filles n'était observée à 2 ans, les garçons utilisaient les écrans 10 minutes de plus que les filles à 5 ans et demi. Cette étude décrit pour la première fois à l'échelle nationale et de façon longitudinale le temps passé par les jeunes enfants devant les écrans. Elle permettra de mieux cibler les familles et les contextes où ce temps excède les recommandations.

Temps d'écran à 2, 3,5 et 5,5 ans observés dans l'étude Elfe et extrapolés à l'échelle nationale

	2 ans/2013 (n=11 810)			3,5 ans/2015-2016 (n=11 291)			5,5 ans/2017 (n=10 724)		
	Moyenne (± écart type) ou %	Médiane (étendue interquartile)	Moyenne pondérée [IC95%]	Moyenne (± écart type) ou %	Médiane (étendue interquartile)	Moyenne pondérée [IC95%]	Moyenne (± écart type) ou %	Médiane (étendue interquartile)	Moyenne pondérée [IC95%]
Temps total, min/jour	49 (± 58)	33 [11-66]	56 [55-58]	69 (± 59)	56 [30-90]	80 [78-82]	83 (± 66)	69 [39-110]	94 [92-96]
dont télévision, min/jour	41 (± 51)	30 [8-60]	48 [46-49]	51 (± 43)	39 [20-69]	58 [57-59]	54 (± 42)	45 [26-77]	60 [59-61]
dont jeux vidéo sur console, min/jour	0 (± 3)	0 [0-0]	0 [0-1]	2 (± 10)	0 [0-0]	3 [3-3]	6 (± 16)	0 [0-0]	7 [6-7]
dont jeux vidéo et ordinateur, min/jour	7 (± 20)	0 [0-3]	8 [8-9]	13 (± 25)	0 [0-17]	15 [14-16]	19 (± 31)	4 [0-30]	22 [21-23]
dont ordinateur, min/jour	-	-	-	4 (± 13)	0 [0-0]	4 [4-5]	4 (± 14)	0 [0-0]	5 [4-5]
dont tablette, min/jour	-	-	-	9 (± 20)	0 [0-11]	11 [10-11]	15 (± 27)	0 [0-21]	17 [17-18]
dont smartphone, min/jour	-	-	-	3 (± 9)	0 [0-0]	4 [3-4]	4 (± 13)	0 [0-0]	6 [5-6]
Temps total en catégorie, %									
0h/jour	15,5		13,7	3,2		2,5	2,5		2,1
<1h/jour	57,7		54,9	53,2		47,1	42,6		36,9
1-2h/jour	18,3		20,2	29,8		31,5	34,3		34,9
2-4h/jour	7,1		9,3	11,7		15,3	17,6		21,3
>4h/jour	1,4		1,9	2,1		3,6	3,0		4,7

IC95% : intervalle de confiance à 95%.



Corrections : Sujet 2 23-24

ANALYSE DU TEXTE :

Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- Données longitudinales de la cohorte Elfe pour examiner le temps d'écran des enfants en France.
- Le temps d'écran augmente avec l'âge, atteignant en moyenne 56 minutes à 2 ans, 1 heure 20 minutes à 3 ans et demi, et 1 heure 34 minutes à 5 ans et demi.
- Corrélation positive entre les différents âges, ce qui suggère une persistance de l'utilisation des écrans au fil du temps.
- Des disparités sont observées selon l'origine migratoire de la famille, le niveau d'études de la mère et la région d'habitation.
- Les garçons utilisent les écrans légèrement plus longtemps que les filles à 5 ans et demi.
- Graphique 1 : temps d'écran à 2, 3,5 et 5,5 ans observés dans l'étude ELFE et extrapolés à l'échelle nationale
- Le temps moyen par jour est de 56mn pour les enfants de 2ans, 80mn pour les enfants de 3,5ans et 94mn pour les enfants de 5,5ans → □ du temps d'écran avec âge. La télévision a un rôle prépondérant dans ce temps d'écran avec 51 mn, 58mn et 60mn respectivement pour les enfants de 2, 3,5 et 5,5 ans. (Vous pouvez rajouter d'autres choses mais vous n'avez que 5mn donc tout ne peut pas être dit et c'est pour ça qu'il y a les questions)
- Graphique 2 : temps d'écran en fonction du nombre de grands-parents immigrés (A), du lieu de naissance de la mère (B), du niveau d'étude de la mère (C) et du sexe de l'enfant (D). Nombre de grands-parents immigrés : + il y a de grands-parents immigrés puis le temps d'écran est important. Par exemple à 2 ans le temps d'écran pour un enfant avec aucun grands-parents immigrés est de ≈ 45mn et de ≈ 70mn s'il a 3/4 grands-parents immigrés. Lieu de naissance de la mère : si la mère est née France, le temps d'écran sera moins important que si elle est née ailleurs. Par exemple pour un enfant de 2ans, si sa mère est née en France le temps d'écran est de ≈ 40mn, alors que si sa mère est née en Afrique subsaharienne il sera de ≈ 80mn soit le double. Niveau d'étude de la mère : plus la mère s'est arrêtée tôt dans ses études plus l'enfant est devant les écrans. Par exemple pour un enfant de 5,5ans si la mère s'est arrêtée au collège l'enfant regardera les écrans ≈ 135mn contre 60mn si elle a un bac ≥ BAC+5. Sexe de l'enfant : on voit que les garçons regardent plus les écrans que les filles par exemple à 5,5 ans c'est 80mn pour les filles contre 90mn pour les garçons.

Formulez la(les) problématique(s) du document

- Augmentation du temps d'écran chez les enfants
- Disparités socio-économiques et régionales dans le temps d'écran des enfants
- Corrélation entre les temps d'écran à différents âges et différences de temps d'écran entre garçons et filles

Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- 56 min (IC95% : [55-58]) à 2 ans, 1h20 [1h18-1h22] à 3 ans et demi et 1h34 [1h32-1h36] à 5 ans et demi (graphique 1)
- Absence de données longitudinales nationales : soulève une préoccupation quant à l'impact de cette exposition prolongée.
- Temps d'écran plus élevés : origines immigrées, ou un niveau d'études de la mère faible. (graphique 2)
- Disparités régionales
- Aucune différence entre garçons et filles à 2 ans, garçons utilisaient les écrans 10 minutes de plus que les filles à 5 ans et demi

Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- Limitation de la méthodologie : se base principalement sur des données de la cohorte Elfe, ce qui peut restreindre la représentativité de l'échantillon étudié.
- Manque de causalité : le texte décrit l'association entre le temps d'écran et divers facteurs socio-économiques mais ne peut pas établir de lien de causalité direct entre ces variables. Le graphique 1 sépare en sous classe les exposants (télévision, ordinateur...) mais aucune conclusion n'en est tirée.
- Absence d'exploration des impacts : n'aborde pas en détail les conséquences ou les impacts potentiels sur la santé et le développement des enfants.
- Manque de recommandations concrètes : le texte soulève des préoccupations mais ne propose pas de recommandations précises pour faire face à ce problème.

Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Économiquement :

- Développement des contenus éducatifs : encourager le développement de contenus numériques éducatifs de qualité, adaptés aux différents groupes d'âge, pour offrir aux enfants des alternatives éducatives et enrichissantes lorsqu'ils utilisent des écrans.
- Promotion de l'activité physique en ville : développement de parc dans des zones défavorisées

Juridiquement :

- Normes de sécurité et de confidentialité : renforcer les normes de sécurité et de confidentialité des applications destinées aux enfants afin de les protéger lorsqu'ils interagissent en ligne.

o Socialement :

- Promotion d'un usage responsable des écrans : sensibiliser les parents aux pratiques saines en matière d'utilisation des écrans (équilibre entre temps d'écran / autres activités essentielles au développement des enfants)

3. Sujet 3 23-24

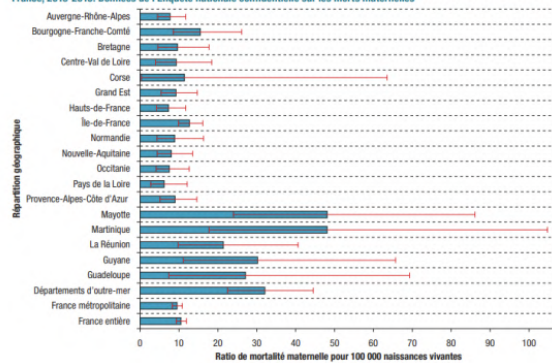
2023 – 2024 (Gregory Bouchet)

LA MORTALITÉ MATERNELLE EN FRANCE, ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET DÉFIS ACTUELS : RÉSULTATS MARQUANTS DE L'ENQUÊTE NATIONALE CONFIDENTIELLE SUR LES MORTS MATERNELLES, 2013-2015

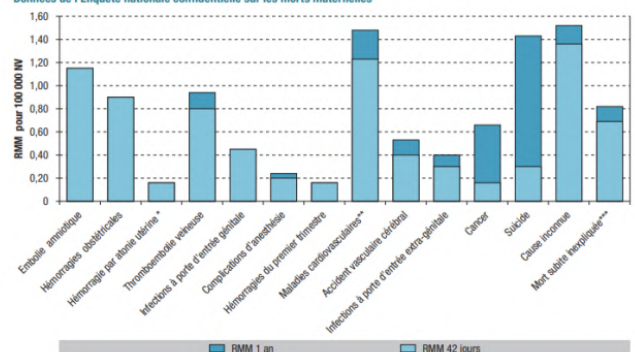
Monica Saucedo, Aude Almeras, Eugênia Gomes, Catherine Deneux-Tharoux
Soumis le 05.07.2022

La mortalité maternelle, malgré sa rareté dans les pays riches, reste un indicateur fondamental de santé maternelle. Sa survenue témoigne de dysfonctionnements, souvent cumulés, du système de soins. La France est dotée d'un système renforcé et permanent pour étudier les décès maternels depuis 1966, l'Enquête nationale confidentielle sur les morts maternelles (ENCMM). Les résultats du 6^e rapport de l'ENCMM pour la période 2013-2015, montrent une évolution dans le profil des causes et suggèrent des moyens d'améliorer les soins maternels sur la base de l'analyse de ces décès. Pour la période 2013-2015, 262 décès maternels ont été identifiés pour la France, soit 1 mort maternelle tous les 4 jours. 58% des décès maternels sont considérés comme probablement ou possiblement évitables, et dans 66% des cas, les soins dispensés n'ont pas été optimaux. L'analyse de la mortalité maternelle selon la région de résidence des femmes montre que les DROM et l'Île-de-France se distinguent par un *rapport du nombre de décès maternels sur le nombre de naissances vivantes pour la même période (RMM)* plus élevé (**figure 1**). L'hémorragie obstétricale n'est plus la première cause de mortalité maternelle, les maladies cardiovasculaires et le suicide sont devenus les deux principales causes de mortalité maternelle pour la période 2013-2015 (**figure 2**). Les maladies cardio-vasculaires sont responsables 13,7% des morts maternelles, et ils sont également la cause dominante de mortalité maternelle jusqu'à 42 jours. Au total, 35 suicides maternels ont été enregistrés pour la période, soit environ 1 par mois, la grande majorité survenant après l'accouchement avec une médiane de survenue à 4 mois post-partum. La mortalité maternelle en France montre également des disparités sociales, en particulier la surmortalité des femmes migrantes. Ceci est particulièrement marqué pour les femmes nées en Afrique subsaharienne, dont la mortalité équivaut à 2,5 fois celle des femmes nées en France. L'obésité figure également parmi les facteurs de risque.

Ratio de mortalité maternelle jusqu'à un an, après la fin de grossesse selon la région du domicile des femmes décédées, France, 2013-2015. Données de l'Enquête nationale confidentielle sur les morts maternelles



Mortalité maternelle à 42 jours et à un an après la fin de grossesse par cause, France entière, 2013-2015. Données de l'Enquête nationale confidentielle sur les morts maternelles



Corrections : Sujet 3 23-24

ANALYSE DU TEXTE :

Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- Importance de la mortalité maternelle en tant qu'indicateur de santé maternelle et dysfonctionnements du système de soins.
- ENCMM en France (2013-2015) : 58% des décès maternels sont considérés comme évitables et que dans 66% des cas, les soins dispensés n'ont pas été optimaux.
- Maladies cardiovasculaires et le suicide sont devenus les principales causes de décès maternel, remplaçant l'hémorragie obstétricale.
- Disparités régionales et sociales, avec une surmortalité chez les femmes migrantes et une prévalence plus élevée de la mortalité maternelle chez les femmes obèses
- Graphique 1 : ratio de mortalité maternelle jusqu'à 1an, après la fin de grossesse selon la région du domicile des femmes décédées en France entre 2013 et 2015. On remarque que la où il y a le plus de décès c'est en Mayotte et en Martinique avec un peu moins de 50 décès pour 100 000 naissances vivantes. Et là où il y a le moins de décès dans les Pays de la Loire avec moins de 10 décès pour 100 000 naissances vivantes. Il y a donc 5 fois plus de décès dans certains DOM-TOM qu'en France métropolitaine.
- Graphique 2 : mortalité maternelle à 42j et à un 1an après la fin de grossesse par cause en France entre 2013 et 2015. A 42 jours les 3 causes prépondérantes sont : maladies cardio-vasculaires, causes inconnues et embolie amniotique. A 1 an les 3 causes prépondérantes sont : maladies cardio-vasculaires, causes inconnues et suicide.
- On remarque donc l'importance des maladies cardio-vasculaires dans la mortalité maternelle contrairement à toutes les autres pathologies obstétriques étudiées. A 42j par exemple les maladies cardio-vasculaires représentent 1,2 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes contre 0,9 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes pour les hémorragies obstétricale.

Formulez la (les) problématique(s) du document

- Dysfonctionnements du système de soins
- Disparités régionales
- Nouvelles causes de décès maternel
- Disparités sociales

Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette(s) problématique(s) ?

- 58% des décès maternels évitables
- Soins dispensés non optimaux dans 66% des cas
- Départements et Régions d'Outre-Mer et l'Île-de-France : taux de mortalité maternelle plus élevés
- Comparaison Mayotte – Pays de la Loire sur (graphique 1)
- Hémorragie obstétricale plus la principale cause de mortalité : remplacée par maladies cardiovasculaires et suicide (graphique 2)
- Femmes migrantes (Afrique subsaharienne) : risque de mortalité maternelle 2,5 fois plus élevé que les femmes nées en France.

Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- Manque de données comparatives internationales : pas de comparaisons avec d'autres pays ce qui limite l'évaluation de la performance du système de soins français et l'identification des bonnes pratiques à adopter.
- Absence d'analyse approfondie des causes évitables : pas d'analyse détaillée des facteurs sous-jacents et des lacunes spécifiques du système de soins qui contribuent à ces décès.
- Manque de solutions concrètes : pas de mesures spécifiques à mettre en œuvre.
- Limitations des données utilisées : le texte ne mentionne pas clairement les limites ou les biais potentiels associés à ces données.
- Manque de perspectives des femmes concernées : le texte ne semble pas intégrer les perspectives et les expériences des femmes, qui sont les principales concernées par la mortalité maternelle.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Économique :

- Investir davantage dans le système de soins maternels : améliorer la qualité des soins et la formation des professionnels de santé.
- Mise en place de programmes de prévention et de dépistage précoce...

Juridique :

- Renforcer la législation et garantir son application effective : l'élaboration de réglementations spécifiques pour protéger les femmes enceintes, l'établissement de normes de qualité des soins maternels et une surveillance adéquate des décès maternels.

Social :

- Sensibiliser la population à l'importance de la santé maternelle et promouvoir des comportements favorables à la santé chez les femmes enceintes : campagnes d'éducation et de sensibilisation, programmes de soutien à la maternité, lutte contre les inégalités sociales et les discriminations pouvant affecter l'accès aux soins.

4. Sujet 4 23-24

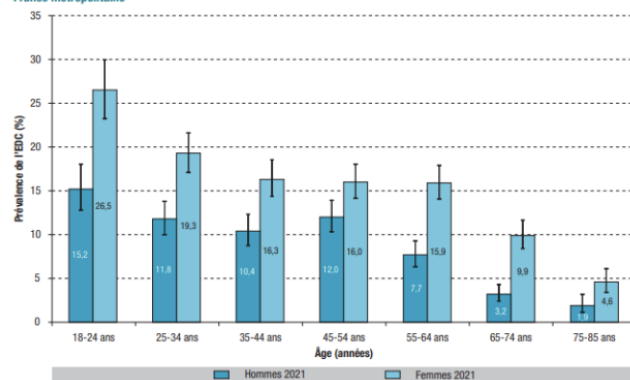
2023 – 2024 (Gregory Bouchet)

PRÉVALENCE DES ÉPISODES DÉPRESSIFS EN FRANCE CHEZ LES 18-85 ANS : RÉSULTATS DU BAROMÈTRE SANTÉ 2021

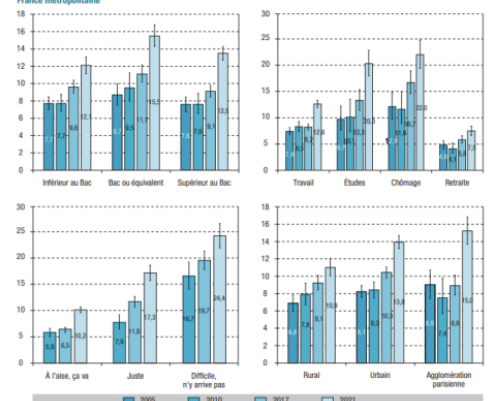
*Christophe Léon, Enguerrand du Roscoët, François Beck
Soumis le 10.11.2022*

Le fardeau sanitaire, économique et social induit par les troubles mentaux a contribué à inscrire la santé mentale au premier rang des priorités de santé publique. En France comme à l'étranger, la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a eu un impact important sur la santé mentale des populations. L'objectif de ce travail est de présenter les résultats concernant la prévalence des épisodes dépressifs en France métropolitaine en 2021 et d'observer les évolutions récentes, notamment depuis la crise sanitaire. En 2021, le Baromètre de Santé publique France a interrogé 24 514 personnes âgées de 18 à 85 ans par collecte assistée par téléphone et informatique (Cati) selon un sondage aléatoire. La version courte du questionnaire Composite International Diagnostic Interview (CIDI-SF), développée par l'Organisation mondiale de la santé, a été utilisée pour mesurer l'épisode dépressif caractérisé (EDC) des personnes interrogées. Les évolutions de la prévalence de l'EDC ont été réalisées par rapport aux Baromètres santé 2005, 2010 et 2017 dont la méthodologie était comparable. En 2021, 12,5% des personnes âgées de 18-85 ans auraient vécu un EDC au cours des 12 derniers mois. Chez les 18-75 ans, la prévalence a augmenté de 3,5 points, passant de 9,8% à 13,3%, sur la période 2017-2021. Cette augmentation concerne tous les segments de population analysés. La progression la plus importante a été observée chez les jeunes adultes (18-24 ans), avec une hausse de 9 points entre 2017 (11,7%) et 2021 (20,8%). En 2021, les 18-24 ans, les femmes, les personnes vivant seules et les familles monoparentales, tout comme celles qui ne se déclaraient pas à l'aise financièrement, au chômage et celles indiquant que la Covid-19 avait eu un impact négatif sur leur moral, avaient un risque d'EDC plus élevé. La prévalence des épisodes dépressifs a augmenté en France. La tendance, déjà amorcée depuis 2010, a connu une accélération sans précédent entre 2017 et 2021, en particulier chez les jeunes adultes. Le stress causé par la maladie de la Covid-19 et les restrictions imposées pour la contrôler apparaît comme l'une des principales hypothèses explicatives de cette hausse.

Prévalence de l'EDC déclaré au cours des 12 derniers mois chez les 18-85 ans, selon le sexe et la classe d'âge, en 2021, France métropolitaine



Évolution de la prévalence de l'EDC déclaré au cours des 12 derniers mois entre 2005 et 2021, selon le niveau de diplôme, la situation professionnelle, la perception de sa situation financière et la catégorie d'agglomération, chez les 18-75 ans, France métropolitaine



Corrections : Sujet 4 23-24**ANALYSE DU TEXTE :**

Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- La santé mentale est devenue une priorité de santé publique en raison du fardeau sanitaire, économique et social associé aux troubles mentaux.
- Covid-19 : impact significatif sur la santé mentale en France et à l'étranger.
- L'objectif de l'étude = déterminer la prévalence des épisodes dépressifs en France métropolitaine en 2021 et d'observer les évolutions récentes
- 12,5% des 18 à 85 ans ont vécu un épisode dépressif caractérisé au cours des 12 derniers mois.
- La prévalence a augmenté de 3,5 points parmi les 18-75 ans entre 2017 et 2021, avec une augmentation plus marquée chez les jeunes adultes (18-24 ans).
- Certains facteurs tels que le genre, le statut familial, le statut financier, le chômage et l'impact négatif de la Covid-19 sur le moral ont été associés à un risque accru d'épisode dépressif.
- Graphique 1 : prévalence de l'EDC déclaré au cours de 12 derniers mois chez les 18-85ans selon le sexe et la classe d'âge en 2021 en France métropolitaine. Pour les hommes comme pour les femmes, la prévalence est plus importante entre 18 et 24 ans et diminue avec l'âge. Pour les hommes cette prévalence est de 15,2% entre 18 et 24 ans Pour les femmes cette prévalence est de 26,5% entre 18 et 24 ans Les femmes sont plus à risque d'EDC que les hommes, et ça tout au long de leur vie.
- Graphique 2 : évolution de la prévalence de l'EDC déclaré au cours des 12 derniers mois entre 2005 et 2021 selon le niveau de diplôme, la situation professionnelle, la perception de sa situation financière et la catégorie d'agglomération chez les 18-75ans en France métropolitaine. Peu importe le niveau de diplôme, la situation professionnelle, la perception de la situation financière ou la catégorie d'agglomération entre 2005 et 2021 il y a une augmentation d'EDC. Niveau de diplôme : quel que soit l'année considérée il y a plus d'EDC avec un niveau bac ou équivalent. Situation professionnelle : quel que soit l'année considérée il y a plus d'EDC si les personnes sont au chômage. Situation financière : quel que soit l'année considérée il y a plus d'EDC si les personnes ont une situation difficile, n'y arrivent pas. Catégorie d'agglomération : quel que soit l'année considérée il y a plus d'EDC chez les personnes en agglomération parisienne. Les situations stressantes augmentent la prévalence d'EDC.

Formulez la(les) problématique(s) du document

- Augmentation de la prévalence des épisodes dépressifs
- Impact de la crise sanitaire
- Facteurs de risque socio-économiques

Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- Augmentation significative de la prévalence des EDC en France, en particulier depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19.
- Cette augmentation concerne tous les segments de population analysés, avec une hausse particulièrement marquée chez les jeunes adultes (graphique 1)
- La Covid-19 et les mesures restrictives pour la contrôler : impact négatif sur la santé mentale de la population.
- Certaines catégories de population sont plus susceptibles de connaître des épisodes dépressifs, notamment les femmes, les personnes vivant seules, les familles monoparentales et celles en difficulté financière. Le chômage est également identifié comme un facteur de risque. (graphique 2)

Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- Limitation des données : le texte se base sur une enquête spécifique, le Baromètre de Santé publique France, qui interroge un échantillon de la population.
- Manque de contexte et de comparaisons : pas de comparaisons avec d'autres pays ou de données historiques plus approfondies.

- Absence d'analyse approfondie des causes : pas d'analyse des facteurs sous-jacents qui ont contribué à l'augmentation des épisodes dépressifs.
- Manque de solutions concrètes : pas de mesures spécifiques à mettre en œuvre pour prévenir et traiter les épisodes dépressifs.

Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Économique :

- Investissement dans les services de santé mentale : augmenter les budgets alloués aux services de prévention, de dépistage et de traitement des troubles mentaux. Soutien aux entreprises : mettre en place des programmes de soutien psychologique au travail pour aider les employés à faire face aux pressions et aux difficultés liées à la crise sanitaire

Juridique :

- Renforcement de la législation : adopter des lois visant à protéger les droits des personnes atteintes de troubles mentaux, garantissant le respect de la confidentialité des informations médicales. Sensibilisation et éducation juridique : programmes de sensibilisation et de formation juridique pour les professionnels de la santé et les travailleurs afin de mieux comprendre les droits et les recours juridiques en matière de santé mentale.

Sociale :

- Sensibilisation et éducation : campagnes de sensibilisation pour réduire la stigmatisation associée aux troubles mentaux, promouvoir l'importance de la santé mentale et encourager les individus à chercher de l'aide lorsque nécessaire. Renforcement des réseaux de soutien social : programmes communautaires de soutien social et psychologique pour les populations à risque (jeunes adultes, les femmes, les personnes vivant seules et les familles monoparentales). Favoriser la coordination : entre les secteurs de la santé, de l'éducation, du travail et des services sociaux.

5. Sujet 5 23-24

2023 – 2024 (Gregory Bouchet)

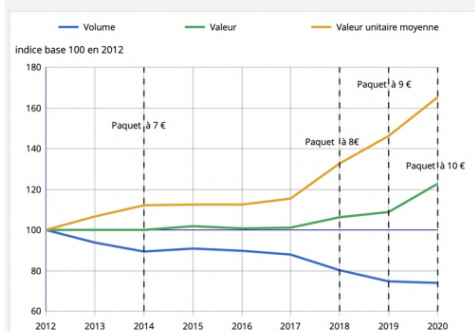
Les approvisionnements à l'étranger représentent au moins 9,5 % des ventes de tabac en France

Mélina Hillion, Vincent Monchâtre (Insee)

En 2019, selon le baromètre de Santé Publique France, 24 % des 18-75 ans fument tous les jours, contre 28 % en 2014. Selon le *Tobacco control scale*, un classement international des pays selon l'ampleur de leur politique anti-tabac, la France dispose d'une législation particulièrement stricte : en 2018, elle se classait au deuxième rang en Europe en matière de contrôle du tabagisme et au troisième rang en matière de prix du tabac (en parités de pouvoir d'achat). En particulier, le prix moyen d'une unité de tabac a augmenté de 65 % entre 2012 et 2020, tandis que le volume de tabac vendu a diminué de 26 % sur la même période (figure 1). Néanmoins, la proportion de fumeurs quotidiens reste plus élevée en France que dans la plupart des pays de l'OCDE (16,5 % en moyenne en 2019). Les ventes officielles de tabac par habitant en France sont parmi les plus faibles d'Europe. En 2019, elles représentent en moyenne 30 euros par mois et par habitant de 15 ans ou plus, et ce montant tend à diminuer en s'approchant des frontières. Dans les zones situées à plus de trois heures de route des frontières, cette valeur est de 33 euros, alors qu'elle est de 20 euros à moins d'une heure de route et de 11 euros à moins de 10 minutes, soit 63 % de moins que la moyenne nationale.

Selon l'enquête *International Tobacco Control in Europe*, la France est l'un des pays où la proportion de fumeurs déclarant acheter fréquemment du tabac à l'étranger est la plus élevée. La fermeture des frontières lors du premier confinement a fortement limité la possibilité de se procurer du tabac hors de France. Cette « expérience naturelle » permet de quantifier la part des achats transfrontaliers dans la consommation française de tabac. En avril et mai 2020, les ventes de tabac en France dépassent largement le niveau habituel, notamment à proximité des frontières (figure 3). Les ventes sont supérieures de près de 90 % dans les communes situées à moins de 10 minutes d'une frontière et de 65 % dans celles situées entre 10 et 20 minutes ; elles ne diffèrent pas significativement au-delà de 200 minutes. L'effet est moins prononcé près de la Suisse, où le prix du tabac en 2020 est proche de celui de la France, et à proximité du nord de l'Italie, où l'accès aux frontières est rendu plus difficile par les nombreux cols de montagne et tunnels à péage. Sur l'ensemble du territoire métropolitain (hors Corse), le surplus de ventes de tabac est estimé à 9,5 %.

Figure 1 - Évolution des ventes annuelles de tabac et de la valeur unitaire moyenne, de 2012 à 2020

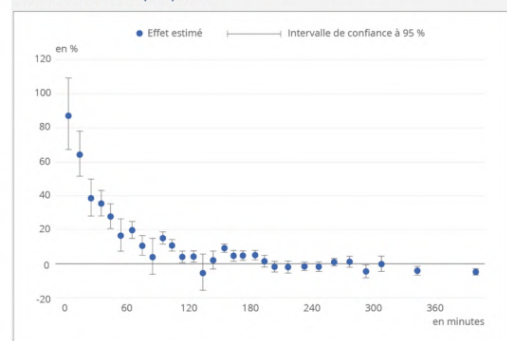


Lecture : Entre 2012 et 2020, les ventes de tabac en France ont diminué de 26 % en volume (indice 74, base 100 en 2012), tandis que la valeur moyenne d'une unité de tabac a augmenté de 65 % (indice 165, base 100 en 2012).

Champ : France métropolitaine.

Source : DGDJ, Insee

Figure 3 - Effet estimé de la fermeture des frontières sur les ventes de tabac dans le réseau officiel en avril-mai 2020 en fonction du temps d'accès par la route à la frontière terrestre la plus proche



Lecture : La fermeture des frontières en avril-mai 2020 a entraîné une hausse d'environ 90 % des achats de tabac dans les zones de chalandise situées à moins de 10 minutes par la route d'une frontière.

Champ : France métropolitaine hors Corse et communes insulaires non desservies par la route.

Sources : DGDJ, GIMT, Insee, recensements de la population 2010 à 2020.

Corrections : Sujet 5 23-24**Analyse de texte :****1. Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases.**

a. Présentation du texte : Article de l'INSEE, récent (datant de - de 5ans), présentant les approvisionnements à l'étranger représentant au moins 9,5 % des ventes de tabac en France.

Il comprend deux figures :

- Un nuage de point : évolution de la vente de tabac en fonction du temps d'accès par la route à la frontière la plus proche après fermeture de celle-ci.
- Un graphique : évolution des ventes/du prix du tabac en France.

b. Synthèse :

- La prévalence du tabagisme a notablement diminué en France depuis le début des années 2000 : 24 % en 2019 contre 28% en 2014 ;
- La France est l'un des pays d'Europe où le prix du tabac est le plus cher (3 -ème rang), le prix du paquet est passé de 7 à 12€ entre 2012 et 2020 alors que le volume du paquet a significativement diminué (- 26%) (figure 1) ;
- Les ventes de tabac par habitant varient considérablement en fonction de la proximité des frontières ;
- La fermeture des frontières, durant le confinement, a contraint une partie des fumeurs (ceux vivant à proximité des frontières notamment) (figure 3) à s'approvisionner en France. Ainsi les ventes de tabac durant cette période ont augmenté de 9,5%.

2. Formulez la (ou les) problématique(s) du document

- Proportion de fumeurs quotidien trop élevée ;
- Importance de l'achat de cigarette à l'étranger et non en France ;
- Difficulté de régulation du tabac liée aux déplacements transfrontaliers ;
- Prix de la cigarette en France élevée ;
- Inégalités territoriales (11 € à 10 min des frontières VS 33€ à 200 minutes).

3. Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- Politique anti-tabac actuelle insuffisamment efficace en France ;
- Le tabagisme est ancré dans les habitudes socio-culturelle des Français ;
- Le fait que le prix public du tabac soit inférieur dans tous les pays frontaliers à celui de la France en 2020 est susceptible d'encourager ce type de comportement ;
- France = nombreuses frontières = nombreuses zones géographiques où il est possible d'aller dans les pays voisins
- Volonté de lutte contre le tabagisme avec l'augmentation des prix du tabac ;
- Les Français qui habitent très proche de la frontière sont plus susceptibles d'acheter leur cigarette chez les voisins européen et moins en France.

4. Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- Achats transfrontaliers probablement sous-estimé en raison de la persistance de consommation de tabac en provenance de l'étranger (travailleurs transfrontaliers) ;
- Augmentation de taux de tabac durant le confinement peut être lié à l'augmentation de la demande à cette période (ennui des fumeurs, nombre de fumeurs qui a augmenté...)
- Manque d'analyse sur les facteurs socio-économiques, culturels, basé uniquement sur le tabagisme et le comportement d'achat.

5. Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

- Économiques : Promouvoir la santé publique ; rendre plus accessible financièrement les alternatives au tabac.
- Juridiques : Amélioration et renforcement des lois anti-tabac ; limiter l'achat de paquet en provenance de l'étranger.
- Sociales : Sensibiliser au risque du tabac (prévention) ; Adopter des approches inclusives qui tiennent compte des besoins spécifiques des populations vulnérables ; s'inspirer des techniques de nos voisins européen (où la prévalence est moindre) : coopération internationale.

6. Questions possibles sur le sujet ?

Les réponses sont à titre indicatif. On n'attend pas du mot à mot de la part de l'étudiant évalué mais qu'il ait les éléments globaux de la question pour s'assurer de sa culture et de sa bonne compréhension du texte.

Questions simples	Questions intermédiaires	Questions compliquées
Est-ce que vous pouvez décrire la figure n°1 ?	À quoi correspond le volume ?	C'est quoi un indice de base 100 ?
Pourquoi observe-t-on une augmentation des ventes entre avril et mai 2020 ?	À quoi correspond la valeur et la valeur unitaire moyenne ?	Est-ce que l'augmentation du prix du tabac est un frein suffisant ?
Est-ce que vous pouvez décrire la figure n°3 ?	Qu'est-ce qu'un intervalle de confiance ?	La France a-t-elle d'autres moyens de restriction autre que le prix ?
Connaissez-vous l'origine historique du tabac ?	Connaissez-vous les principaux producteurs de tabac ?	Quelle est la molécule qui provoque le phénomène d'addiction ?
Est-ce que vous connaissez les principaux risques liés à l'usage du tabac ?	Quelles sont les personnes à risque par rapport à la consommation de tabac ?	Connaissez-vous des moyens de lutte contre le tabagisme ?
Connaissez-vous la réglementation liée à l'achat de tabac ?	Peut-on envisager un prix commun européen sur le tabac ?	
La France a-t-elle toujours eu une politique aussi restrictive ?	Qu'est-ce qui pousse les populations à consommer du tabac ?	

Corrections : Sujet 6 23-24**ANALYSE DU TEXTE :**

• **Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases.**

a. Présentation du texte : Article de l'INSEE, récent (2022), présentant l'écart de salaire entre les hommes et femme en 2022. Il comprend deux figures :

- Un graphique linéaire à 3 catégories : écart de rémunération nette et temps de travail moyen entre les femmes et les hommes dans le secteur privé.
- Un diagramme en barres : part des femmes dans chaque centile de la distribution des salaires en EQTP du secteur privé en 2022.

b. Synthèse

- En 2022, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 23,5 % à celui des hommes dans le secteur privé : 19 980 € contre 26 110 € ;
- Le volume de travail annuel moyen des femmes est inférieur de 10,1 % à celui des hommes en 2022.
- À temps de travail égal, l'écart de salaire en équivalent temps plein (EQTP) entre femmes et hommes atteint 14,9 % ;
- Depuis 1995, les inégalités de revenu salarial se sont réduites de 10 points, les écarts de volume de travail d'une part et de salaire en équivalent temps plein d'autre part contribuant conjointement à cette baisse ;
- L'évolution de la composition des emplois explique en partie la diminution de l'écart salarial ;
- En 2022, les femmes occupent 41,8 % des emplois dans le secteur privé en EQTP. Cette proportion est plus élevée parmi les salariés à bas salaires et diminue avec l'augmentation des niveaux de salaires : un tiers des salariés au 9e décile sont des femmes, contre 22,8 % au-delà du 99e centile.

• **Formulez la (ou les) problématique(s) du document**

- Écart de rémunération dans le secteur privé ;
- Malgré une baisse, la tendance à l'écart reste persistante ;
- Volume de travail annuel des femmes inférieur à celui des hommes ;
- Part des femmes parmi les cadres seulement 37 % ;
- L'écart de salaire net croît avec l'âge ;
- Différence de temps travail plus élevé chez les moins de 25 ans : les jeunes femmes ont un volume de travail moins important que les jeunes hommes ;
- Inégalité salariale encore plus marquée pour les salaires très élevés : parmi les 1 % de salariés les mieux rémunérés seulement 22,8 % sont des femmes.

• **Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?**

- Discrimination salariale directe ;
- Évolution de la composition des emplois : augmentation de la proportion de femmes parmi les cadres, explique en partie la réduction de l'écart de rémunération.
- Effet de la maternité : interruptions de travail liées à la maternité affectent le volume de travail annuel.
- Les femmes sont moins souvent en emploi que les hommes au cours de l'année, d'autre part, elles occupent plus fréquemment un emploi à temps partiel, situations pouvant aussi bien relever d'un choix qu'être subies ;
- Limitation des opportunités pour les femmes ;
- Norme sociale qui place historiquement l'homme comme « leader » ;
- Responsabilités familiales amenant les femmes à moins prétendre aux postes à responsabilités ;
- Progression de carrière plus linéaire chez les hommes, promotions plus fréquentes attribuées aux hommes ;
- Insertion un peu plus tardive sur le marché du travail des femmes, car elles sont en moyenne plus diplômées que les hommes.
- Les femmes sont concentrées dans les emplois à bas salaires dans le secteur privé, ce qui contribue à la disparité salariale observée aux différents niveaux de rémunération, avec une sous-représentation parmi les salariés les mieux rémunérés.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Absence de contexte historique détail** : Bien que des chiffres comparatifs soient fournis sur différentes périodes, la documentation ne fournit pas suffisamment de contexte historique détaillé pour comprendre pleinement les tendances observées. Par exemple, quels événements ou politiques ont pu influencer ces changements au fil du temps ?
- **Manque d'analyse approfondie** : La documentation fournit des données chiffrées mais ne propose pas d'analyse approfondie pour expliquer les tendances observées. Par exemple, quels sont les facteurs sous-jacents contribuant aux écarts de revenu et de volume de travail entre hommes et femmes ?
- **Présentation des résultats sans interprétation critique** : Les résultats sont présentés de manière descriptive sans offrir une interprétation critique des implications ou des conséquences des écarts salariaux et des différences de volume de travail entre hommes et femmes.
- **Manque de comparaison internationale** : La documentation ne compare pas les résultats avec d'autres pays ou régions, ce qui pourrait fournir un contexte plus large pour évaluer la situation en matière d'égalité des sexes dans le secteur privé.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?Économique :

- Réduire les écarts de rémunération et les inégalités de genre peut améliorer la productivité et la performance économique globale d'une entreprise en permettant à tous les employés de réaliser leur plein potentiel.

Juridique :

- Renforcer les lois et les réglementations en matière d'égalité des sexes pour garantir des conditions de travail équitables et la non-discrimination en fonction du genre dans tous les aspects de l'emploi ;
- Assurer une application efficace des lois existantes sur l'égalité des sexes et prendre des mesures contre toute forme de discrimination basée sur le genre sur le lieu de travail.

Social :

- Sensibiliser la société aux inégalités de genre persistantes dans le monde professionnel et éduquer sur les impacts négatifs de ces inégalités sur les individus et la société.
- Mise en œuvre d'initiatives visant à réduire les obstacles structurels et culturels, à promouvoir l'égalité des opportunités et à favoriser un environnement de travail inclusif qui valorise la diversité de genre et les contributions des femmes aux postes de direction.

Questions simples	Questions intermédiaire	Questions compliquées
<p>Est-ce que vous pouvez décrire la figure n°1a ?</p> <p>Réponse : Il s'agit d'un graphique montrant l'évolution des écarts de rémunération en fonction du revenu salarial, du salaire en EQTP et en volume de travail annuel. On remarque que les trois groupes diminuent légèrement entre 1995 et 2022.</p>	<p>Selon vous, pourquoi observe-t-on une diminution des écarts ?</p> <p>Réponse : Législation et politiques (mesures législatives), sensibilisation et activisme, pression des médias et de l'opinion publique, éducation et formation, changements culturels et attitudes sociales...</p>	<p>Au début, on nous dit que l'écart des salaires est de 23,5%. Puis plus loin il est écrit "l'écart de salaire en équivalent temps plein (EQTP) entre femmes et hommes atteint 14,9 %." Pouvez-vous nous expliquer cette discordance entre les chiffres ? Lequel est le plus précis ?</p> <p>Réponse : Pour 23,5% c'est sans prendre en compte le volume de travail fourni par chacun des employés peu importe sans sexe alors que 14,9% prend en compte ce volume de travail. C'est donc l'EQTP qui est plus précis.</p>
<p>Est-ce que vous pouvez décrire la figure n°4 ?</p> <p>Réponse : Il s'agit d'un histogramme représentant la part des femmes occupant des emplois. Ces emplois sont classés sur une échelle de 0 à 100 du moins payé (0) au mieux rémunéré (100). On remarque qu'avec l'augmentation du salaire de l'emploi la part des femmes occupant le poste diminue.</p>	<p>Pourquoi y a-t-il plus de femmes occupant des postes peu rémunérés et moins de femme occupant des postes bien rémunérés ?</p> <p>Réponse : Discrimination structurelle et plafond de verre, division traditionnelle du travail, responsabilités familiales, éducation et formation...</p>	<p>Si une femme travaille moins qu'un homme est-ce normal qu'elle gagne moins ? Cela veut-il dire qu'une femme gagnera forcément moins qu'un homme peu importe le secteur dans lequel elle travaillera ?</p> <p>Réponse : Non très entreprise dépendante + dans le public égalité des salaires peu importe le sexe.</p>
<p>Qu'est-ce qu'un EQTP ?</p> <p>Réponse : Le salaire équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80% et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\ 000 / (0,5 * 0,8) = 25\ 000$ euros par an.</p>	<p>Pourquoi l'EQTP diminue ?</p> <p>Réponse : Il y a un changement de mentalité, une avancée du féminisme, les femmes se portent plus vers des études longues, plus de femmes cadres, des avancées sociales importantes...</p>	<p>Selon vous, pourquoi le volume de travail annuel des femmes est-il inférieur à celui des hommes ?</p> <p>Réponse : Division des responsabilités familiales, Discrimination et barrières professionnelles (plafond de verre), inégalités de genre dans l'éducation et la formation (pressions sociales et normes culturelles, disparités dans les politiques d'emploi et de congé parental, mobilité professionnelle et flexibilité du travail).</p>
<p>Qu'est-ce qu'un centile ?</p> <p>Réponse : Une valeur sur une échelle de cent qui indique le pourcentage d'une distribution qui est égale ou inférieure à celle-ci. Un score centile de 95 est un score égal ou supérieur à 95 pour cent des scores.</p>	<p>Etes-vous au courant de la proposition de loi concernant le congé menstruel de certaines femmes ?</p> <p>Réponse : Refusez mais donnez un congé aux femmes ayant des règles douloureuses.</p>	
<p>Citez l'avancée la plus récente dans le droit de la femme en France ?</p> <p>Réponse : L'inscription de la liberté de l'IVG dans la Constitution.</p>	<p>Selon vous, pourquoi le salaire des femmes est inférieur au salaire des hommes ?</p> <p>Réponse : Problèmes de qualification, différents volumes de travail...</p>	
<p>Quand les femmes ont obtenu le droit de vote en France ?</p> <p>Réponse : En 1944.</p>	<p>Selon vous pourquoi les femmes occupent-elles plus des postes à temps partiel que les hommes ?</p> <p>Réponse : Responsabilité différentes au sein du foyer, moins d'opportunités de devenir cadres...</p>	

<p>Citer une grande figure du féminisme.</p> <p>Réponse : Olympe de Gouge (la féministe révolutionnaire), Hubertine Auclert (la suffragette française), Simone Veil (la Ministre anti-IVG), Simone de Beauvoir (la référence intellectuelle).</p>		
<p>Connaissez-vous une grande scientifique française ?</p> <p>Réponse : Marie Curie (Qui s'est battue pour obtenir son prix Nobel).</p>		

7. Sujet 7 23-24

2023 – 2024 (Gregory Bouchet)

Les femmes seules, avec ou sans enfants, sont surexposées à la pauvreté

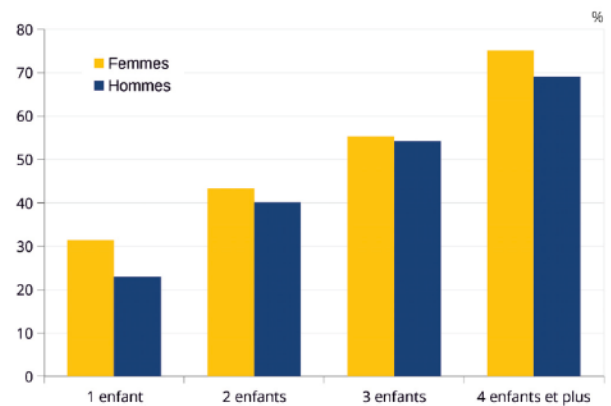
Fin 2018, 328 000 personnes (13,1%) vivent sous le seuil de pauvreté en Centre-Val de Loire. Ce seuil est fixé à 1 090 euros par mois et par unité de consommation. Les ménages les plus exposés sont les familles monoparentales et les personnes vivant seules, en particulier les femmes. La proportion des familles monoparentales augmente régulièrement depuis 1975 : moins de 10 % des familles à cette date, contre 25 % en 2018. Les femmes sont plus nombreuses à être dans cette situation familiale : les trois quarts des adultes à la tête de familles monoparentales sont des femmes. Par exemple après une rupture, les mères ont en effet plus souvent la garde des enfants et elles restent plus fréquemment seules que les hommes. Ces ménages sont les plus touchés par la pauvreté et, dans cette situation, les femmes le sont davantage que les hommes. Parmi les personnes vivant dans une famille monoparentale où le parent est une femme, une sur trois vit sous le seuil de pauvreté contre une sur cinq lorsque le parent est un homme (cf. tableau). Au total avec leurs enfants, les mères des familles monoparentales représentent 67 100 personnes pauvres, soit un cinquième de la pauvreté régionale. Cet écart de situation face à la pauvreté monétaire s'accompagne de conditions de logement différenciées : une mère de famille monoparentale sur quatre est propriétaire de son logement contre un père sur deux. De même, si 8,1 % des couples avec enfants vivent dans un logement sur occupé, il manque au moins une pièce à 18,1 % des familles monoparentales qui ont, de plus, plus fréquemment recours au parc social. Ces mères sont en moyenne moins diplômées : une sur trois n'a aucun diplôme contre un sur quatre pour les hommes. Elles sont de ce fait plus souvent éloignées du marché de l'emploi que les pères. Seules 60 % d'entre elles ont un emploi (10 points de moins que les pères), 15 % sont au chômage (5 points de plus) et 4 % inactives. Lorsqu'elles occupent un emploi, ce dernier est plus précaire : 47 % des mères de familles monoparentales ont un emploi stable (en CDI ou titulaires de la fonction publique) contre 55 % des pères. Les femmes à la tête d'une famille monoparentale ont plus d'enfants que les pères (en moyenne 2,5 enfants contre 2,2 chez les hommes). Leurs revenus doivent ainsi faire vivre davantage de personnes, ce qui accentue le risque de pauvreté (cf. figure).

Type de ménage	Centre-Val de Loire			Nombre de personnes dans les ménages pauvres
	Répartition des ménages (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de ménages pauvres	
Femme seule	19,8	16,0	35 400	35 400
Homme seul	15,1	18,5	31 200	31 200
Femme seule avec enfant(s)	7,5	32,1	23 600	67 100
Homme seul avec enfant(s)	2,6	22,1	5 700	14 100
Couple sans enfant	26,6	4,7	14 100	28 200
Couple avec enfant(s)	25,5	11,8	29 200	130 400
Autres types de ménages	2,9	16,0	4 300	21 300
Ensemble	100,0	13,1	143 500	327 700

Champ : Centre-Val de Loire, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOsofi) 2018

Tableau : Taux de pauvreté selon le type de ménage et le sexe en 2018 en Centre-Val de Loire



Champ : Centre-Val de Loire, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul, familles monoparentales.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOsofi) 2018

Figure : Taux de pauvreté des familles monoparentales selon le sexe du parent et le nombre d'enfants

Corrections : Sujet 7 23-24**ANALYSE DU TEXTE :****• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases**

- En 2018, en Centre-Val de Loire, 13 % des ménages vivent en dessous le seuil de pauvreté (1 090 € par mois).
- 20 % sont des femmes seules (15 % des hommes) et 7,5 % des femmes seules avec enfant(s) (2,6 %).
- Le taux de pauvreté est respectivement (seul et seul avec enfant(s)) de 16 et 32 % chez les femmes et 18 et 22 % chez les hommes.
- Par rapport aux hommes, les femmes à la tête d'une famille monoparentale :
- ont un risque de pauvreté accru avec en moyenne plus d'enfants à charge et donc à nourrir,
- en moyenne moins diplômées, plus souvent au chômage ou avec des difficultés d'emploi stable,
- en conséquence, plus de difficultés de logement.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Taux de pauvreté des ménages.
- Taux de pauvreté des familles monoparentales.
- Inégalités de pauvreté des femmes seules (avec ou sans enfants) par rapport à celui des hommes dans la même situation.

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- Elles sont en fait énoncées dans le texte : nombre d'enfants à charge plus important (après une rupture, les mères ont plus souvent la garde des enfants), niveau d'études des mères plus bas et difficultés d'emploi, conséquence sur un logement sur occupé.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Enquête sur fichier fiscal en Centre-Val de Loire en 2018 (FiLoSoFi)** : une seule région concernée, une seule année, même si on dit que cela évolue... autres régions ? Constat généralisable ?
- **Données consolidées entre données fiscales et données démographiques** : réutilisation de données de vie réelle, mais les données démographiques ne sont réactualisées que tous les 4 ans.
- **Tableau de fréquences par sous-groupe** : on vérifie que le total de la 1ère colonne fait bien 100 % pour pouvoir bien interpréter les fréquences « conditionnelles » de la seconde colonne... par exemple 32 % de 7,5 %... Donc bien savoir interpréter ce type de tableau et ne pas dire 32 % des familles monoparentales féminines sont en dessous le seuil de pauvreté !
- **Un histogramme (fréquences relatives)** : construit sur deux variables qualitatives (sexe et nombre d'enfants transformé en variable ordinale, cf. 4 enfants et plus).

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?Économique :

- Faciliter l'emploi des femmes.

Juridique :

- Accompagnement des ruptures.

Social :

- Planning familial, accès à la formation des femmes, conseil.

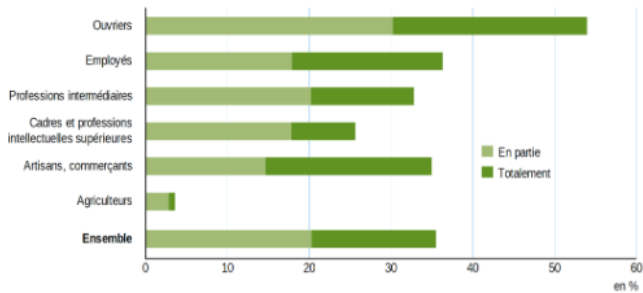
8. Sujet 8 23-24

2023 – 2024 (Gregory Bouchet)

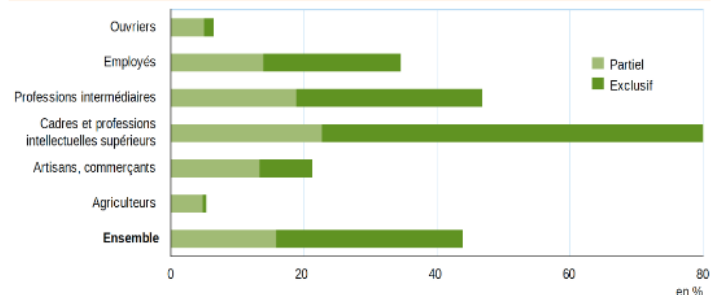
Conséquences économiques du confinement : chômage et télétravail (enquête EpiCov)

Parmi les personnes en emploi avant le début du confinement, 16 % déclarent en mai 2020 être passées totalement, et 20 % en partie, par le chômage technique ou partiel (fig. 1). Depuis le début du confinement, le recours par les entreprises aux dispositifs d'activité partielle ont été facilités. La réduction d'activité était le plus souvent liée à des pertes de débouchés. Outre la baisse drastique de la demande, il a pu être difficile pour certaines entreprises de maintenir des conditions de travail garantissant la sécurité sanitaire, selon les modes de production et les secteurs d'activité. De même, à l'intérieur des entreprises, certaines catégories d'emploi ont été plus directement touchées que d'autres. De fait, alors que 24 % des ouvriers sont passés totalement au chômage partiel ou technique entre mars et mai, cette proportion est de seulement 8 % pour les cadres. Cet écart s'explique en partie par les possibilités différenciées de recours au travail à distance. Alors que 80 % des cadres en activité déclarent télétravailler la semaine avant l'enquête (57 % travaillant exclusivement depuis leur domicile), c'est le cas seulement de 6 % des ouvriers (fig. 2). Cependant, si avant le confinement le recours au télétravail était surtout le fait des cadres, ce dispositif s'est élargi à d'autres salariés avec le confinement. Ainsi, parmi les salariés qui ont travaillé au moins une heure la semaine précédant l'enquête en mai, 28 % des professions intermédiaires et 21 % des employés ont travaillé exclusivement depuis leur domicile. Au total, 28 % des personnes en emploi qui ont travaillé la semaine précédant l'enquête l'ont fait exclusivement depuis leur domicile, et 16 % partiellement. À l'inverse, 56 % ont travaillé uniquement en dehors de leur domicile. Parmi les personnes qui ont exclusivement télétravaillé la semaine précédant l'enquête, 25 % déclarent que leur temps de travail a augmenté pendant le confinement, contre 16 % parmi celles qui n'ont pas télétravaillé. Même en tenant compte du nombre d'enfants, du fait de télétravailler ou pas, ainsi que du genre, relativement aux autres catégories socioprofessionnelles, les cadres, et dans une moindre mesure les professions intermédiaires, sont plus nombreux à déclarer une augmentation de leur temps de travail depuis le début du confinement. Les salariés passés au télétravail exclusif sont aussi plus nombreux à déclarer travailler plus. Néanmoins, sans surprise, la présence de jeunes enfants dans le ménage réduit nettement la probabilité de déclarer une augmentation de son temps de travail. Les femmes sont plus nombreuses à déclarer que leur temps de travail a augmenté : c'est le cas de 23 % d'entre elles, contre 15 % des hommes. Cela peut s'expliquer en partie par la surreprésentation des femmes parmi les professions particulièrement mobilisées pendant le confinement, comme les professions de santé, les caissiers ou encore les enseignants, qui, pour assurer une continuité pédagogique à distance, ont dû renouveler profondément leurs modes de travail. À l'inverse, plus d'un tiers des actifs, hommes ou femmes, déclaraient que leur temps de travail avait diminué pendant le confinement, qu'ils aient travaillé depuis leur domicile ou non.

1 Passage par le chômage partiel ou technique selon la catégorie socioprofessionnelle



2 Recours au télétravail selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ de l'enquête EpiCov : personnes âgées de 15 ans ou plus, ayant travaillé au moins une heure la semaine précédant l'enquête et résidant hors Ehpad, maisons de retraite et prisons, en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion.

Corrections : Sujet 8 23-24**ANALYSE DU TEXTE :**

Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- En mai 2020, avant le début du confinement, 16 à 20% des personnes en emploi sont passées totalement ou en partie au chômage technique ou partiel.
- La réduction d'activité est liée à la perte de débouchés ou aux difficultés de garantir la sécurité sanitaire.
- Le recours au chômage partiel est plus important chez les ouvriers que chez les cadres. Ces derniers ont bénéficié avantagusement du télétravail avant et pendant le confinement.
- Relativement aux autres CSP, les cadres déclarent une augmentation de leur temps de travail depuis le début du confinement, 23% des femmes et 15% des hommes, chiffres qui peuvent s'expliquer par la surreprésentation des femmes mobilisées pendant le confinement.

Formulez la(les) problématique(s) du document

- Chômage partiel durant le confinement
- Télétravail durant le confinement
- Augmentation du temps de travail durant le confinement
- Inégalités ouvriers / cadres face aux conséquences du confinement

Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- Recours au chômage partiel : perte de débouchés, baisse de l'activité, difficultés d'assurer la sécurité sanitaire des employés
- Télétravail plus important chez les cadres : métiers intellectuels (voir légende graphiques)
- Augmentation du temps de travail chez les femmes : professions de santé, caissières, enseignants (continuité pédagogique)

Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- Enquête en mai 2020
- Graphiques en miroir : chômage et télétravail = histogrammes par CSP, fréquences observées (et non pas en base 100)
- Lecture figure 1 : en mai 2020, 16 % des personnes en emploi avant le confinement déclarent être passées totalement par un dispositif de chômage partiel ou technique, et 20 % en partie.
- Lecture figure 2 : en mai 2020, 28 % des personnes qui avaient travaillé la semaine précédant l'enquête déclarent avoir exclusivement télétravaillé, 16 % en partie.

Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Économique :

- Peu de solutions concernant les travaux manuels e lien avec le confinement. Tous les métiers de bouche et l'hôtellerie ont été arrêtés.

Juridique :

- Encadrement du télétravail, préservation de l'individu

Social :

- Mise en place de dispositifs de reconversion
- Ce qui est important est que l'étudiant énonce des rubriques et classe les propositions : du plus réaliste au moins réaliste, etc.

Technologique :

- Place du numérique et accélération de la transition digitale

9. OB 1 Vague A 24-25

2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

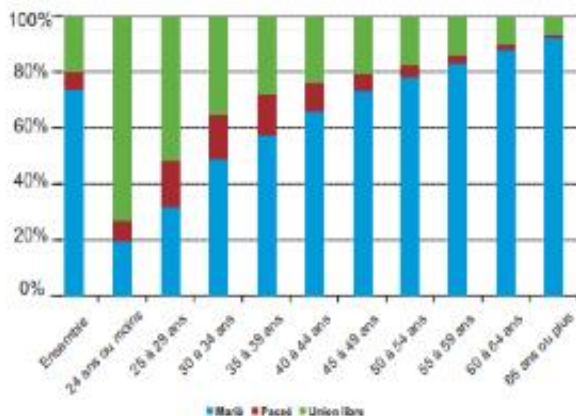
25-34 ans : c'est là que ça se « pacse »

En Paca, 16 % des 25-34 ans vivant en couple sont pacés (**figure 1**). Comme au niveau national, c'est dans cette tranche d'âge que ce type d'union est le plus fréquent. Toutefois, même pour les 25-34 ans, le Pacs ne supplante pas le mariage (1 Pacs pour 2 mariages). Entre 35 et 45 ans, le Pacs représente encore 12 % des unions. Au-delà, ce statut conjugal, qui existe depuis moins de 20 ans, est très rare (3 %). Pour les plus de 65 ans, le Pacs concerne moins de 1 % des personnes en couple. Avant 25 ans, le Pacs n'est guère plus fréquent (7 %), les plus jeunes optant très majoritairement pour l'union libre. La trentaine semble être un âge charnière à partir duquel la contractualisation de l'union devient majoritaire. Entre 25 et 29 ans, la moitié des personnes en couple vit en union libre alors qu'entre 30 et 34 ans, les deux tiers sont mariés ou pacés.

Chez les jeunes, le recours au Pacs est croissant avec la catégorie sociale. Ainsi, les cadres de moins de 30 ans sont 3 fois plus souvent pacés que les ouvriers et 2 fois plus que les employés. De la même manière, le choix du Pacs augmente avec le niveau de diplôme. En 2016, parmi les personnes de 15 à 29 ans qui vivent en couple, plus de 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont pacés (**figure 2**). Pour les jeunes diplômés disposant au plus du baccalauréat, le Pacs est plus rare, et seulement 4 % des jeunes ayant achevé leurs études sans aucun diplôme se déclarent pacés. Chez les jeunes, plus le niveau de diplôme est élevé, plus le mariage est rare. La population des non-diplômés se distingue ainsi par le choix très fréquent du mariage (42 %). L'union libre est la situation conjugale la plus fréquente pour les jeunes et le recours à ce type d'union est assez peu dépendant du niveau de diplôme.

1 Les 25-34 ans plus souvent pacés

Répartition selon le type d'union des personnes vivant en couple en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016, par tranche d'âge (en %)



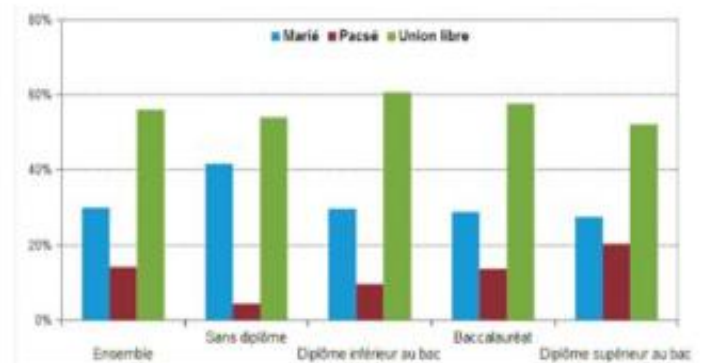
Lecture : 19,7 % des personnes de 24 ans ou moins qui vivent en couple dans le même logement sont mariées ; 7,2 % sont pacées et 73,1 % sont en union libre.

Champ : personnes de 15 ans et plus vivant en couple dans le même logement.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016

2 La part du Pacs augmente avec le niveau de diplôme

Répartition selon le type d'union des personnes de 15 à 29 ans vivant en couple en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016, par diplôme (en %)



Lecture : 42 % des non-diplômés qui vivent en couple dans le même logement sont mariés ; 4 % sont pacés et 56 % sont en union libre.

Champ : personnes de 15 à 29 ans vivant en couple dans le même logement et ayant achevé leurs études.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

Corrections : OB 1 Vague A 24-25

Questions simples	Questions intermédiaire	Questions compliquées
Pourriez-vous nous décrire la figure 1 ?	Savez-vous ce que signifie PACS ?	Sauriez-vous nous expliquer la différence entre un couple Pacsé / Marié et en Union libre
Selon vous pourquoi l'union libre est préférée par les tranches les plus jeunes (entre 15 et 29 ans) ?	Savez-vous quelles sont les conditions pour se pacser ?	Connaissez-vous certains domaines où il existe des différences notables entre un couple pacsé et un couple marié ?
Selon vous, pourquoi la fréquence des mariages diminue lorsque le niveau d'étude est plus élevé sur la tranche des 15 à 29 ans ?	Sauriez-vous expliquer avec vos mots s'il existe un lien entre la société et les jeunes adultes qui se pacsent ou se marient ?	Savez-vous si d'autres pays que la France propose le PACS ?
Comment expliqueriez-vous l'augmentation des PACS chez les jeunes ?	Pourriez-vous expliquer selon vous quel est le lien entre le niveau d'étude et la préférence PACS plutôt que Mariage ?	
Comment pourrait évoluer la part des pacs dans les années à venir ?	Pourquoi retrouve-t-on un âge moyen (environ la trentaine) où les couples se déclarent plutôt qu'un spectre plus élargi d'âge ?	
Quelles autres études auraient été pertinentes d'inclure dans cet article ?		

Modèle de présentation

I. Présentation du document et problématiques générales

- Source : INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).
- Année : Données de 2016 d'après les graphiques.
- Type de document : Extrait d'une étude statistique et socio-économique sur le recours au PACS selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de diplôme.

Problématiques soulevées :

1. Sociale : Il s'agit d'abord de s'intéresser aux causes de préférence du PACS par rapport à d'autres formes d'union (mariage ou union libre) chez les jeunes adultes.
2. Économique / éducative : On peut s'interroger sur le lien qui existe entre le niveau de diplôme, la catégorie socioprofessionnelle et le choix du PACS.
3. Juridique / sociologique : Enfin, on peut s'intéresser à la place du PACS dans l'évolution des normes familiales et des représentations sociales de l'engagement.

II. Hypothèses de réponse à chaque problématique

BIEN CITER LES NOMBRES ++++

1. Préférence du PACS chez les jeunes adultes.
 - Le PACS offre une solution intermédiaire : plus engageante que l'union libre, mais moins contraignante que le mariage.
 - Il correspond davantage à un engagement « pragmatique » ou « temporaire » dans une phase de vie encore instable (études de plus en plus longues, début de carrière).
2. Lien diplôme / catégorie sociale / recours au PACS.
 - Les jeunes cadres et diplômés auraient davantage connaissance des avantages pratiques et fiscaux du PACS.
 - L'écart culturel et institutionnel entre classes sociales influencerait le choix de l'union (le mariage étant perçu comme plus valorisant dans les milieux moins diplômés).
3. Évolution juridique et sociale du couple
 - Le PACS est le reflet d'une société où l'engagement devient plus souple, réversible et contractuel.
 - Il s'agit aussi d'un indicateur de l'individualisation des trajectoires conjugales, où chacun construit son propre modèle d'union.

III. Perspectives de réponse / approfondissement pour chaque hypothèse

1. Préférence du PACS chez les jeunes
 - Étudier l'évolution historique du PACS (créé en 1999), et sa progressive banalisation.
 - Croiser ces données avec celles sur les séparations, recompositions familiales, et l'âge moyen du premier mariage.
2. Lien diplôme / catégorie sociale
 - Comparer les statistiques PACS/mariage selon les revenus, la stabilité professionnelle, la localisation géographique.
 - Analyser les représentations sociales du mariage (tradition, religion, statut) selon les milieux sociaux.
3. Évolution juridique et sociale
 - Examiner la distinction entre PACS et mariage en termes de droits (succession, fiscalité, enfants, etc.)
 - Étudier comment les politiques publiques (allocations, logement, santé) s'adaptent aux nouvelles formes d'union.

Conclusion rapide

Le recours au PACS chez les jeunes adultes illustre une recomposition des modèles familiaux en France, fortement marquée par les inégalités sociales et éducatives. Ce choix reflète des logiques d'engagement plus souples et pragmatiques, adaptées à un monde en mutation.

Ouverture

Une étude complémentaire pourrait porter sur la perception affective et symbolique du PACS par rapport au mariage : engagement rationnel ou expression d'une évolution du romantisme ?

10. OB 1 Vague B 24-25

2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Femmes créatrices d'entreprises – Une part assez stable mais les profils évoluent (Insee)

Selon les secteurs d'activité, les femmes sont inégalement présentes parmi les créateurs d'entreprises. La santé-action sociale se distingue nettement : avec deux créations sur trois réalisées par des femmes, elles y sont nettement majoritaires (**figure 1**). Elles sont également proches de la parité dans le commerce de détail, l'hébergement-restauration et dans les autres activités de services, qui regroupent notamment les activités de coiffure et d'esthétique. À l'inverse, les femmes restent rares parmi les créateurs d'entreprises de la construction ou de l'information-communication. Ces disparités sont à l'image de celles qui existent dans les emplois salariés : 81 % des salariés du secteur de la santé et de l'action sociale sont des femmes contre 15 % de ceux de la construction. Dans tous les secteurs cependant, les femmes sont moins représentées parmi les créateurs d'entreprise que parmi les salariés.

Les créatrices d'entreprises sont nettement plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur que les créateurs : 67 % contre 45 % (**figure 2**). Cela tient en partie à des répartitions bien différentes selon les sexes entre secteurs. Le surcroît de créatrices dans le secteur de la santé, où la part de diplômés de niveau supérieur au baccalauréat est massive, va ainsi de pair avec leur faible représentation dans la construction, où la possession de diplômes de l'enseignement supérieur est nettement plus rare. Cependant, au sein même de la plupart des secteurs d'activité, les créatrices sont autant, et souvent davantage diplômées de l'enseignement supérieur que les créateurs. C'est le cas notamment de l'hébergement-restauration, où 47 % des créatrices d'entreprises sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 32 % des créateurs. Elles le sont également plus souvent que les salariées. Chez les hommes, ce surcroît existe mais il est moins marqué.

Figure 1 – Part d'entreprises créées par des femmes parmi les entreprises créées en Provence-Alpes-Côte d'Azur

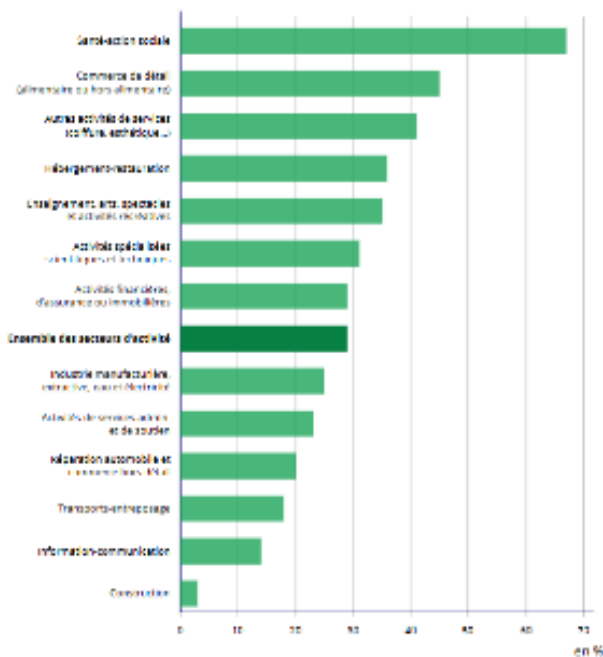


Figure 2 – Profil des créatrices et des créateurs d'entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur

	Part de créateurs concernés en 2018 (%)		Part de créateurs concernés en 2010 (%)	
	Créatrices	Créateurs	Créatrices	Créateurs
Possession d'un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat	67	45	46	34
Créateurs de moins de 30 ans	18	18	22	17
Créateurs de 50 ans ou plus	23	26	15	22
Direction de l'entreprise effectuée par le seul créateur	64	71	69	73
Absence d'emploi invoquée comme l'une des raisons de création	17	14	24	23
Montant nécessaire pour démarrer inférieur à 2000 euros	31	32	23	19
Première entreprise créée	76	60	74	63
Activité de l'entreprise créée différente du métier principal du créateur	41	23	43	35
Présence de chefs d'entreprises ou de personnes à leur compte dans l'entourage	70	73	72	69
Absence de salariés (hors créateur) quelques mois après la création (*)	82	73	83	82

Corrections : OB 1 Vague B 24-25

Questions simples	Questions intermédiaire	Questions compliquées
Selon vous, pourquoi trouve-t-on moins de femme dans le secteur de la construction que d'homme ?	Pensez-vous qu'être un homme serait plus avantageux qu'être une femme pour créer sa propre entreprise ?	Nous avons vu qu'une plus grande part des créatrices d'entreprises a un diplôme de niveau supérieur aux créateurs d'entreprises ? Comment l'expliquez-vous ?
Décrivez-la-nous figure 1	Pourquoi les disparités de domaines d'entreprises créées par les femmes reflètent-elles les disparités des emplois salariés ?	Dans la figure 2, il est dit qu'un peu plus de femmes que d'hommes se retrouvent à devoir créer une entreprise pour cause d'une absence d'emploi. À votre avis, cela peut-il révéler une forme d'inégalité sociale entre homme et femme face à la recherche d'un emploi ?
Quelle est la part des entreprises créées par les femmes dans le domaine de la réparation automobile ?	Les créatrices d'entreprises possèdent un diplôme supérieur à celui des créateurs d'entreprises, y voyez-vous une sorte de prudence de la part des créatrices d'entreprises ou plutôt un manque de convictions dans leur projet les amenant à se préparer un « plan de secours » ?	Seriez-vous capable de proposer une explication de pourquoi certains types d'entreprises créées par les femmes en région PACA sont supérieures à d'autres ? Par exemple entre les entreprises dans la « Santé-Action sociale » (68% d'entreprises créées) et celles dans les « Réparation automobile » et commerce hors détail ?
Quelles autres études auraient été pertinentes d'inclure dans l'article ?	Avez-vous des exemples de métiers que l'on retrouve dans le domaine « santé-action sociale » cité dans le document ?	Comment définiriez-vous une entreprise dans le cadre de cette étude et est-ce que cela apporte une limite ?
Pouvez-vous donner la part de créatrices ayant 50 ans ou plus en 2018 ?	Comment expliqueriez-vous la dernière phrase du 1 ^{er} paragraphe ? Quelles sont les hypothèses que vous pourriez apporter face à ce phénomène ?	

Modèle de présentation

I. Présentation du document et problématiques générales

- Source : INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).
- Année : Données récentes d'après les figures.
- Type de document : Étude statistique socio-économique, basée sur les profils des femmes créant leur entreprise selon le secteur et le niveau de diplôme.

Problématiques soulevées :

1. Sociale : Il s'agit d'abord de s'intéresser à la sous-représentation des femmes créatrices d'entreprises dans certains secteurs.
2. Économique / éducative : on peut ensuite étudier le lien entre le niveau de diplôme des femmes et leur présence dans la création d'entreprise.
3. Structurelle / culturelle : On peut ensuite se demander à quoi sont dus les écarts entre hommes et femmes dans l'entrepreneuriat en termes de formation et de stéréotypes de genre, inégalités d'accès à certains secteurs.

II. Hypothèses de réponse à chaque problématique

BIEN CITER LES NOMBRES

1. Sous-représentation dans certains secteurs
 - Les femmes reproduisent souvent la structure genrée du marché du travail salarié.
 - Les secteurs techniques ou industriels, perçus comme masculins, attirent moins les femmes et/ou leur sont moins accessibles.
2. Lien diplôme / création d'entreprise
 - Les femmes doivent compenser un éventuel manque de légitimité perçue par un niveau de diplôme plus élevé que les hommes ? En général, les femmes sont + diplômées que les hommes +++
 - Certains secteurs prisés par les femmes (santé, services à la personne) demandent naturellement une formation longue.
3. Rôle des stéréotypes et inégalités
 - Les normes sociales et familiales influencent les orientations scolaires et professionnelles des femmes.
 - Il existe des freins structurels : réseaux professionnels moins accessibles, accès au financement plus difficile, manque de modèles féminins dans certains secteurs.

III. Perspectives de réponse / approfondissement

1. Disparités sectorielles
 - Une analyse plus fine par région ou par âge permettrait de voir si les tendances varient selon le territoire ou les générations.
 - Il serait utile d'examiner les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise selon le genre.
2. Diplômes et profils des créatrices
 - Étudier le parcours scolaire et professionnel des femmes avant la création permettrait de mieux comprendre l'impact du diplôme sur la prise de risque entrepreneurial.
 - Une étude comparative avec les hommes moins diplômés mais tout de même créateurs aiderait à identifier un éventuel effet de "surqualification féminine".
3. Stéréotypes et freins invisibles
 - Interroger les représentations sociales via des enquêtes qualitatives compléterait utilement les chiffres.
 - Étudier l'impact des politiques publiques (par exemple, les aides spécifiques aux femmes entrepreneures) apporterait des pistes d'action.

Conclusion rapide

Le profil des femmes créatrices d'entreprise reste marqué par des inégalités sociales et sectorielles, bien que leur niveau de qualification soit souvent supérieur à celui des hommes dans le même rôle. Le secteur choisi et le niveau de diplôme apparaissent comme des indicateurs clés d'une dynamique où l'égalité de genre reste partielle.

Ouverture

Une ouverture pourrait porter sur les effets à long terme de ces créations d'entreprises féminines : quelles sont les chances de pérennité, de croissance, ou d'influence sur la féminisation globale de l'entrepreneuriat dans les secteurs dits masculins ?

11. OB 2 Vague A 24-25

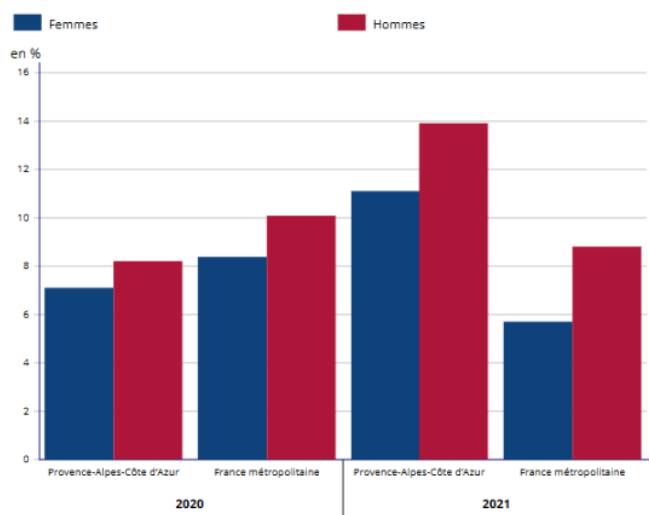
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Crise sanitaire : des conditions de vie plus dégradées pour les femmes

Depuis mars 2020, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 influe sur le nombre total des décès (toutes causes confondues). Le nombre de décès de femmes a ainsi augmenté significativement (29 700 en 2021 et 28 600 en 2020, après 26 700 en 2019). La hausse du nombre de décès par rapport à 2019 est toutefois moindre pour les femmes que pour les hommes, en particulier pour les plus âgés. Ainsi, entre 2019 et 2020, le nombre de décès a augmenté de 7,1 % chez les femmes et de 8,2 % chez les hommes (**figure 1**). Entre 2019 et 2021, la hausse est de 11,1 % pour les femmes et de 13,9 % pour les hommes. En 2021, l'excédent de décès par rapport à 2019 est plus marqué dans la région qu'au niveau national, ce qui n'était pas le cas en 2020, pour les femmes comme pour les hommes.

Les femmes qui exercent un métier de première ligne sont plus souvent à temps partiel que les hommes (33 % contre 10 %). C'est le cas par exemple des femmes aides à domicile : 80 % sont à temps partiel contre la moitié des hommes de cette profession. Parmi les personnels de caisse ou de la vente dans les commerces « essentiels », 44 % des femmes travaillent à temps partiel, contre 22 % des hommes. En raison de ce temps de travail plus faible, mais également d'un salaire horaire moindre, le salaire net médian des femmes est inférieur de 15 % à celui des hommes (**figure 2**). Cet écart en défaveur des femmes s'observe à tous les niveaux de l'échelle des salaires. Il est particulièrement marqué pour les 10 % les moins bien rémunérés : dans la région, le premier décile des femmes salariées de première ligne est inférieur de 29 % à celui des hommes.

Figure 1 – Excédent de décès en 2020 et 2021 par rapport à 2019, par sexe



Lecture : entre 2019 et 2020, la hausse de décès des femmes en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 7,1 %. Entre 2019 et 2021, cette hausse est de 11,1 %.

Source : Insee, état civil (au lieu de décès).

Figure 2 – Nombre et part de femmes, salaire médian et écart de salaire entre les femmes et les hommes dans les métiers de « première ligne » en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018, par métier

Métier	Nombre de femmes (salariées et non salariées)	Part de femmes (en %)	Salaire mensuel net médian des femmes salariées (en euros)	Écart de salaire médian entre les femmes et les hommes (en %)
Ensemble des métiers de « première ligne »	234 670	59	1 570	-15
Dont Aide à domicile	39 360	95	1 000	-17
Caissier, vendeur de commerces « essentiels »	33 570	66	1 350	-7
Infirmier hospitalier	30 620	85	2 150	-4
Aide-soignant	28 390	90	1 700	-5
Agent hospitalier	19 490	78	1 440	-2
Agent d'entretien	12 850	65	1 030	-24

Note : pour le calcul des salaires mensuels nets médians, les non-salariés sont exclus du champ. Seule la rémunération correspondant à l'emploi principalement exercé au cours de l'année est retenue. Les salaires sont considérés temps pleins et partiels confondus.

Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 39 360 femmes sont aides à domicile. Les femmes représentent 95 % des personnes exerçant ce métier. Quand elles sont salariées, la moitié des femmes aides à domicile perçoivent moins de 1 000 euros par mois. Ce salaire médian est inférieur de 17 % à celui des hommes exerçant le même métier.

Sources : Insee, recensement de la population 2018 ; DADS-DSN 2018.

Corrections : OB 2 Vague A 24-25**ANALYSE DU TEXTE :****I. Synthèse rapide du document**

Thème : L'étude montre que la crise sanitaire a eu un impact disproportionné sur les femmes, notamment en termes de mortalité, de précarité de l'emploi et d'inégalités salariales. Les femmes en première ligne, souvent à temps partiel et faiblement rémunérées, ont été particulièrement exposées et fragilisées pendant la pandémie.

Source : INSEE — décrire les figures et l'année de publication.

• Formulez la(les) problématique(s) du document**Sociale :**

- Les femmes sont surreprésentées dans les métiers de première ligne (santé, vente, aide à domicile), avec des conditions de travail plus pénibles, un risque accru d'exposition au virus et peu de reconnaissance sociale.
- Une forte proportion travaille à temps partiel (33 % contre 10 % des hommes), parfois de manière contrainte.

Juridique :

- L'égalité professionnelle reste théorique : malgré des lois pour l'égalité salariale, des écarts flagrants subsistent.
- Les protections spécifiques (accès aux équipements de protection, reconnaissance des maladies professionnelles) ont été insuffisantes pour les métiers féminisés.

Économique :

- Écart salarial net médian de 15 % en défaveur des femmes.
- Pour les 10 % les moins rémunérés, l'écart atteint 29 % dans la région entre femmes et hommes de première ligne.
- Accès restreint à la stabilité de l'emploi : précarité, temps partiel non choisi, contrats courts.

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- **Répartition genrée du travail :** Les métiers du soin et du service sont historiquement dévolus aux femmes et souvent sous-évalués économiquement.
- **Disparités structurelles persistantes :** Les écarts salariaux s'expliquent par une triple pénalité : temps de travail réduit, moindres responsabilités hiérarchiques et salaires horaires inférieurs.
- **Exposition accrue pendant la crise :** Les femmes ont été en première ligne (aide à domicile, caissières, infirmières), tout en assumant une part écrasante des tâches domestiques et éducatives pendant les confinements.
- **Moindre capital économique :** Moins de patrimoine, de revenus et d'épargne pour faire face à la crise, rendant les femmes plus vulnérables aux effets du choc économique.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?**Revalorisation des métiers féminisés :**

- Augmentation des salaires dans les secteurs du soin, du social et du commerce essentiel.
- Reconnaissance des qualifications et des responsabilités dans ces professions.

Politique active pour l'égalité salariale :

- Contrôles renforcés des entreprises sur l'égalité de rémunération.
- Transparence obligatoire sur les écarts de salaires dans les conventions collectives.

Meilleure conciliation des temps de vie :

- Politique ambitieuse de réduction du temps partiel contraint.
- Développement des services publics (crèches, garde d'enfants) pour libérer du temps professionnel.

Investissement dans la santé au travail :

- Meilleure prévention des risques psychosociaux et reconnaissance des maladies professionnelles liées au Covid dans les métiers féminisés.

Conclusion et ouverture

La crise sanitaire a agi comme un révélateur brutal des inégalités de genre structurelles. Les femmes, en particulier celles en première ligne, ont payé un lourd tribut, socialement et économiquement. Pour construire une société plus résiliente, il est indispensable d'investir dans l'égalité professionnelle, la revalorisation des métiers du lien, et la reconnaissance concrète du travail invisible souvent porté par les femmes.

Ouverture :

Comment transformer l'élan de reconnaissance post-crise (ex. : applaudissements pour les soignantes) en changements structurels durables et mesurables dans les politiques publiques ? L'exemple des sage-femmes, qui ont obtenu certaines avancées dans leur filière, illustre que des progrès sont possibles lorsque la mobilisation professionnelle se traduit en négociations concrètes.

Questions simples	Questions intermédiaires	Questions compliquées
Pourriez-vous nous décrire la figure 1 ?	Comment expliqueriez-vous la crise sanitaire à un enfant dans 10 ans à partir de maintenant ?	Selon vous, est-ce que la crise sanitaire a remodelé les modèles professionnels chez les femmes ?
Selon vous pourquoi les hommes sont plus à même de décéder à cause de la crise sanitaire ?	Quelles sont les conséquences du salaire moins important des femmes en période de crise notamment ?	Selon vous, quelles étaient les autres professions les plus exposées à la crise sanitaire ? Lesquelles étaient majoritairement constituées de femmes ?
Selon vous, pourquoi la fréquence des femmes à temps partiel est plus élevée ?	Sauriez-vous expliquer avec vos mots s'il existe encore des différences salariales à temps de travail égal ?	Savez-vous si la situation française était comparable aux autres pays d'Europe ?
Quelle figure pourriez-vous rajouter pour compléter les informations de ce sujet ?	Pourriez-vous expliquer selon vous quelles sont les raisons culturelles et sociales qui expliquent l'écart de travail à temps partiel entre les femmes et les hommes ?	
Comment étaient vues les professions médicale et paramédicale en période de crise ? Est-ce toujours la même vision de la part de la population française ?	Sauriez-vous expliquer ce qu'est un écart significatif ?	
Quelles autres études auraient été pertinentes d'inclure dans cet article ?		

12. OB 2 Vague B 24-25

2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Dans les Alpes-Maritimes, de fortes inégalités dans les fonctions d'encadrement

En 2015, dans les Alpes-Maritimes, les femmes salariées du secteur privé ont perçu en moyenne un revenu salarial net annuel de 18 800 euros, soit 23 % de moins que les hommes (**figure 1**). Cet écart se situe dans la moyenne régionale. Il est faible dans le bas de l'échelle et plus fort dans le haut de l'échelle. Le revenu salarial moyen des femmes comme des hommes est le plus élevé des départements de la région, après les Bouches-du-Rhône. Les revenus salariaux des femmes, et plus encore des hommes, sont les plus dispersés de la région. Le département comprend à la fois des fonctions métropolitaines très rémunératrices et des emplois peu qualifiés. En bas de l'échelle, les revenus salariaux féminins, mais aussi masculins, sont parmi les plus faibles de la région. Dans le haut de l'échelle, ils se situent parmi les plus élevés.

Les mères élevant seules leurs enfants constituent la catégorie de ménage la plus en difficulté. L'absence d'un second revenu les fragilise. Ainsi, 37 % des mères isolées et de leurs enfants vivent sous le seuil de pauvreté (**figure 2**). Dans les 28 600 familles monoparentales ayant une femme à leur tête vivent 14 500 enfants mineurs pauvres. Ces situations sont moins fréquentes que dans les autres départements de la région (44 % des mères isolées vivent sous le seuil de pauvreté en moyenne régionale). Par ailleurs, les mères isolées sont plus exposées à la précarité financière que les couples avec enfant mineur. Dans le département, 17 % des parents en couple et de leurs enfants, soit 27 600 enfants, vivent sous le seuil de pauvreté. La précarité financière affecte également les femmes seules de moins de 30 ans sans enfant dans les Alpes-Maritimes. Si leur niveau de vie est en moyenne le plus élevé de la région, 27 % d'entre elles sont en situation de pauvreté et cette pauvreté est intense : le niveau de vie médian de celles qui connaissent la pauvreté est le plus faible de la région (moins de 700 euros).

2 Les mères isolées des Alpes-Maritimes moins souvent confrontées à la pauvreté que dans les autres départements de la région

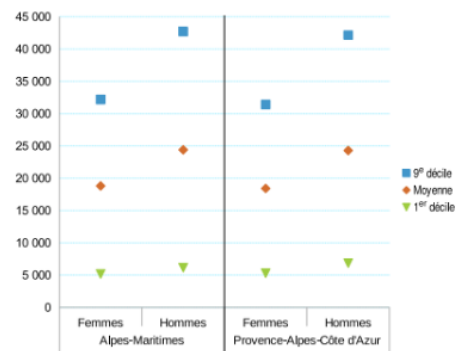
Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté des familles avec enfant(s) mineur(s)

	Alpes-Maritimes		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)
Niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation)				
Médiane (en euros)	1 180	1 720	1 100	1 650
1 ^{er} décile du niveau de vie (en euros)	670	850	660	810
9 ^e décile du niveau de vie (en euros)	2 010	3 200	1 850	2 950
Part des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)	20,9	6,4	27,1	8,0
Pauvreté				
Taux de pauvreté (en %)	37,2	16,6	43,9	18,5
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros)	810	790	800	790
Nombre d'enfants mineurs pauvres	14 470	27 570	82 380	148 020

Sources : Insee – DGFiP – Cnaf – Cnav – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

1 Dans les Alpes-Maritimes, un écart de revenu salarial entre femmes et hommes de 23 %

Revenu salarial annuel net perçu en 2015 par les femmes et les hommes (en euros)



Champ : secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2015, dans les Alpes-Maritimes, les 10 % des femmes salariées les moins rémunérées ont perçu un revenu salarial annuel net inférieur à 5 170 euros.

Source : Insee, DADS 2015 au lieu de résidence

Corrections : OB 2 Vague B 24-25**ANALYSE DU TEXTE :****I. Introduction**

Source : INSEE

Année de publication : 2018 (données de 2015).

Thème : Inégalités salariales et conditions socio-économiques des femmes, notamment dans les fonctions d'encadrement, dans les Alpes-Maritimes.

II. Synthèse

Le rapport met en lumière des écarts significatifs de revenus entre hommes et femmes dans les Alpes-Maritimes. Les femmes salariées du privé perçoivent en moyenne 18 800 € nets par an, soit 23 % de moins que les hommes. Les disparités sont plus marquées en haut de l'échelle des revenus. Le document souligne aussi la précarité touchant particulièrement les mères isolées, dont 37 % vivent sous le seuil de pauvreté, ainsi que certaines femmes seules sans enfant, notamment les moins de 30 ans.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

Sociale :

- La pauvreté touche fortement les mères isolées (37 %) et les jeunes femmes seules (27 %).
- Les femmes subissent des inégalités plus marquées en haut de l'échelle salariale, ce qui limite leur ascension sociale et leur reconnaissance professionnelle.

Économique :

- L'écart de revenu de 23 % entre hommes et femmes traduit une moindre valorisation économique du travail féminin, notamment dans les fonctions d'encadrement.
- Les femmes, en particulier les mères seules, sont plus exposées à la précarité financière faute de double revenu dans le foyer.

Juridique :

- L'inégalité de rémunération peut refléter une application partielle des lois sur l'égalité salariale (ex. : loi de 2006, loi Copé-Zimmermann de 2011 sur les conseils d'administration).

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

Sociale :

- **Rôle des normes genrées et des stéréotypes sociaux :** les femmes sont encore largement associées à des rôles familiaux et domestiques, ce qui peut limiter leurs opportunités professionnelles, notamment dans les postes à responsabilité.
- **Inégal partage des charges parentales :** les mères, en particulier isolées, assument souvent seules la garde des enfants, ce qui restreint leur disponibilité pour des emplois à temps plein ou avec horaires étendus.
- **Auto-censure ou faible ambition projetée :** certaines femmes peuvent ne pas postuler à des postes d'encadrement faute de modèle ou par anticipation d'un environnement professionnel perçu comme peu accueillant ou discriminant.

Économique :

- **Secteurs d'activité genrées :** les femmes sont surreprésentées dans des secteurs moins rémunérateurs (soin, social, administration), tandis que les hommes occupent plus souvent les fonctions techniques, commerciales ou managériales.
- **Inégal accès aux réseaux professionnels :** les femmes en situation monoparentale peuvent avoir moins d'opportunités de nouer des relations utiles à la progression de carrière (réseautage, cooptation, visibilité).

- **Dévalorisation systémique des fonctions féminines** : les métiers « féminins » sont historiquement sous-payés même lorsqu'ils demandent des compétences équivalentes à des métiers masculins.

Juridique et institutionnelle :

- **Application partielle du droit à l'égalité salariale** : bien que le cadre légal existe, les sanctions sont rares et les contrôles peu fréquents, ce qui réduit l'effet dissuasif.
- **Manque de dispositifs de conciliation travail/famille** : la faiblesse ou l'inadaptation des services de garde, des horaires souples ou du télétravail pénalise surtout les femmes.
- **Inertie des structures de gouvernance** : les postes d'encadrement sont souvent accaparés par des hommes en place, créant un effet de reproduction sociale et de blocage d'accès aux femmes.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Social :

- Favoriser un changement culturel en luttant contre les stéréotypes de genre dès l'école, notamment en encourageant les filles à se diriger vers des secteurs mieux rémunérés (sciences, tech, etc.).
- S'inspirer des politiques publiques des pays nordiques, qui affichent les taux les plus faibles d'inégalités de genre au travail.
- Mettre en place plus d'aides pour les mères seules : structures d'accueil à la petite enfance, aménagements durables des emplois.

Économique :

- Intégrer des objectifs d'égalité dans les politiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- S'inspirer des dispositifs de quotas : en Norvège, une loi de 2003 impose 40 % de femmes dans les conseils d'administration. La loi Rixain fixe des quotas similaires en France.

Juridique :

- Mettre en valeur les avancées législatives françaises tout en les complétant par des sanctions effectives et des primes à la conformité.
- Élargir les applications de la loi Rixain à l'encadrement opérationnel des entreprises.
- **À noter** : l'égalité salariale figure déjà dans le Code du travail : « tout employeur assure, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. » Attention : certains ont à tort affirmé que cette obligation n'était pas en place.
- Sanctions plus sévères en cas d'écarts constatés et création d'une autorité indépendante de contrôle, sur le modèle de ce qui existe dans d'autres pays européens.

III. Conclusion et ouverture

Ce rapport met en évidence la persistance de fortes inégalités entre femmes et hommes dans l'accès aux fonctions d'encadrement et les conditions de vie dans les Alpes-Maritimes. Ces disparités, bien qu'encadrées juridiquement, perdurent sur le plan économique et social. L'avenir passe par un croisement entre volonté politique, action citoyenne et réforme culturelle.

Questions simples	Questions intermédiaires	Questions difficiles
Pourriez-vous nous décrire la figure 1 ?	Savez-vous quelle est la situation de l'écart de salaire entre femmes et hommes à charge égale ?	Selon vous, quelles mesures devraient être mises en place pour améliorer les conditions de vie des familles monoparentales sous le seuil de pauvreté ?
Selon vous, quelles sont les conséquences de la vie en-dessous du seuil de pauvreté pour les familles monoparentales ?	Quelles sont les conséquences du salaire moins important des femmes sur la société ?	Avez-vous entendu parler du rapport de la cour des comptes sur la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ?
Selon vous, pourquoi le niveau de vie dans les Alpes-Maritimes est le plus élevé de la région ?	Sauriez-vous expliquer un décile comme dans la figure 1 ?	Comment pourriez-vous relier cet article à la santé ?
Quelle figure pourriez-vous ajouter pour compléter les informations de ce sujet ?	Pourriez-vous donner une définition de la pauvreté ?	
D'un point de vue statistique, à quoi correspond le niveau de vie médian ?	Quelles sont les aides mises en place pour les foyers monoparentaux sous le seuil de pauvreté ?	
Quelles autres études auraient été pertinentes d'inclure dans cet article ?		

13. Sujet Biologie Cellulaire 24-25

2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

En 2021, une personne de 65 ans ou plus sur trois vit seule dans son logement

En 2021, 57 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent en couple dans leur logement, 32 % y résident seules et 6 % y vivent exclusivement avec un ou des proches, autres qu'un conjoint (**figure 1**). Ces proches peuvent être leurs enfants, mais aussi d'autres membres de leur famille (sœur, frère, nièce, neveu, etc.), voire des personnes avec qui elles n'ont pas de lien familial (ami, colocataire, etc.). Enfin, 5 % des seniors résident en dehors d'un logement ordinaire, pour l'essentiel (97 %) dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (ehpad) ou dans une maison de retraite. Parmi l'ensemble des seniors, vivant en couple ou non, un sur dix partage le même logement qu'un ou plusieurs de ses enfants, qui peuvent eux-mêmes être en couple ou avoir un enfant dans le logement. Vivre avec un de ses enfants est nettement plus fréquent pour les personnes qui ne vivent pas en couple : cette situation concerne sept seniors sur dix parmi ceux vivant uniquement avec des proches, contre un sur dix parmi ceux vivant en couple.

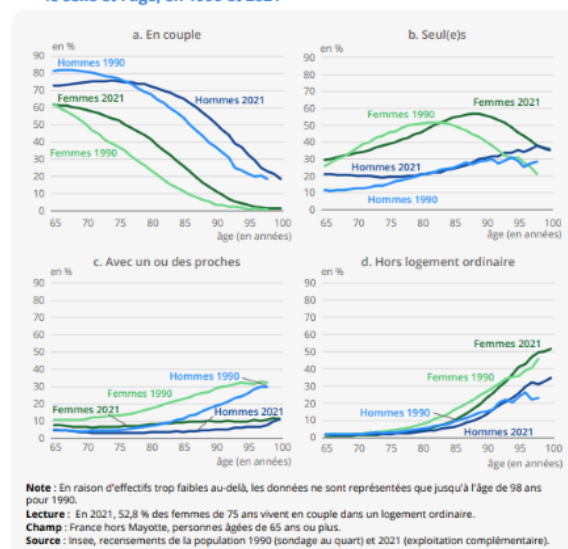
En général plus âgés que leur conjointe et présentant une mortalité plus forte que les femmes, les hommes vivent davantage en couple dans leur logement (71 %) que ces dernières (45 %) au-delà de 65 ans (**figure 2**). L'écart est d'autant plus prononcé que l'âge est élevé : parmi les personnes âgées de 65 à 84 ans, 74 % des hommes et 53 % des femmes vivent en couple, soit un écart de 21 points ; parmi les personnes âgées de 85 ans ou plus, ces parts sont respectivement de 55 % et 14 %, soit un écart de 41 points. En conséquence, les femmes vivent plus souvent seules à leur domicile : 53 % des femmes âgées de 85 ans ou plus vivent seules à leur domicile, contre 28 % des hommes. Le conjoint étant le premier aidant informel en cas de perte, la vie en couple favorise le maintien à domicile des hommes : après 85 ans, 12 % des hommes vivent en établissement, contre 22 % des femmes. Au-delà de 90 ans, l'avancée en âge s'accompagne fréquemment d'une perte d'autonomie qui se traduit, surtout pour les personnes seules, par des entrées en établissement.

► 1. Mode de résidence des personnes âgées de 65 ans ou plus selon l'âge en 1990 et 2021

Mode de résidence	De 65 à 84 ans		85 ans ou plus		65 ans ou plus	
	1990	2021	1990	2021	1990	2021
En couple, dont :	55,8	62,3	16,8	27,3	51,4	56,6
<i>Avec au moins une autre personne (enfant, sœur, ami, etc.)</i>	9,5	6,6	2,5	2,1	8,8	5,9
<i>Avec au moins un de leurs enfants¹</i>	7,2	6,1	1,9	1,9	6,6	5,4
Seul(e)s	30,1	29,8	39,1	45,4	31,1	32,4
<i>Avec un ou des proches (enfant, sœur, ami etc.), dont :</i>	10,3	5,7	23,6	8,3	11,8	6,1
<i>Avec au moins un de leurs enfants¹</i>	6,4	3,8	16,4	7,0	7,6	4,3
<i>Avec seulement un ou plusieurs de leurs enfants</i>	3,0	2,7	4,5	4,9	3,2	3,1
Hors logement ordinaire	3,8	2,2	20,5	19,0	5,7	4,9
Ensemble, dont :	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Avec au moins un de leurs enfants¹</i>	13,7	9,8	18,2	8,9	14,2	9,7

¹ Et éventuellement d'autres personnes (conjoint de leur enfant, petit-enfant, sœur, frère, ami, etc.).
Lecture : En 2021, 6,1 % des personnes âgées de 65 ans ou plus résident dans un logement ordinaire avec un ou des proches (autres qu'un conjoint).
Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.
Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart) et 2021 (exploitation complémentaire).

► 2. Mode de résidence des personnes âgées de 65 ans ou plus selon le sexe et l'âge, en 1990 et 2021



Corrections : Sujet Biologie Cellulaire 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- Plus de la moitié des personnes de 65 ans ou plus vivent en couple dans leur logement, et environ un tiers y résident seules.
- La quasi-totalité des seniors vivant en dehors d'un logement ordinaire se trouvent en EHPAD ou en maison de retraite.
- Les hommes vivent globalement moins seuls que les femmes, un écart qui se creuse fortement avec l'âge (21 points d'écart entre 65-84 ans, contre 41 points après 85 ans).
- Avec l'avancée en âge, on observe une diminution de la vie en couple au profit de l'isolement ou de la cohabitation avec des proches.

Formulez la(les) problématique(s) du document

- Les inégalités entre les hommes et les femmes concernant leur mode de vie et d'hébergement.
- L'isolement progressif des personnes âgées.

Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- Différence d'espérance de vie et de mortalité : surmortalité masculine plus précoce liée aux maladies cardiovasculaires, aux conditions de travail et au mode de vie (exposition aux toxiques).
- Différence d'autonomie : les femmes se retrouvant plus souvent seules à un âge avancé, elles sont plus fréquemment orientées vers des établissements spécialisés.
- Éloignement familial : la vie active des enfants et la disparition du schéma de la maison familiale (mutations, longues études) réduisent le temps et la proximité avec les seniors.

Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- L'étude manque de variables explicatives croisées : géographiques (déserts médicaux, clivage ville/campagne), économiques (niveaux de revenus) ou sociales (niveaux d'études, anciens métiers).
- Les données statistiques excluent le territoire de Mayotte.
- Il y a un manque de précision sur les chiffres concernant les personnes en établissement (absence de pourcentages détaillés en fonction du mode de vie antérieur).

Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Juridique :

- Mise en place d'une loi "anti-isolement" rendant les visites obligatoires pour les personnes âgées isolées.
- Législation imposant un contrôle strict de la qualité de vie et de la sociabilisation au sein des EHPAD.

Social :

- Création de structures intergénérationnelles regroupant des personnes âgées et des populations précaires (étudiants, orphelins).
- Campagnes de prévention ciblant spécifiquement la surmortalité masculine (dépistages cardiovasculaires, lutte contre les addictions).

Économique :

- Mise en place de retraites anticipées pour les métiers physiques ou à risque.
- Augmentation des budgets alloués à l'amélioration de la fin de vie.
- Création d'aides financières au transport pour permettre aux familles éloignées géographiquement de rendre visite à leurs aînés.

14. Sujet BDR 24-25

2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Des médecins généralistes de plus en plus inégalement répartis

Au cours de la décennie 2010, le nombre de médecins généralistes a diminué en France (-5,6 % entre 2012 et 2021), alors que la population a augmenté et vieilli. Toutes les régions ont été touchées par la baisse du nombre de médecins généralistes par habitant, à l'exception de la Bretagne. Toutefois, cette baisse a été hétérogène entre territoires et a donc conduit à une augmentation des inégalités spatiales de densité en généralistes. Ces inégalités sont cependant plus faibles pour les médecins généralistes que pour les autres professions de santé. Les médecins généralistes sont des acteurs centraux du système de santé puisqu'en plus de leurs propres actes de soin, ils ont un rôle d'orientation des patients vers les spécialités médicales et paramédicales. Ils choisissent librement leur lieu d'installation en fonction de critères professionnels (la qualité et la quantité de travail qu'ils peuvent espérer en s'installant dans un territoire) et de critères personnels (attaches familiales, marché du travail pour le conjoint, aménités pour le foyer, etc.)

Les médecins généralistes libéraux ayant commencé leur internat entre 2004 et 2007 ont commencé à exercer au tournant des années 2010. Pour la plupart des médecins de cette génération, la commune d'exercice de leur activité observée en 2019 peut donc être considérée comme une commune d'installation pérenne (**encadré 1**). Si les médecins généralistes libéraux installés depuis de nombreuses années semblent répartis de façon plutôt homogène par rapport à la population, des disparités apparaissent quant à l'installation de cette génération plus récente. En premier lieu, la part de ceux qui ont choisi de s'installer dans Paris et son aire d'attraction (13,1 %) est nettement moins élevée que la part de la population qui y réside (19,6 %) (**figure 1**). La majorité (56,7 %) s'installe dans une commune située dans une aire d'attraction des villes de plus de 200 000 habitants, hors aire de Paris. Or, 43,3 % de la population seulement réside dans ce type de territoire.

► 1. Répartition des lieux d'installations des médecins généralistes formés dans les années 2000 par type d'aires d'attraction des villes, en 2019

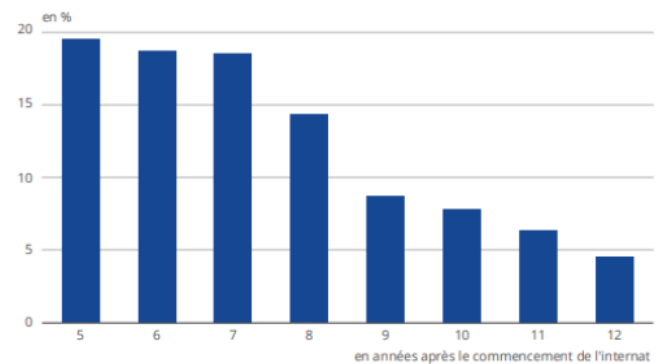
Aire d'attraction	Installations des médecins	Médecins de 55 ans ou plus	Ensemble de la population	Population âgée de 65 ans ou plus	Population sous le seuil de pauvreté	Diplômés de Bac+5 ou plus âgés de 35 à 44 ans
Hors attraction des villes	5,3	6,3	6,6	8,7	6,7	1,9
Moins de 50 000 habitants	9,9	11,9	12,1	15,0	12,1	5,7
De 50 000 à moins de 200 000 habitants	14,9	18,1	18,4	20,4	18,4	10,5
De 200 000 à moins de 700 000 habitants	30,6	24,3	23,3	23,7	23,6	18,5
De 700 000 habitants ou plus (hors Paris)	26,1	20,1	20,0	17,3	18,7	27,1
Aire de Paris	13,1	18,7	19,6	14,8	20,5	36,3

Lecture : 5,3 % des médecins généralistes libéraux ayant débuté l'internat entre 2004 et 2007 exercent en 2019 en dehors des aires d'attraction des villes.

Champ : Médecins généralistes libéraux nés, et exerçant en France, ayant débuté l'internat entre 2004 et 2007 en France, observés en 2019.

Sources : Insee, base des non-salariés, recensement de la population, fichier localisé social et fiscal (Filosofi), répertoire Sirene ; arrêtés ministériels d'affectation en internat ; Drees, Répertoire Partagé des Personnel de Santé.

Proportion de médecins qui changent de commune d'activité selon l'avancée dans la carrière



Erratum : Le 17 décembre 2024, la donnée de la barre correspondant à 5 années après le commencement de l'internat a été corrigée. Celle publiée le 12 novembre 2024 était erronée.

Lecture : 19,6 % des généralistes libéraux exercent 5 années après l'internat dans une commune différente de celle de l'année précédente.

Champ : Médecins généralistes libéraux nés, et exerçant en France, ayant débuté l'internat entre 2004 et 2007 en France.

Sources : Insee, base des non-salariés, répertoire Sirene ; arrêtés ministériels d'affectation en internat.

Corrections : Sujet BDR 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « Des médecins généralistes de plus en plus inégalement répartis »

Source : INSEE

Date de l'étude : Novembre 2024, avec une population étudiée dans les années 2010.

Figures : Un tableau et un diagramme en bâton.

Thème principal : L'inégale répartition des médecins généralistes sur le territoire français.

• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- Baisse du nombre de médecins généralistes de quasiment 6 % ; toutes les régions sont touchées, exceptée la Bretagne.
- La majorité préfère s'installer dans une commune proche d'une ville de plus de 200 000 habitants (57 %), mais délaisse l'aire de Paris (seulement 13 % d'installation).
- 43 % de la population réside dans les territoires délaissés par les médecins généralistes.
- Les médecins généralistes ont un rôle très important dans l'orientation des patients vers les spécialités médicales et paramédicales.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Des disparités dans l'installation des généralistes.
- Des zones où l'on retrouve de moins en moins de médecins par rapport à la population.

I. Des disparités dans l'installation des généralistes (analyse figure 2)

La répartition des jeunes médecins est de moins en moins homogène par rapport à leurs prédécesseurs et toutes les régions sont touchées sauf la Bretagne.

- **Lecture figure 2 :** Dans les 5 premières années, 20 % des médecins changent de commune ; ce mouvement se poursuit sur les 6ème et 7ème année puis décroît rapidement. Les médecins changent le plus souvent de lieu de vie dans les 8 premières années et se dirigent alors vers des villes de plus de 200 000 habitants, hormis Paris.

Hypothèse :

- Les villes de moins de 200 000 habitants sont moins attractives au niveau personnel (emploi du conjoint, écoles) et professionnel (isolement, horaires lourds, moins de collaboration entre collègues).
- Paris est une zone peu attractive en raison du coût de l'immobilier et du coût de la vie, au profit de villes moyennes offrant toutes les commodités.

II. Des zones avec de moins en moins de généralistes par rapport à la population (analyse figure 1)

En France, le nombre de médecins généralistes a diminué de 5,6 % entre 2012 et 2021, alors que la population continue d'augmenter.

- **Lecture figure 1 :** Dans les villes de 200 000 habitants ou plus, on recense 57 % des installations pour seulement 43 % de la population, soit plus de la moitié des médecins de France pour moins d'un demi de la population.
- 5,3 % seulement des médecins s'installent dans les zones rurales, alors que 7 % de la population y vit.
- 10 % s'installent dans les villes de moins de 50 000 habitants contre 12 % de la population qui y réside.
- Paris : seulement 13 % des jeunes médecins s'y installent pour 20 % de la population.

Conséquences :

- Les habitants des zones mal desservies rencontrent des difficultés à accéder à des soins médicaux de qualité, ce qui aggrave les inégalités sociales de santé.
- Des « déserts médicaux » se développent : les patients doivent parcourir de longues distances pour consulter un généraliste ou se retrouvent sans médecin attitré.
- Moindre accès au dépistage et à l'orientation vers les spécialistes, augmentant le risque de développement de maladies graves.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Économique :

- Rendre les zones déficitaires plus attractives : revalorisation des actes médicaux en milieu rural, aides financières à l'installation, primes majorées pour Paris où le coût de la vie est plus élevé.
- Mise à disposition de logements moins chers durant les premières années d'exercice dans les zones sous-dotées.

Juridique :

- Le choix du lieu d'exercice est actuellement libre pour les médecins, ce qui favorise la concentration dans les grandes villes. Des mesures législatives pourraient imposer, pour un temps limité, un exercice dans un désert médical.
- Promouvoir les postes libres auprès des étudiants en internat et organiser la succession des médecins partant à la retraite.

Social :

- Sensibilisation des futurs médecins à l'exercice en zone rurale dès la formation initiale.
- Développement de la téléconsultation et des maisons de santé pluridisciplinaires pour lutter contre l'isolement professionnel et alléger la charge de travail.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Source** : Étude INSEE de novembre 2024 portant sur les années 2010 ; les données peuvent ne pas refléter les évolutions les plus récentes de la démographie médicale.
- **Représentativité géographique** : L'étude couvre l'ensemble du territoire national, mais la situation de Paris est traitée comme un cas à part, ce qui peut biaiser l'interprétation des chiffres nationaux.
- **Lecture du tableau (figure 1)** : Attention à bien interpréter les fréquences conditionnelles ; les pourcentages d'installation et de population doivent être comparés par sous-groupe et non globalisés.
- **Lecture du diagramme (figure 2)** : Histogramme de fréquences relatives ; les CSP ne sont pas toutes représentées de façon égale, ce qui peut influencer sur la lisibilité des tendances observées.
- **Facteurs non pris en compte** : L'étude ne détaille pas les motivations personnelles des médecins (situation familiale, revenus, préférences de mode de vie) qui jouent pourtant un rôle déterminant dans le choix du lieu d'installation.

Questions complémentaires

1. Quelle région échappe à la diminution du nombre de généralistes ? Pourquoi ?

La Bretagne :

- Politiques attractives : aides à l'installation, subventions, exonérations.
- Cadre de vie attractif.
- Tissu médical bien structuré : maisons de santé, réseaux hospitaliers.
- Population vieillissante mais bien répartie.

2. Citez une problématique supplémentaire impliquant le manque de généralistes dans les déserts médicaux.

En tant que professionnels de santé de première intention, leur absence réduit l'accès au dépistage et à l'orientation vers les spécialistes, augmentant le risque de développement de maladies graves non diagnostiquées.

3. Que faire pour redynamiser Paris ?

- Offrir des primes plus conséquentes aux médecins qui s'y installent, compte tenu du coût de la vie.
- Mettre à disposition des logements moins chers durant les premières années d'exercice.
- Promouvoir les postes libres auprès des étudiants en internat et organiser la succession des médecins partant à la retraite.

4. Si tu étais un jeune médecin généraliste aujourd'hui, où choisirais-tu de t'installer ?

Dans une ville moyenne, bien desservie, proche de grandes agglomérations, avec un bon équilibre de la patientèle, un bon cadre de vie, une accessibilité aux infrastructures médicales et la possibilité d'intégrer une maison de santé.

5. Et si on te proposait de t'installer dans une zone rurale, comment réagiras-tu ?

Réponse à nuancer : ne pas se fermer à la possibilité d'y travailler quelques années, tout en exposant honnêtement ses craintes (isolement, charge de travail). Une réponse trop idéaliste ne sera pas crédible face à un jury.

15. Sujet Chimie 24-25

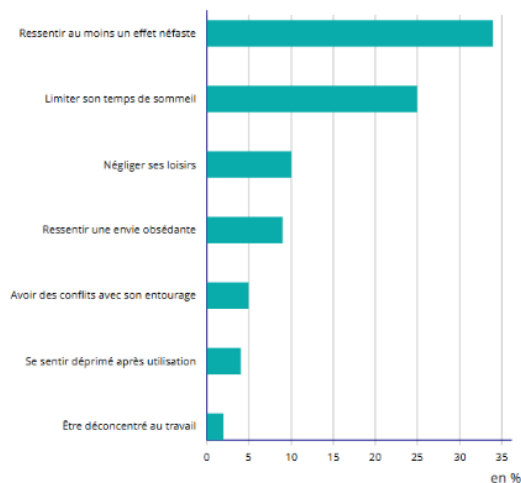
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

En 2023, un tiers des internautes ressentent au moins un effet néfaste des écrans

En 2023, 34 % des internautes déclarent ressentir au moins un des six effets néfastes des écrans mesurés par l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (**figure 1**). Ce ressenti est nettement plus fort parmi les plus jeunes : il atteint 57 % des moins de 20 ans et 49 % des 20-34 ans, contre 23 % des 50-64 ans et 16 % des 65-74 ans. Parmi les effets néfastes mesurés, la limitation du temps de sommeil est le plus fréquemment cité. En 2023, 25 % des internautes âgés de 15 à 74 ans disent limiter leur temps de sommeil au moins une fois par semaine pour continuer à utiliser leurs écrans. Négliger ses loisirs (10 %) et ressentir une envie obsédante d'aller sur les écrans (9 %) viennent ensuite.

Les besoins physiologiques en sommeil des plus jeunes sont plus importants, notamment en période scolaire. Cependant, en 2023, 37 % des 15-19 ans déclarent limiter leur temps de sommeil au moins une fois par semaine pour rester sur les écrans, contre 25 % parmi l'ensemble des internautes (**figure 2**). 43 % des 20-29 ans sont aussi concernés par ce phénomène. Après 30 ans, les personnes limitent de moins en moins leur temps de sommeil pour rester sur les écrans : 34 % pour les 30-34 ans, 17 % pour les 50-64 ans, 10 % pour les 65-74 ans. Y compris à caractéristiques identiques, avant 25 ans, les jeunes hommes déclarent plus souvent limiter leur temps de sommeil pour rester sur les écrans que les jeunes femmes : 44 % des hommes de moins de 20 ans, contre 29 % des femmes du même âge et, au sein des 20-24 ans, 51 % des hommes contre 35 % des femmes. Cette différence de comportement disparaît après 25 ans.

Figure 1 – Effets néfastes déclarés par les internautes en lien avec leur usage des écrans



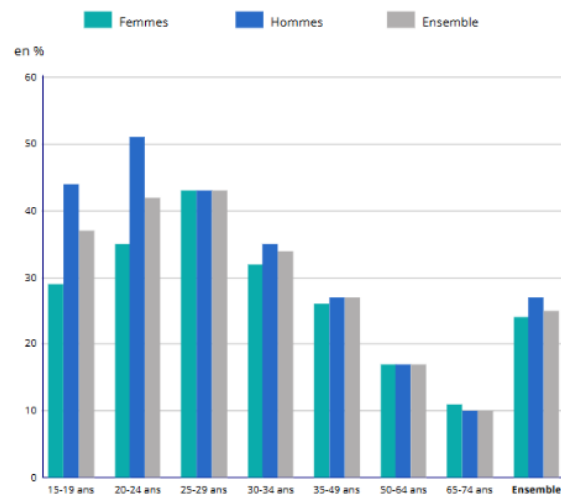
Note : Il est possible de déclarer ressentir plusieurs effets néfastes.

Lecture : En 2023, 25 % des internautes ont déclaré limiter leur temps de sommeil pour rester sur les écrans.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 74 ans ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête TIC Ménages 2023.

Figure 2 – Réduction du temps de sommeil liée à l'usage des écrans en fonction du sexe et de l'âge



Lecture : En 2023, 44 % des hommes internautes âgés de 15 à 19 ans déclarent avoir réduit leur temps de sommeil pour rester sur les écrans au moins une fois par semaine, contre 29 % pour les femmes internautes du même âge.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 74 ans ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête TIC Ménages 2023.

Corrections : Sujet Chimie 24-25**ANALYSE DU TEXTE :****1. Description**

Ce document explore les effets néfastes des écrans sur la population en 2023, avec un accent particulier sur les jeunes. Il se base sur une enquête sur les technologies de l'information et de la communication, mettant en lumière le dilemme moderne de la consommation digitale, particulièrement chez les jeunes utilisateurs et ses répercussions sur leur santé, en particulier leur sommeil.

2. Introduction

En 2023, l'utilisation des écrans est devenue omniprésente dans nos vies, surtout chez les jeunes. Bien que la technologie offre des avantages indéniables, cette surconsommation est associée à plusieurs effets néfastes sur la santé. Cet article vise à analyser ces problèmes, en mettant l'accent sur la réduction du temps de sommeil, une préoccupation de plus en plus centrale parmi les internautes.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Quels sont les principaux effets néfastes des écrans ressentis par les différentes tranches d'âge ?
- Pourquoi les jeunes sont-ils plus susceptibles de négliger leur sommeil en raison de l'utilisation des écrans ?
- Quelles sont les différences de comportement entre les jeunes hommes et les jeunes femmes concernant l'utilisation des écrans et leurs répercussions sur le sommeil ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- **Effets néfastes ressentis** : 34 % des internautes ressentent au moins un effet néfaste des écrans, avec des impacts multiples allant de la réduction du sommeil à des comportements obsessionnels. Les moins de 20 ans sont significativement plus touchés que les générations plus âgées.
- **Négligence du sommeil** : Les jeunes de 15 à 19 ans déclarent limiter leur sommeil pour rester connectés, en raison de la pression sociale, du besoin de connexion permanente et de la nature addictive de certaines applications. Leur besoin physiologique accru en sommeil accentue les conséquences de cette négligence.
- **Différences de comportement entre sexes** : Les jeunes hommes montrent une tendance plus marquée à réduire leur sommeil pour utiliser des écrans. Cela pourrait s'expliquer par des différences culturelles, des modes de consommation de médias ou des comportements sociaux, révélant des dynamiques de genre dans l'utilisation des technologies.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Les données de 2023 soulignent une prise de conscience accrue des effets néfastes des écrans, en particulier sur le sommeil des jeunes. Il est crucial d'aborder cette problématique pour améliorer la santé et le bien-être des utilisateurs.

Économique :

- Développement et financement d'outils et d'applications de contrôle du temps d'écran, permettant aux utilisateurs de mieux gérer leur consommation digitale.

Juridique :

- Encadrement législatif de l'utilisation des écrans chez les mineurs : réglementation de l'accès à certaines plateformes addictives, obligations de transparence des algorithmes.

Social :

- Éducation sur l'utilisation des écrans : intégrer dans les programmes scolaires des modules sur une utilisation équilibrée des technologies pour sensibiliser les jeunes aux dangers de l'usage excessif.
- Développement de stratégies de déconnexion : encourager des pauses régulières et des activités hors ligne pour réduire la dépendance aux écrans.
- Promotion de bonnes habitudes de sommeil : campagnes de sensibilisation sur la gestion du temps et l'importance du sommeil pour la santé physique et mentale.

Ouverture :

À moyen et long terme, l'objectif serait d'instaurer un équilibre bénéfique entre la technologie et la santé, et de contribuer à une utilisation responsable des écrans dans notre société numérique en constante évolution.

Questions jury :

1. Quel est le pourcentage d'internautes âgés de 15 à 74 ans qui limitent leur temps de sommeil au moins une fois par semaine en raison de l'utilisation des écrans, et comment ce pourcentage varie-t-il selon les tranches d'âge ?
2. Quelles différences de comportement concernant la limitation du sommeil pour rester sur les écrans ont été observées entre les jeunes hommes et les jeunes femmes ?
3. Quels effets néfastes des écrans sont les plus couramment cités par les internautes, et quel est le pourcentage d'internautes ayant ressenti au moins un de ces effets en 2023 ?

16. Sujet Biochimie 24-25

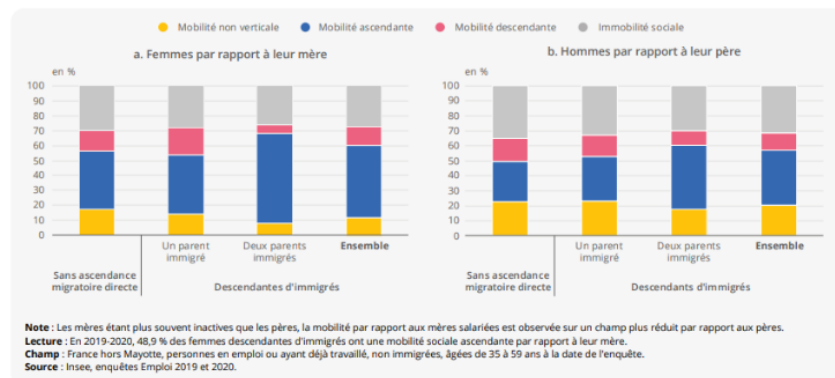
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Les descendants d'immigrés s'élèvent plus souvent dans l'échelle sociale que les personnes sans ascendance migratoire

La répartition des descendants d'immigrés selon le groupe socioprofessionnel est assez proche de celle des personnes sans ascendance migratoire, même si les premiers occupent plus souvent des positions moins qualifiées. 16 % des descendants d'immigrés âgés de 35 à 59 ans en emploi ou ayant déjà travaillé sont cadres, contre 20 % des personnes sans ascendance migratoire ; 52 % des descendants d'immigrés sont ouvriers ou employés, dont 19 % non qualifiés, contre respectivement 46 % et 16 % des personnes sans ascendance migratoire (figure 1). Au moment où ils terminaient leurs études, la situation de leurs parents sur le marché du travail différait beaucoup plus. Quand les deux parents sont immigrés, les pères étaient trois fois plus souvent non qualifiés et cinq fois moins souvent cadres que lorsque les deux parents ne sont pas immigrés. Au sein de ces couples de parents immigrés, l'exercice d'une profession intermédiaire était rare ; en revanche, parmi leurs enfants, près d'un quart exercent ces professions, autant que les personnes sans ascendance migratoire.

La mobilité sociale des descendants d'immigrés, observée par rapport aux parents qui ont été en emploi, est supérieure à celle des personnes sans ascendance migratoire. La suite de l'analyse se concentre sur la mobilité verticale, entre salariés, qui représente la majorité des mouvements (près de huit sur dix). La mobilité sociale ascendante est nettement plus fréquente parmi les descendants d'immigrés. Ainsi, 37 % des hommes descendants d'immigrés relèvent d'un groupe social de salariés supérieur à celui de leur père — immigré ou non selon la situation migratoire du couple parental —, contre 27 % des hommes sans ascendance migratoire (figure 2). Pour les femmes, l'écart est également de 10 points : 49 % des descendantes d'immigrés appartiennent à un groupe social supérieur à celui de leur mère salariée, contre 39 % des femmes sans ascendance migratoire. Les situations de mobilité descendante sont, à l'inverse, moins fréquentes parmi les descendants d'immigrés que pour les personnes sans ascendance migratoire, mais l'écart est de moindre ampleur : -1 point pour les femmes et -4 points pour les hommes.

► 2. Mobilité sociale selon le sexe et l'ascendance migratoire



► 1. Répartition des personnes en emploi et de leurs parents par catégorie socioprofessionnelle, selon l'ascendance migratoire

Statut migratoire	Non-salariés	Cadres intermédiaires	Professions intermédiaires	Ouvriers ou employés qualifiés	Ouvriers ou employés non qualifiés	N'a jamais travaillé ¹	Ensemble
Personnes sans ascendance migratoire directe							
Femmes	8,5	19,7	25,9	29,7	16,2	///	100,0
Hommes	5,2	16,4	27,7	29,0	21,7	///	100,0
Mères de ces personnes	11,9	23,0	24,2	30,4	10,6	///	100,0
Pères de ces personnes	9,6	4,6	12,0	21,1	19,0	33,6	100,0
Pères de ces personnes	18,8	14,5	15,3	31,3	10,6	9,6	100,0
Descendants d'immigrés							
Femmes	7,3	15,7	25,1	32,8	19,1	///	100,0
Hommes	4,4	14,2	25,6	31,1	24,7	///	100,0
Mères de ces descendants d'immigrés	10,3	17,4	24,5	34,7	13,2	///	100,0
Pères de ces descendants d'immigrés	4,4	2,4	6,0	14,5	25,3	47,5	100,0
Pères de ces descendants d'immigrés	14,3	7,0	9,3	36,4	22,8	10,3	100,0
Dont deux parents immigrés							
Femmes	6,5	14,0	25,2	34,3	20,0	///	100,0
Hommes	3,6	13,2	26,0	31,1	26,2	///	100,0
Mères de ces descendants d'immigrés	9,6	14,8	24,5	37,6	13,5	///	100,0
Pères de ces descendants d'immigrés	2,6	0,8	1,7	8,9	29,8	56,3	100,0
Pères de ces descendants d'immigrés	11,6	2,8	6,3	40,6	28,9	9,8	100,0

/// : absence de résultat due à la nature des choses.
¹ N'a jamais travaillé ou profession inconnue.
Lecture : En 2019-2020, parmi les hommes âgés de 35 à 59 ans à la date de l'enquête, en emploi ou ayant déjà travaillé et ayant deux parents immigrés, 14,8 % sont cadres.
Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi ou ayant déjà travaillé, non immigrées, âgées de 35 à 59 ans à la date de l'enquête.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

Corrections : Sujet Biochimie 24-25**ANALYSE DU TEXTE :****• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases**

- Entre 2019 et 2020, en France métropolitaine et dans les DROM (excepté Mayotte), les descendants d'immigrés s'élèvent plus souvent dans l'échelle sociale que les personnes sans ascendance migratoire.
- Néanmoins, plus de 50 % des descendants d'immigrés salariés sont ouvriers ou employés (dont 19 % non qualifiés) et seulement 16 % sont cadres.

Selon l'enquête emploi de l'INSEE (figure 1), la mobilité sociale est :

- **Plus fréquemment ascendante** : 37 % des hommes descendants d'immigrés possèdent un statut social plus élevé que leur père, contre 27 % des hommes sans ascendance migratoire (écart de 10 points). Chez les femmes : 49 % des descendantes d'immigrés appartiennent à un groupe social supérieur à celui de leur mère salariée, contre 39 % pour les femmes sans ascendance migratoire.
- **Moins souvent descendante** : la mobilité déclassante est moins fréquente chez les descendants d'immigrés.
- **Majorité de mouvements verticaux** : la mobilité verticale représente néanmoins la majorité des mouvements sociaux observés.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Pourquoi les descendants d'immigrés ont-ils plus souvent une trajectoire sociale ascendante que les personnes sans ascendance migratoire ?
- Quels sont les principaux facteurs qui expliquent la progression sociale des descendants d'immigrés ?
- Cette mobilité sociale plus élevée signifie-t-elle que les descendants d'immigrés sont mieux intégrés dans la société ?
- La mobilité sociale des descendants d'immigrés est-elle un signe d'égalité des chances ou cache-t-elle encore des inégalités ?
- L'ascension sociale est-elle aussi marquée dans tous les secteurs professionnels ?
- Quel rôle jouent la culture familiale et l'environnement social dans la réussite des descendants d'immigrés ?
- La progression sociale des descendants d'immigrés est-elle durable ou rencontre-t-elle des limites à un certain niveau ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- **Motivation par rapport aux parents** : les descendants d'immigrés souhaitent souvent mieux réussir que leurs parents, qui ont parfois occupé des emplois difficiles, ce qui les pousse à monter dans l'échelle sociale.
- **Rôle de l'école et des diplômes** : beaucoup misent sur leurs études pour accéder à de meilleurs emplois, l'éducation constituant un levier clé de la mobilité ascendante.
- **Évolution législative et politiques publiques** : les changements de lois et les dispositifs d'intégration ont pu offrir aux descendants davantage d'opportunités qu'à leurs parents.
- **Discriminations persistantes** : malgré cette progression, les discriminations à l'embauche peuvent freiner l'accès aux postes les plus élevés.
- **Secteurs fermés** : certains domaines professionnels restent moins accessibles aux descendants d'immigrés, limitant leur progression dans certaines carrières.
- **Soutien familial** : souvent très présent chez les enfants d'immigrés, ce soutien peut jouer un rôle clé dans leur réussite scolaire et professionnelle.
- **Plafond de verre** : même si la mobilité sociale est forte, elle peut ralentir à un certain niveau en raison de barrières invisibles dans certains métiers.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Période d'étude limitée** : l'étude porte sur une seule année (2019/2020), ce qui ne permet pas d'observer des tendances sur le long terme.
- **Absence de données sur l'origine** : aucune information sur le pays d'origine, le niveau d'étude dans le pays d'origine ou le type d'immigration des parents ; la mobilité ascendante pourrait varier selon ces facteurs (immigrés d'Afrique, d'Asie, d'Europe, etc.).
- **Facteurs non pris en compte** : le niveau d'éducation des parents, la discrimination à l'embauche subie à leur arrivée en France et l'accès au réseau professionnel ne sont pas analysés.
- **Réduction des écarts non évaluée** : l'étude ne clarifie pas si les progrès dans l'échelle sociale des descendants d'immigrés sont suffisants pour réduire l'écart avec la population sans ascendance migratoire.
- **Absence de comparaison entre générations** : l'étude ne différencie pas les descendants d'immigrés de 1ère et de 2ème génération.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?Juridique :

- Renforcer la lutte contre la discrimination dans l'accès à l'emploi, notamment via des sanctions plus effectives et des contrôles plus fréquents des employeurs.

Économique :

- Augmenter le financement des écoles, collèges et lycées dans les zones défavorisées pour permettre un meilleur accès aux diplômes supérieurs et à des perspectives d'emploi plus élevées.

Social :

- Permettre une meilleure intégration dans les villes des quartiers défavorisés, qui entraînent une concentration de descendants d'immigrés dans des écoles moins performantes, avec une sécurité plus faible et moins de perspectives d'emploi.

Questions complémentaires**1. Pensez-vous que la réussite sociale des descendants d'immigrés signifie que les inégalités ont disparu ? Pourquoi ?**

Non : si la mobilité ascendante est plus fréquente, les descendants d'immigrés restent surreprésentés dans les postes peu qualifiés (50 % ouvriers ou employés) et sous-représentés aux niveaux de cadres (16 %). La progression ne suffit pas à effacer les écarts structurels persistants.

2. L'ascension sociale est-elle due uniquement à leurs efforts individuels ou y a-t-il d'autres facteurs en jeu ?

Elle résulte d'une combinaison de facteurs : motivation personnelle et familiale, politiques publiques éducatives et d'intégration, évolutions législatives, mais aussi persistance de discriminations et inégalité d'accès aux réseaux professionnels.

3. Malgré leur progression sociale, certains descendants d'immigrés rencontrent encore des obstacles : lesquels ?

Discrimination à l'embauche, plafond de verre dans certains secteurs, inégal accès aux réseaux professionnels, concentration dans des quartiers et établissements scolaires moins bien dotés, et moindre reconnaissance des diplômes obtenus dans des établissements moins prestigieux.

17. Sujet Biophysique 24-25

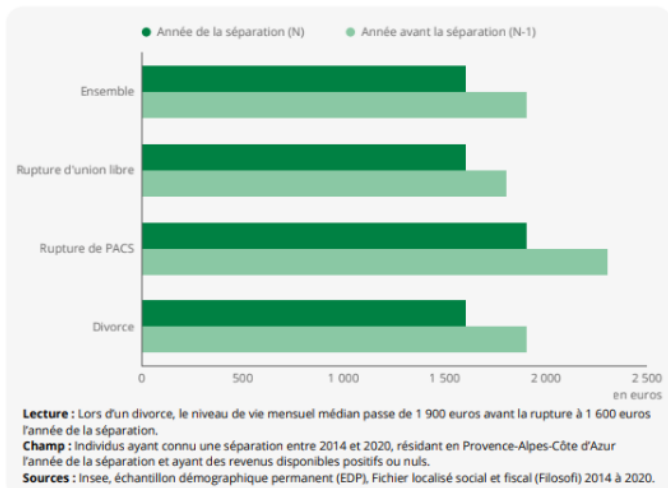
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Après une séparation, les femmes subissent une perte financière plus élevée que les hommes

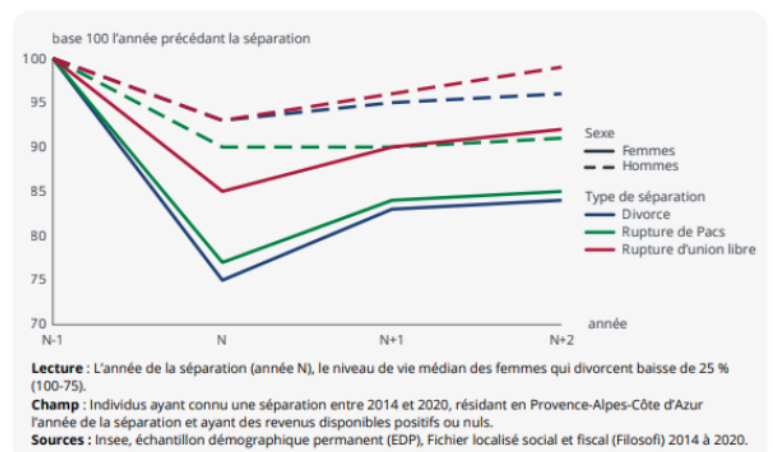
L'année de la séparation, le niveau de vie médian des ex-conjoints diminue de 13 %, passant de 1 900 euros mensuels par unité de consommation avant la séparation à 1 600 euros (**figure 1**). La baisse est la moins prononcée pour les personnes qui vivaient en union libre (-12 %), en raison de différences de revenu au sein du couple moins marquées. Les ruptures d'union contractualisée (mariage ou Pacs) se traduisent par une perte d'environ 16 % du niveau de vie médian. Quel que soit le type d'union antérieure, la perte financière induite par la séparation est plus marquée pour les femmes que pour les hommes. Leur niveau de vie médian diminue de 18 % l'année de la séparation contre 8 % pour les hommes, soit respectivement 340 euros et 140 euros de perte sur le niveau de vie mensuel.

Les femmes divorcées connaissent la baisse relative de niveau de vie médian la plus forte tandis qu'elle est la plus faible pour leurs homologues masculins (respectivement -25 % et -7 % l'année de la séparation, **figure 2**). La contribution des femmes aux revenus du ménage pour les couples mariés est en effet plus faible que pour les autres types d'union. Les femmes mariées sont moins souvent en emploi que les femmes pacées ou en union libre : 72 % des femmes mariées âgées de 30 à 54 ans occupent un emploi contre 79 % de celles en union libre et 86 % des pacées. De plus, les mariages se rompent plus tard (à un âge médian de 47 ans, soit huit ans de plus que les ruptures de Pacs et six ans de plus que les ruptures d'union libre) et 70 % des divorces concernent des couples avec enfant (contre 61 % pour les ruptures de Pacs et 59 % pour les unions libres). Or, les écarts femmes-hommes en matière d'activité, d'emploi et de salaire augmentent avec l'âge, notamment parce que les femmes peuvent réduire ou interrompre leur activité professionnelle suite à l'arrivée d'un enfant.

► 1. Niveau de vie mensuel médian l'année de la séparation et l'année précédente selon le type de séparation



► 2. Évolution du niveau de vie médian selon le sexe et le type de séparation



Corrections : Sujet Biophysique 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « Après une séparation, les femmes subissent une perte financière plus élevée que les hommes »

Source : INSEE

Période : 2014 à 2020.

Thème principal : Après un divorce ou une séparation, on observe des écarts de revenus entre les hommes et les femmes.

Figures : Figure 1 = diagramme en barres ; Figure 2 = graphique en courbes.

• **Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases**

- L'année de la séparation, le niveau de vie médian des ex-conjoints diminue en moyenne de 13 %, avec une baisse plus marquée pour les unions contractualisées (mariage ou Pacs).
- Les femmes voient leur niveau de vie baisser de 18 %, contre 8 % pour les hommes, en raison de différences structurelles de revenus et d'emploi.
- Les divorces entraînent la perte la plus importante pour les femmes (-25 %), tandis que les hommes divorcés sont moins affectés (-7 %).
- Cette inégalité s'explique par des écarts d'activité et de salaires qui s'accroissent avec l'âge et la parentalité.

• **Formulez la(les) problématique(s) du document**

- Inégalités financières post-séparation entre hommes et femmes.
- Impact des choix professionnels et familiaux sur la précarité des femmes.
- Inégalités structurelles dans le partage des responsabilités parentales.

• **Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?**

- **Contribution plus faible des femmes aux revenus du couple :** en raison d'un taux d'emploi et de salaires plus bas, les femmes dépendent davantage du revenu commun.
- **Garde des enfants principalement assumée par les femmes :** 70 % des divorces impliquent des couples avec enfants, et les femmes assument plus souvent la garde principale. L'impact financier de l'éducation des enfants repose davantage sur les mères, accentuant leur précarité.
- **Inactivité plus fréquente au moment de la rupture :** les femmes mariées sont moins souvent en emploi (72 %) que celles en union libre (79 %) ou pacsées (86 %), ce qui les fragilise davantage lors d'une séparation survenant après des années de mariage.

• **Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation**

- **Indicateur limité au niveau de vie médian :** l'étude ne prend pas en compte d'autres facteurs comme le patrimoine ou l'aide familiale, ce qui peut sous-estimer les inégalités réelles.
- **Absence de comparaison internationale :** il serait intéressant de comparer ces chiffres avec d'autres pays pour vérifier si ces tendances sont universelles ou spécifiques à la France.
- **Impact des pensions alimentaires et aides sociales non détaillé :** ces mécanismes pourraient significativement influencer l'analyse des écarts de niveau de vie post-séparation.
- **Données arrêtées en 2020 :** les tendances plus récentes, notamment les effets de la crise sanitaire sur les séparations et les revenus, ne sont pas pris en compte.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?Économique :

- Réduction des inégalités de revenus : une meilleure égalité salariale et une plus grande participation des femmes au marché du travail pourraient atténuer l'impact financier des séparations.

Juridique :

- Évolution du droit du divorce et de la garde des enfants : une législation favorisant un partage plus équilibré des responsabilités parentales (recours accru à la garde alternée) pourrait réduire l'impact économique sur les femmes.

Social :

- Soutien aux familles monoparentales : renforcement des structures de garde d'enfants et des aides spécifiques pour les parents isolés.

Questions complémentaires**1. L'égalité homme-femme dans le travail suffirait-elle à réduire ces inégalités post-séparation ?**

- Améliorer l'égalité salariale et l'accès à l'emploi des femmes aiderait, mais ne serait pas suffisant.
- D'autres facteurs entrent en jeu : répartition des tâches domestiques, garde des enfants, choix professionnels faits pendant la vie de couple.
- Un changement de mentalités est nécessaire pour que la parentalité et les responsabilités familiales soient partagées de manière plus équitable.

2. La société devrait-elle davantage intervenir dans la gestion financière des séparations ?

- Oui, car les écarts post-séparation peuvent avoir des conséquences lourdes, notamment pour les femmes ayant la garde des enfants. Des mécanismes comme les pensions alimentaires ou les aides sociales peuvent atténuer ces écarts.
- Il faut aussi responsabiliser les individus : une meilleure éducation financière et juridique avant et pendant la vie de couple pourrait limiter ces situations.
- L'intervention de la société doit trouver un équilibre entre protection et autonomie des individus.

3. Pourquoi, malgré les avancées en matière d'égalité, les inégalités financières persistent-elles après une séparation ?

- Les inégalités salariales et de carrière perdurent : les femmes occupent plus souvent des emplois précaires et interrompent davantage leur carrière pour s'occuper des enfants.
- Les normes sociales et culturelles continuent d'attribuer aux femmes une plus grande responsabilité familiale, ce qui les pénalise financièrement.
- Les évolutions sont lentes : même si les mentalités changent, il faut du temps pour que ces transformations aient un réel impact sur l'économie et la répartition des richesses au sein des couples.

18. Sujet Physiologie 24-25

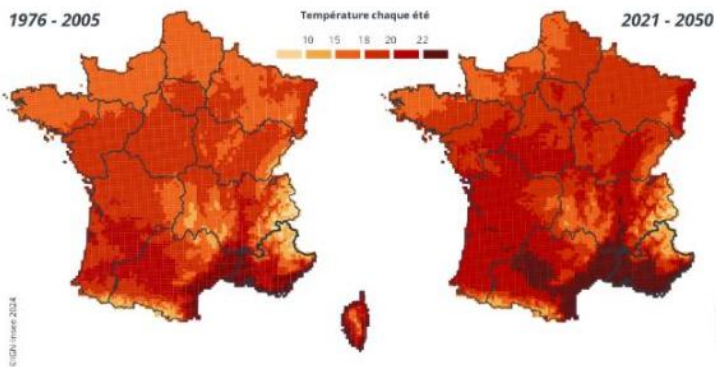
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Nuits tropicales, journées de forte chaleur : la population de plus en plus exposée

Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe parmi les régions où la température estivale moyenne est la plus élevée. Entre 1976 et 2005, durant les mois de juin, juillet et août, la moyenne des températures maximale et minimale de chaque jour s'élevait à 18,7 °C dans la région contre 18,3 °C en France métropolitaine (**figure 1**). Cette température régionale moyenne masque toutefois de grandes différences entre les territoires de la région. Ainsi, sur la même période, la température moyenne varie de 13,3 °C dans les Hautes-Alpes à 22,7 °C dans les Bouches-du-Rhône. Les températures estivales moyennes sont particulièrement élevées sur la bande littorale et dans la vallée du Rhône. Ces territoires, densément peuplés, abritent la très grande majorité de la population régionale. Ainsi, en prenant en compte la répartition des habitants dans la région, la température moyenne estivale supportée par la population était de 22,4 °C entre 1976 et 2005.

Durant les prochaines décennies, le quart sud-est, et plus particulièrement Provence-Alpes-Côte d'Azur, subira la hausse de température moyenne la plus importante de France métropolitaine, malgré des températures déjà élevées (**figure 2**). Au cours de la période 2021-2050, la température moyenne estivale dans la région serait supérieure de 1,8 °C par rapport à la période 1976-2005 (passant de 18,7 °C à 20,5 °C) contre +1,3 °C en moyenne en France métropolitaine (de 18,3 °C à 19,6 °C). La hausse de température dans les autres régions du sud de la France serait de 1,6 °C en Corse, de 1,5 °C en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes et de 1,3 °C en Nouvelle-Aquitaine. Comme le reste de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît déjà de fortes hausses de température par rapport à la fin du siècle dernier. Avec une hausse de 1,9 °C, le réchauffement serait particulièrement prononcé dans les trois départements alpins. Les Bouches-du-Rhône connaîtraient l'augmentation régionale de température la moins élevée (+1,6 °C) bien qu'encore supérieure à la prévision pour la France métropolitaine.

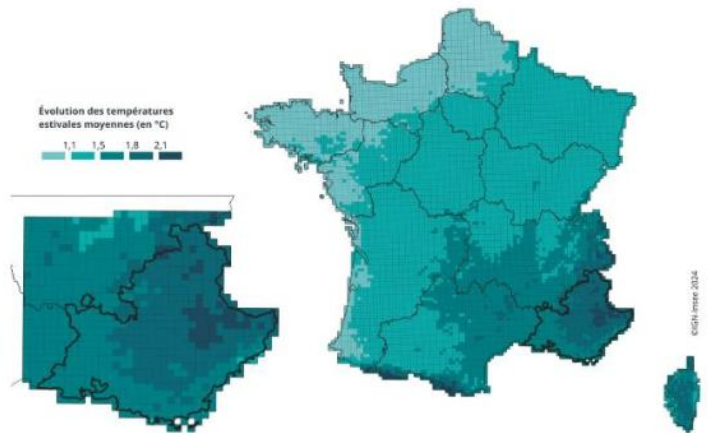
Figure 1 – Température moyenne (en °C) pour les mois de juin, juillet et août sur les périodes 1976-2005 et 2021-2050



Note : les données de ces cartes ne sont pas disponibles.

Source : Météo-France, *Drias 2020, scénario RCP 8.5.*

Figure 2 – Évolution des températures estivales moyennes (en °C) entre les périodes 1976-2005 et 2021-2050



Note : les données de ces cartes ne sont pas disponibles.

Source : Météo-France, *Drias 2020, scénario RCP 8.5.*

Corrections : Sujet Physiologie 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « Nuits tropicales, journée de forte chaleur : la population de plus en plus exposée »

Source : Étude sur les températures estivales en région PACA

Période : 1976-2005 (données réelles) et 2021-2050 (données prospectives).

Thème principal : L'augmentation des températures estivales en région PACA et ses enjeux territoriaux, démographiques et environnementaux.

Figures : Comparaison des températures estivales entre la région PACA et la France métropolitaine sur deux périodes.

• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- La région PACA est l'une des plus chaudes de France, avec une température moyenne estivale de 18,7°C entre 1976 et 2005, contre 18,3°C pour la France métropolitaine.
- Il existe des différences inter-régionales importantes : de 13,3°C dans les Hautes-Alpes à 22,7°C dans les Bouches-du-Rhône.
- La majorité de la population vit dans des zones densément peuplées où la température moyenne estivale ressentie était de 22,4°C.
- Les projections pour 2021-2050 prévoient une augmentation de +1,8°C en PACA contre +1,3°C en France métropolitaine, accentuant les inégalités territoriales.
- Cette tendance à la hausse soulève des défis majeurs en matière d'aménagement urbain, d'environnement et de justice sociale.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Inégalités territoriales face à la hausse des températures entre les différentes zones de la région PACA.
- Impact démographique de la concentration de population dans les zones les plus exposées à la chaleur.
- Quels aménagements et politiques publiques mettre en place pour faire face à l'augmentation des températures estivales ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

Première hypothèse : Proposer des aménagements spécifiques aux territoires concernés

- **Perspective juridique :** Imposer une réglementation de réaménagement urbain et des mises aux normes des bâtiments face à l'augmentation des températures (par exemple, imposer des espaces verts dans les villes ou sanctionner les propriétaires qui loueraient des logements sans climatiseur).
- **Perspective économique :** Allouer plus de budget aux aménagements urbains spécifiques dans les zones les plus exposées.
- **Perspective sociale :** Faire en sorte que tous aient accès aux mêmes aides et infrastructures. En réduisant les inégalités sociales, on permet aux populations d'avoir un meilleur impact sur l'environnement.

Deuxième hypothèse : Équilibrer la démographie des territoires

- **Perspective sociale :** Redonner envie aux populations d'habiter dans des endroits démographiquement plus faibles, notamment en mettant en place des aides à l'emménagement, des aides pour les enfants (structures de garde, écoles) et des aides à l'emploi.
- **Perspective économique :** Inverser la tendance « zone peuplée donc beaucoup de budget » et faire en sorte d'avoir plutôt « zone avec beaucoup de budget, donc beaucoup auront envie de s'installer », afin de réduire le déséquilibre entre les territoires.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Grande part de prospectif** : l'étude repose en partie sur des données non confirmées par la réalité ; il s'agit de projections envisageables mais non certaines.
- **Méthode d'obtention des prédictions non détaillée** : même s'il s'agit d'inférences statistiques significatives, la méthode utilisée pour obtenir ces projections n'est pas précisée dans l'étude.
- **Absence de comparaison internationale** : il serait pertinent de comparer ces données avec d'autres pays méditerranéens confrontés aux mêmes problématiques pour s'inspirer de solutions existantes.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?Juridique :

- **Réglementation urbaine renforcée** : imposer des normes de construction adaptées à la chaleur (isolation thermique, espaces verts obligatoires, climatisation dans les logements locatifs).

Économique :

- **Redistribution budgétaire** : allouer davantage de ressources financières aux territoires les moins attractifs pour rééquilibrer la démographie et réduire la pression sur les zones surchauffées.

Social :

- **Coopération méditerranéenne** : s'inspirer des solutions mises en place par d'autres pays bordant la Méditerranée (Espagne, Italie, Grèce) qui font face aux mêmes défis climatiques.

Questions de jury**1. Peut-on réellement contraindre les propriétaires à adapter leurs logements aux fortes chaleurs ?****Par quels moyens ?**

- Oui, via des dispositifs juridiques : révision des normes du diagnostic de performance énergétique (DPE), interdiction de location des logements non conformes, ou encore des incitations fiscales pour les propriétaires réalisant des travaux d'isolation ou d'installation de climatisation.
- Des sanctions peuvent être envisagées pour les propriétaires ne respectant pas ces normes, à l'image de ce qui existe pour les logements dits « passoires thermiques ».

2. Pourriez-vous expliquer plus précisément la perspective sociale de votre deuxième hypothèse ?

- L'idée est d'inciter les populations à s'installer dans des zones moins densément peuplées et moins exposées à la chaleur, grâce à des aides concrètes : aides à l'emménagement, structures d'accueil pour enfants, soutien à l'emploi local.
- Cela permettrait de réduire la pression démographique sur les zones les plus chaudes tout en dynamisant des territoires aujourd'hui moins attractifs.

3. D'autres pays méditerranéens font face aux mêmes problématiques. Peut-on s'inspirer de leurs solutions ? Avez-vous un exemple ?

- Oui, par exemple l'Espagne a mis en place des plans nationaux de lutte contre la chaleur (Plan Nacional de Actuaciones Preventivas) incluant des systèmes d'alerte précoce, des espaces de rafraîchissement publics et des campagnes de sensibilisation.
- Une coopération à l'échelle méditerranéenne (via des programmes européens comme INTERREG) pourrait permettre de mutualiser les bonnes pratiques et d'accélérer l'adaptation des territoires les plus vulnérables.

19. Sujet Pharmacologie 24-25

2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

En 2022, un adulte sur dix rencontre des difficultés à l'écrit

En France, en 2022, 4,0 millions de personnes, soit une personne âgée de 18 à 64 ans sur dix, éprouvent des difficultés face à l'écrit (**figure 1**). Ces personnes ont une maîtrise incomplète (moins de 80 % de réussite aux questions posées) dans au moins une des trois compétences fondamentales, évaluées autour de situations de la vie quotidienne : déchiffrer, via la lecture de mots (5 % des personnes éprouvent des difficultés), écrire des mots (9 %) et comprendre un texte simple (10 %). Plus précisément, 8 % des personnes ont des difficultés fortes face à l'écrit. Il s'agit de personnes qui n'ont pas pu passer les épreuves à cause d'une maîtrise insuffisante de la lecture ou du français (moins de 3 % des 18-64 ans) et de celles qui ont donné moins de 60 % de bonnes réponses dans au moins un des trois domaines fondamentaux de l'écrit.

Les difficultés à l'écrit et en calcul ont un impact sur la vie quotidienne et sont liées aux difficultés à maîtriser les compétences numériques. Les déterminants de l'illectronisme sont d'ailleurs les mêmes que pour les difficultés à l'écrit : l'âge, le niveau de diplôme ou le lieu de résidence. Ainsi, 83 % des personnes en difficulté face à l'écrit ont utilisé Internet au cours des trois mois précédant l'enquête, contre 97 % de l'ensemble des personnes âgées de 18 à 64 ans (**figure 4**). Cette différence s'observe à tous les âges mais augmente avec l'âge. Les personnes en difficulté à l'écrit entreprennent aussi moins de démarches administratives elles-mêmes : 61 % d'entre elles ont effectué une démarche administrative elles-mêmes au cours des douze mois précédant l'enquête, contre 85 % dans l'ensemble de la population, sans que rien ne laisse penser qu'elles en éprouvent moins le besoin. Lorsqu'elles réalisent elles-mêmes les démarches, elles le font moins souvent sur Internet : 42 % des personnes en difficulté à l'écrit ont utilisé à cette fin Internet dans l'année qui a précédé l'enquête, contre 79 % des adultes en moyenne.

► 1. Compétences des adultes à l'écrit en 2022

en %

Niveau de compétence à l'écrit	Lecture de mots	Production de mots écrits	Compréhension d'un texte simple	Difficultés dans au moins un des trois domaines
En difficulté (moins de 80 % de réussite)	5	9	10	10
Difficultés fortes (moins de 60 % de réussite)	4	7	7	8
Difficultés modérées (60 % à moins de 80 % de réussite)	1	2	3	2
Pas de difficultés (80 % de réussite ou plus)	95	91	90	90
Ensemble	100	100	100	100

Note : Une personne a des difficultés fortes dans un domaine lorsqu'elle n'a pas pu passer les épreuves en raison d'une maîtrise insuffisante de la lecture ou du français ou quand elle a passé les épreuves et obtenu moins de 60 % de réussite dans ce domaine (voir [sources et méthodes](#)).

Lecture : En 2022, 4 % des adultes ont des difficultés fortes en lecture de mots.

Champ : France, personnes âgées de 18 à 64 ans.

Sources : Insee-ANLCl, enquête sur la Formation tout au long de la vie 2022-2023, module « compétences ».

► 4. Usage d'Internet dans la vie quotidienne et démarches administratives en 2022

en %

Démarches administratives, usage d'Internet	Personnes en difficulté à l'écrit	Personnes en difficulté en calcul	Ensemble des 18-64 ans
Usage d'Internet au cours des trois derniers mois			
Au moins une fois	83	85	97
Tous les jours ou presque	64	67	89
Pas tous les jours mais au moins une fois par semaine	13	13	6
Moins d'une fois par semaine	6	5	2
Jamais	17	15	3
Démarche administrative au cours des douze derniers mois			
Au moins une effectuée personnellement, dont :	61	65	85
Au moins une démarche sur Internet	42	50	79
Opinion sur l'utilité d'Internet dans les démarches administratives pour les personnes utilisant Internet			
Facilite les démarches	51	55	71
Complicite les démarches	24	24	15
Ne change rien	25	22	14

Note : Une personne est en difficulté à l'écrit quand elle a moins de 80 % de réussite dans au moins un des trois domaines de l'écrit. Elle est en difficulté en calcul quand elle a moins de 60 % de réussite en calcul.

Lecture : En 2022, parmi les adultes en difficulté à l'écrit, 17 % n'ont jamais utilisé Internet au cours des trois derniers mois, contre 3 % dans l'ensemble des 18-64 ans.

Champ : France, personnes âgées de 18 à 64 ans.

Sources : Insee-ANLCl, enquête sur la Formation tout au long de la vie 2022-2023, module « compétences ».

Corrections : Sujet Pharmacologie 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « Illettrisme et exclusion numérique chez les adultes en France »

Source : Insee-ANLCL, enquête sur la Formation tout au long de la vie, module « compétences »

Période : Données de 2022, publiées dans le cadre de l'enquête 2022-2023.

Thème principal : Les difficultés à l'écrit chez les adultes en France et leur impact sur l'usage d'Internet et les démarches administratives.

Figures : Graphique 1 = tableau statistique sur les compétences à l'écrit en 2022 ; Graphique 2 = tableau statistique sur l'utilisation d'Internet et les démarches administratives selon le niveau à l'écrit.

• **Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases**

- L'étude de l'Insee-ANLCL (2022) révèle que 4 millions d'adultes âgés de 18 à 64 ans (soit une personne sur dix) rencontrent des difficultés à l'écrit dans au moins un des trois domaines : lecture de mots, production de mots écrits et compréhension de textes simples.
- Parmi eux, 8 % présentent des difficultés fortes, c'est-à-dire une maîtrise inférieure à 60 % dans au moins un domaine.
- Ces difficultés impactent fortement la vie quotidienne : seulement 83 % des personnes en difficulté à l'écrit ont utilisé Internet récemment, contre 97 % pour l'ensemble de la population.
- Elles sont également moins nombreuses à avoir réalisé des démarches administratives (61 % contre 85 %) et encore moins à l'avoir fait en ligne (42 % contre 79 %).
- Les freins numériques sont étroitement liés à l'illettrisme : l'âge, le niveau de diplôme et le lieu de résidence influencent fortement la maîtrise de l'écrit comme des compétences numériques.

• **Formulez la(les) problématique(s) du document**

- Les difficultés à l'écrit chez les adultes en France.
- L'usage d'Internet selon le niveau de compétence à l'écrit.
- La réalisation de démarches administratives (en général et en ligne).
- L'influence des facteurs sociodémographiques (âge, diplôme, lieu de vie).
- L'exclusion liée à l'illettrisme et à l'illectronisme.

• **Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?**

1) Parcours scolaire et environnement social :

- Une partie des adultes a un niveau insuffisant en lecture et écriture en raison d'un parcours scolaire interrompu, d'une scolarité à l'étranger sans continuité en français, ou d'un manque de pratique quotidienne. Un environnement familial peu stimulant sur le plan de l'écrit peut également jouer un rôle.

2) Obstacles numériques liés aux difficultés à l'écrit :

- Les personnes ayant des difficultés à l'écrit rencontrent des obstacles pour comprendre les interfaces numériques, ce qui freine leur usage d'Internet ou les pousse à l'éviter.

3) Sentiment d'insécurité face aux démarches administratives :

- Une mauvaise compréhension de l'écrit engendre un sentiment d'incompétence face aux démarches administratives, une difficulté à lire les consignes ou à remplir des formulaires en ligne, ainsi qu'une dépendance à un tiers pour les réaliser.

4) Facteurs sociodémographiques et fracture territoriale :

- Les personnes âgées, peu diplômées ou vivant en zones rurales sont plus exposées à l'exclusion numérique et aux difficultés à l'écrit, en raison d'un accès réduit aux outils de formation, d'une moindre exposition à l'écrit ou d'une fracture technologique persistante.

5) Double exclusion : sociale et administrative :

- Le cumul de difficultés à l'écrit et de non-maîtrise du numérique peut conduire à une double exclusion : sociale (limitation de la participation citoyenne) et administrative (accès entravé aux droits fondamentaux : aides, santé, emploi).

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

Points positifs :

- **Données récentes (2022)** : l'étude est pertinente pour comprendre les enjeux actuels liés à l'écrit et au numérique.
- **Approche croisée** : en combinant compétences écrites et numériques, l'enquête met en lumière l'effet cumulatif des fragilités et identifie des publics prioritaires pour les politiques d'inclusion.
- **Ancrage dans le quotidien** : les compétences sont évaluées à partir de situations réelles (écrire un mot, lire un texte, faire une démarche), ce qui permet une lecture réaliste des enjeux.
- **Identification des déterminants** : l'étude identifie clairement les facteurs de difficulté (âge, diplôme, lieu de vie), alimentant la réflexion sur les leviers d'action.

Points d'amélioration :

- **Biais déclaratifs** : l'enquête repose sur un échantillon et des auto-déclarations, ce qui peut entraîner une sous-déclaration des difficultés (honte, incompréhension des questions).
- **Approche purement statistique** : elle ne permet pas de comprendre en profondeur les raisons des difficultés (parcours scolaires, isolement, barrières linguistiques) ni les expériences vécues.
- **Croisements de variables insuffisants** : genre, origine sociale, handicap ne sont pas mis en avant, alors qu'ils pourraient révéler des inégalités plus complexes.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Juridique :

- Rendre obligatoire l'accessibilité administrative universelle (documents compréhensibles, lecture simplifiée, alternatives au tout-numérique).
- Renforcer les droits à la médiation numérique et linguistique dans les services publics.
- Encadrer légalement la présence de guichets physiques dans les administrations pour ne pas exclure ceux qui ne maîtrisent pas Internet.
- Imposer aux employeurs une politique de lutte contre l'illettrisme via des actions de formation ou de sensibilisation en entreprise.

Économique :

- Financer des formations gratuites à l'écrit et au numérique pour les adultes en difficulté (via CPF, Pôle emploi, collectivités).
- Investir dans des médiathèques ou maisons France Services avec du personnel formé pour accompagner les publics fragiles.
- Soutenir les associations de lutte contre l'illettrisme par des subventions pérennes pour élargir leur action sur le territoire.
- Allouer des aides à l'achat de matériel informatique simple d'usage, accompagné de tutoriels accessibles.

Sociale :

- Lancer des campagnes de sensibilisation pour déstigmatiser les difficultés à l'écrit et encourager les adultes à se former.
- Développer des espaces de formation en proximité (mairies, centres sociaux, bibliothèques) avec une approche bienveillante et progressive.
- Former des médiateurs socio-numériques spécifiquement formés aux problématiques d'illettrisme.
- Renforcer l'accompagnement personnalisé pour les démarches administratives (aides à domicile).
- Mettre en place des ateliers intergénérationnels où les jeunes aident les plus âgés dans leurs usages numériques.

• Conclusion et ouverture

En 2022, près d'un adulte sur dix en France présente des difficultés à l'écrit, ce qui limite fortement l'autonomie dans la vie quotidienne, en particulier face aux démarches administratives en ligne. Ces difficultés, souvent liées à l'âge, au niveau de diplôme ou au lieu de vie, accentuent les inégalités d'accès aux droits à l'heure de la dématérialisation croissante des services. On peut alors s'interroger sur les moyens à mobiliser pour garantir une véritable inclusion numérique et sociale, notamment à travers l'éducation aux compétences de base et le développement de dispositifs d'accompagnement accessibles à tous.

Questions et réponses

1. Quelles pourraient être les conséquences sociales à long terme si l'exclusion numérique persiste chez une partie de la population ?

- Un renforcement des inégalités sociales. Les personnes exclues du numérique risquent de se retrouver de plus en plus marginalisées, avec la dématérialisation croissante des services (administration, santé, emploi). À long terme, cela pourrait affecter leur accès aux droits fondamentaux, renforçant l'isolement social, l'incompréhension des enjeux contemporains et la dépendance à des tiers.

2. En quoi les évolutions technologiques récentes pourraient-elles contribuer à réduire ou, au contraire, aggraver ces difficultés ?

- Les nouvelles interfaces plus simples (assistants vocaux, interfaces intuitives) pourraient faciliter l'accès des personnes en difficulté. Cependant, l'accélération de la numérisation et la complexification des outils peuvent aussi aggraver les difficultés pour les publics vulnérables. Si les technologies ne sont pas conçues de manière inclusive, elles risquent de renforcer la fracture numérique.

3. Pourquoi l'âge et le niveau de diplôme influencent-ils les compétences à l'écrit et numériques ?

- L'âge joue un rôle car les jeunes grandissent avec la technologie, alors que les personnes plus âgées n'ont pas toujours été formées aux outils numériques. Le niveau de diplôme est déterminant car une scolarité plus poussée permet généralement de mieux maîtriser l'écrit et d'acquérir des compétences numériques.

+ Question difficile (Culture G) : Existe-t-il des modèles internationaux de lutte contre l'illettrisme numérique ?

- Des pays comme le Canada ou la Finlande investissent massivement dans l'éducation tout au long de la vie et la médiation numérique (bibliothèques, maisons de quartier, agents de proximité). Ces approches combinées peuvent inspirer la France.

20. Sujet Biostatistique 24-25

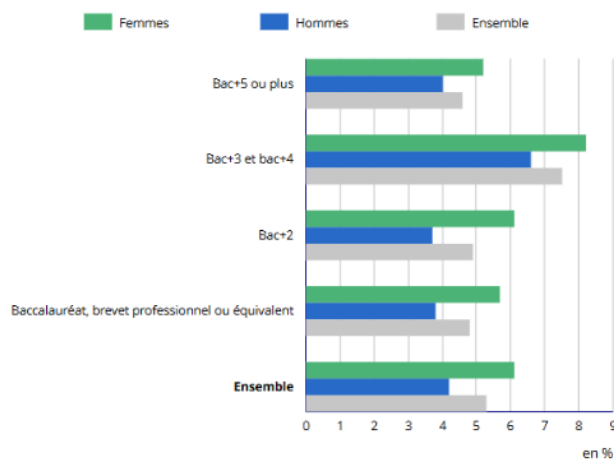
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Les « jobs » étudiants début 2020 : quatre fois sur dix, des emplois de serveurs, caissiers ou vendeurs

7,5 % des étudiants ayant obtenu comme plus haut niveau de diplôme un bac+3 ou bac+4 occupent un job étudiant, contre 4,8 % en moyenne pour les autres niveaux de diplôme (**figure 1**). Parmi les étudiants ayant au plus le baccalauréat ou un bac+2, certains suivent des études courtes (BTS, DUT, licence professionnelle), avec potentiellement moins de difficultés de financement ; d'autres peuvent entamer des études longues exigeantes, peu compatibles avec un emploi en cours d'année scolaire (classes préparatoires, médecine, etc.). Les étudiants ayant obtenu un bac+5 ont rarement un job étudiant, la moitié d'entre eux occupant déjà un emploi lié à leurs études. Les jobs étudiants relèvent le plus souvent de métiers peu qualifiés : 64 % sont employés et 11 % ouvriers. Les métiers les plus fréquents sont des emplois dans l'hôtellerie et la restauration (13,1 % des étudiants ayant un job), caissiers (13,0 %) et vendeurs (11,8 %) (**figure 2**). Les métiers exercés sont ainsi peu en adéquation avec le niveau de formation : 39 % des étudiants employés et 36 % des étudiants ouvriers ont au minimum un bac+2, contre respectivement 25 % et 10 % des actifs en emploi de ces catégories sociales. Les jobs étudiants sont plus précaires que l'ensemble des emplois : seulement la moitié sont en contrat à durée indéterminée, contre les trois quarts des emplois de l'ensemble des actifs.

Les étudiantes exercent plus souvent un job que les étudiants (6,1 % contre 4,2 %). Cet écart s'observe à chaque niveau de diplôme : il n'est donc pas uniquement dû à des études plus longues ou à une décohabitation plus précoce. Les étudiantes ayant un job ont le plus souvent un métier de caissière. Elles l'exercent plus fréquemment que leurs homologues masculins (15,0 % contre 9,4 %), de même que celui de vendeuse (12,9 % contre 9,8 %). Par ailleurs, 7,2 % travaillent dans la famille professionnelle d'assistant maternel – qui inclut le baby-sitting –, contre seulement 0,8 % de leurs homologues masculins.

Figure 1 – Part des étudiants ayant un job, par sexe et niveau de diplôme



Note : Le niveau de diplôme est celui déjà obtenu, et non celui préparé.

Lecture : Parmi les étudiants ayant validé un bac+5 ou plus, 4,6 % ont un job.

Champ : France hors Mayotte, étudiants de 16 à 29 ans diplômés au moins du baccalauréat et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation complémentaire.

Figure 2 – Effectifs et part des sept familles professionnelles les plus fréquentes parmi les étudiants ayant un job

Famille professionnelle	Nombre d'étudiants ayant un job	Part parmi l'ensemble des étudiants ayant un job (en %)		
		Ensemble	Femmes	Hommes
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	19 200	13,1	13,4	12,7
Caissiers, employés de libre-service	18 900	13,0	15,0	9,4
Vendeurs	17 200	11,8	12,9	9,8
Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	12 300	8,4	8,1	9,1
Employés administratifs d'entreprise (agents et hôtesses d'accueil, standardistes, etc.)	7 900	5,4	6,0	4,5
Assistants maternels	7 100	4,8	7,2	0,8
Cuisiniers	5 900	4,0	3,4	5,1

Note : Les sept familles professionnelles les plus fréquentes comptent 60 % des étudiants ayant un job ; les 80 autres familles professionnelles comptent 40 % d'entre eux.

Lecture : 19 200 étudiants exercent un job en tant que serveurs durant leurs études, soit 13,1 % des étudiants qui ont un job.

Champ : France hors Mayotte, étudiants de 16 à 29 ans diplômés au moins du baccalauréat et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation complémentaire.

Corrections : Sujet Biostatistique 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « Les « jobs » étudiants début 2020 : quatre fois sur dix, des emplois de serveurs, caissiers ou vendeurs »

Source : INSEE, recensement de la population, 2020.

Période : Début 2020.

Population étudiée : Étudiants vivant en France hors Mayotte, âgés de 16 à 29 ans, titulaires au minimum du baccalauréat et inscrits en études supérieures.

Thème principal : La nature précaire et peu qualifiée des jobs étudiants, ainsi que les inégalités de genre dans l'accès et la répartition de ces emplois.

Figures : Figure 1 = diagramme en barres (part des étudiants ayant un job par sexe et niveau de diplôme) ; Figure 2 = tableau (répartition des métiers les plus fréquents parmi les étudiants).

• **Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases**

- L'étude de l'INSEE (2020) révèle que les jobs étudiants sont majoritairement concentrés dans des secteurs peu qualifiés : 60 % se regroupent dans 7 familles professionnelles (hôtellerie, vente, restauration...), souvent sans lien avec le niveau d'études.
- Les étudiants en bac +3/+4 sont les plus nombreux à exercer un job étudiant (7,5 %), contre moins de 5 % pour les autres niveaux d'études.
- Un écart de genre persiste à tous les niveaux de diplôme : environ 6 % des étudiantes ont un job étudiant, contre 4,2 % des étudiants.
- Les femmes sont davantage cantonnées à certains métiers : 15 % des étudiantes travaillent comme caissières (contre 9,4 % des hommes), et 7,2 % s'occupent de garde d'enfants (contre 0,8 % des hommes).

• **Formulez la(les) problématique(s) du document**

1) **Pourquoi les jobs étudiants sont-ils majoritairement peu qualifiés et précaires ?**

2) **Pourquoi les étudiantes sont-elles plus actives et plus cantonnées à certains métiers ?**

• **Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?**

En réponse à la problématique 1 :

- **Flexibilité horaire requise :** les étudiants privilégient des secteurs permettant de concilier études et emploi, comme l'hôtellerie (travail en soirée) ou la grande distribution (horaires variables).
- **Offre limitée d'emplois qualifiés :** peu d'employeurs proposent des postes adaptés aux contraintes horaires et à la disponibilité partielle des étudiants.
- **Contrats courts privilégiés par les employeurs :** les secteurs comme la restauration ont recours à des contrats flexibles pour ajuster leur main-d'œuvre aux pics d'activité, ce qui correspond aux profils étudiants.

En réponse à la problématique 2 :

- **Stéréotypes de genre :** les choix d'emploi sont influencés par des représentations sociales (garde d'enfants pour les femmes : 7,2 % contre 0,8 % pour les hommes).
- **Pressions économiques spécifiques :** les étudiantes seraient davantage poussées à travailler en raison d'une décohabitation précoce ou de charges financières particulières.
- **Discrimination à l'embauche :** certains secteurs (restauration rapide, accueil) tendent à favoriser les femmes pour certains postes, renforçant leur concentration dans des métiers spécifiques.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Absence de données régionales** : l'étude ne prend pas en compte les disparités territoriales, alors que les opportunités d'emploi diffèrent fortement entre grandes villes et zones rurales.
- **Conditions de travail non étudiées** : horaires décalés, précarité, stress et impact sur la réussite scolaire ne sont pas abordés, alors qu'ils sont essentiels pour comprendre les difficultés des étudiants qui cumulent emploi et études.
- **Motifs de travail non questionnés** : l'étude se focalise sur des statistiques générales sans analyser les raisons profondes (nécessité financière, recherche d'expérience, inégalités sociales, insuffisance des aides).
- **Absence d'analyses qualitatives** : des témoignages d'étudiants auraient permis d'illustrer concrètement ces réalités et d'apporter un regard plus humain sur la question.
- **Pas de comparaison internationale** : une mise en perspective avec d'autres pays aurait enrichi l'analyse en comparant différents modèles économiques et éducatifs.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?Juridique :

- **Amélioration du cadre légal** : renforcement des lois sur le temps de travail pour éviter l'exploitation, création d'un statut spécifique pour les étudiants-travailleurs et mise en place de quotas dans les secteurs genrés.
- **Incitations pour les employeurs** : exonérations fiscales pour les entreprises embauchant des étudiants à des conditions avantageuses et contrats adaptés aux rythmes universitaires (CDD étudiant avec horaires flexibles).
- **Protection sociale renforcée** : depuis le 1er septembre 2018, les étudiants sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale, supprimant la cotisation annuelle de 217 euros. Ce dispositif pourrait être renforcé par un accès automatique à l'assurance chômage.

Économique :

- **Aides financières adaptées** : augmenter les bourses pour les étudiants travailleurs et créer des micro-crédits à taux zéro pour réduire leur dépendance aux petits boulots.
- **Accès facilité aux jobs qualifiés** : développer des partenariats universités-entreprises pour proposer des emplois en lien avec les études (stages rémunérés, alternance, missions freelance).
- **Soutien à l'entrepreneuriat étudiant** : le dispositif PEPITE (Pôles Étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) et le statut d'étudiant-entrepreneur encouragent déjà les étudiants à créer leur activité.

Sociale :

- **Flexibilité universitaire** : adapter les emplois du temps pour permettre aux étudiants de travailler sans nuire à leurs études.
- **Accompagnement psychologique et administratif** : prévenir le décrochage universitaire lié à la précarité en proposant un suivi personnalisé.
- **Mobilisation des entreprises** : encourager des jobs bien rémunérés et compatibles avec les études ; certaines collectivités expérimentent des allocations universelles pour favoriser l'indépendance financière des étudiants.

• Conclusion et ouverture

Cette étude expose la précarité des emplois étudiants et leur faible adéquation avec le niveau de qualification, en interrogeant leur influence sur l'égalité des chances et l'insertion professionnelle. On peut s'interroger plus largement sur la manière dont le système d'aides et le modèle universitaire français pourraient évoluer pour réduire la nécessité de travailler pendant les études, tout en préservant les bénéfices en termes d'autonomie et d'expérience professionnelle.

Questions posées par le jury

1. Selon vous, quel est l'impact que peuvent avoir les jobs étudiants sur l'investissement ainsi que la réussite académique ?

- Cumuler emploi et études peut nuire à la concentration, réduire le temps de travail personnel et augmenter la fatigue, au risque de provoquer un décrochage universitaire. Toutefois, cet impact varie selon le nombre d'heures travaillées : au-delà de 15 à 16 heures par semaine, les effets négatifs sur les résultats académiques deviennent significatifs.
- À l'inverse, un job en lien avec la filière d'études peut renforcer la motivation et faciliter l'insertion professionnelle future.

2. Pensez-vous qu'avoir simultanément un job étudiant et faire des études pousse à développer son autonomie ?

- Oui, dans une certaine mesure : gérer un emploi du temps chargé, assumer des responsabilités professionnelles et acquérir une indépendance financière contribuent au développement de l'autonomie et de compétences transversales (ponctualité, gestion du stress, relation client).
- Cependant, cette autonomie se construit au prix d'un équilibre difficile à maintenir, et tous les étudiants n'ont pas les mêmes ressources pour y faire face. L'autonomie forcée par la nécessité économique n'est pas comparable à une démarche choisie.

3. Pourquoi les bourses ne suffisent-elles pas à combler les besoins des étudiants ?

- Les montants des bourses (de 106 à 574 euros par mois selon l'échelon) restent insuffisants face au coût de la vie étudiante, notamment le loyer, l'alimentation et les frais de scolarité. En 2023, le coût mensuel moyen d'un étudiant décohabitant est estimé à environ 1 200 euros.
- De plus, une part importante des étudiants n'est pas éligible aux bourses (critères de revenus parentaux), ce qui laisse de nombreux jeunes sans filet de sécurité suffisant et les contraint à travailler.

21. Sujet Santé Numérique/Santé Publique 24-25

2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Des trajets domicile-travail moins émetteurs de gaz à effet de serre qu'en France de province

En 2019, 1,8 million de navetteurs résident en Provence-Alpes-Côte d'Azur et se déplacent pour aller travailler, soit 94 % des actifs en emploi de 15 ans ou plus (**figure 1**). Sur l'année, ces trajets domicile-travail génèrent au total 1,2 million de tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e). Ces émissions représentent, à elles seules, un tiers de la cible moyenne communément admise d'une empreinte carbone de 2 tCO₂e par personne et par an. Avec des émissions inférieures de 16 % à la moyenne de France de province, les navetteurs de la région sont parmi les moins émetteurs, juste après ceux de Corse (0,63 tCO₂e). Au niveau national, les navetteurs d'Île-de-France ont la meilleure empreinte carbone (0,41 tCO₂e). Ces émissions dépendent des distances parcourues, des modes de transport utilisés et de leur efficacité carbone.

Les navetteurs de la région parcourent en moyenne 12,2 km pour se rendre sur leur lieu de travail, contre 14,3 km pour ceux de France de province. Pour effectuer ces trajets, 80 % utilisent un véhicule routier motorisé, un peu moins fréquemment que dans les autres régions de France de province : 76 % utilisent la voiture et 4 % un deux-roues motorisé (contre respectivement 82 % et 2 % en France de province). Ils sont 11 % à utiliser les transports en commun et 9 % les modes actifs comme la marche ou le vélo. Le mode de transport utilisé dépend fortement de la distance domicile-travail et des offres alternatives à la voiture individuelle. Dans la région, 20 % des navetteurs parcourent au moins 20 km pour se rendre au travail (**figure 2**). La grande majorité d'entre eux utilise la voiture ou un deux-roues motorisé (91 %, contre 93 % en France de province). À l'inverse, 20 % des navetteurs parcourent une distance domicile-travail inférieure à 2 km. Sur ces trajets, pourtant courts, 56 % utilisent un véhicule routier motorisé, 34 % se déplacent à pied ou à vélo et 10 % en transports en commun (contre respectivement 59 %, 36 % et 5 % en France de province).

► 1. Caractéristiques des navettes domicile-travail au lieu de résidence en 2019

Caractéristiques des navettes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France de province
Nombre de navetteurs	1,8 million	19,5 millions
Distance moyenne domicile-travail	12,2 km	14,3 km
Répartition selon le mode de transport		
Modes actifs	9 %	9 %
dont marche	8 %	6 %
dont vélo	2 %	2 %
Transports en commun	11 %	8 %
Véhicules motorisés	80 %	84 %
dont voiture (y compris camion, fourgonnette)	76 %	82 %
dont deux-roues motorisé	4 %	2 %
Émissions de CO ₂ e par navetteur et par km	129,7 g	132,0 g
Émissions de CO ₂ e par navetteur et par an	0,66 tonne	0,78 tonne

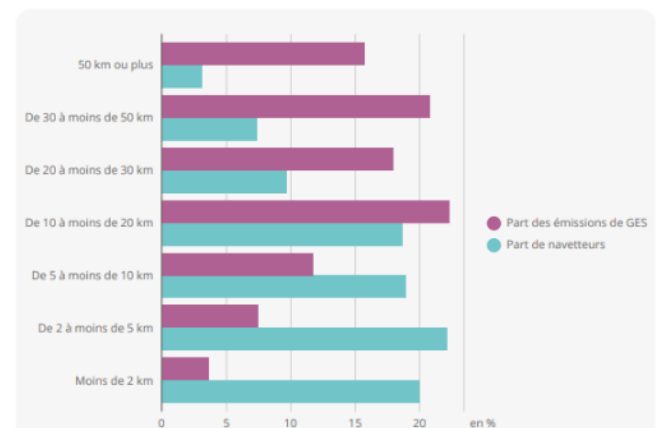
Note : En raison des arrondis, les pourcentages d'une catégorie peuvent légèrement différer de la somme des pourcentages des sous-catégories qui la composent.

Lecture : Parmi les 1,8 million de navetteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 11 % utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail.

Champ : Personnes en emploi de 15 ans ou plus qui se déplacent pour aller travailler et dont les distances domicile-travail sont inférieures à 10 km pour les piétons, à 30 km pour les cyclistes et à 100 km pour les autres modes de transport.

Sources : SDES-Insee, enquête Mobilité des personnes 2018-2019 ; Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

► 2. Répartition des navetteurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de leurs émissions de GES selon la distance domicile-travail



Lecture : 3 % des navetteurs habitant en Provence-Alpes-Côte d'Azur parcourent 50 km ou plus pour se rendre à leur travail. À eux seuls, ils génèrent 16 % des émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail des habitants de la région.

Champ : Personnes en emploi de 15 ans ou plus, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se déplacent pour aller travailler et dont les distances domicile-travail sont inférieures à 10 km pour les piétons, à 30 km pour les cyclistes et à 100 km pour les autres modes de transport.

Sources : SDES-Insee, enquête Mobilité des personnes 2018-2019 ; Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

Corrections : Sujet Santé Numérique/Santé Publique 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « Des trajets domicile-travail moins émetteurs de gaz à effet de serre qu'en France de province »

Source : INSEE, 2019.

Période : 2019.

Thème principal : L'impact environnemental des trajets domicile-travail en région PACA, comparé au reste de la France de province, et les leviers pour réduire les émissions de CO2.

Figures : Figure 1 = graphique en barres (comparaison des modes de transport et émissions de GES entre PACA et France de province) ; Figure 2 = tableau de données comparatives.

• **Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases**

- En 2019, 1,8 million de personnes en PACA effectuent des trajets domicile-travail, soit 94 % des actifs, générant 1,2 million de tonnes d'équivalent CO2, soit un tiers de l'empreinte carbone cible individuelle annuelle.
- Les émissions de la région sont 16 % plus faibles que dans le reste de la France de province, notamment grâce à une distance moyenne plus courte (12,2 km contre 14,3 km) et à un recours légèrement plus important aux transports en commun (11 % contre 10 %) et aux modes actifs (9 % contre 8 %).
- Malgré ces résultats encourageants, 80 % des navetteurs utilisent encore un véhicule motorisé, et plus de la moitié des actifs effectuant des trajets de moins de 2 km le font également en voiture.
- Des marges de progrès existent, notamment en zone rurale où la voiture reste indispensable en raison de la faiblesse des alternatives de transport.

• **Formulez la(les) problématique(s) du document**

- Pourquoi la région PACA émet-elle moins de CO2 pour les trajets domicile-travail que le reste de la France de province ?
- Quels sont les leviers d'action pour réduire davantage l'empreinte carbone des déplacements domicile-travail, notamment dans les zones rurales ?

• **Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?**

- **Distances domicile-travail plus courtes :** la distance moyenne de 12,2 km en PACA (contre 14,3 km en France de province) réduit mécaniquement les émissions de CO2, car moins de kilomètres parcourus signifient moins de carburant consommé.
- **Usage plus fréquent des alternatives à la voiture :** le recours légèrement plus important aux transports en commun et aux modes actifs (marche, vélo) contribue à réduire les émissions globales de GES dans la région.
- **Urbanisme et infrastructures adaptés :** dans les grandes villes de la région (Marseille, Nice, Toulon), des réseaux de transport en commun relativement développés permettent à une partie des actifs d'éviter la voiture, et les distances plus courtes rendent la marche et le vélo plus envisageables.

• **Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation**

- **Source fiable :** les données sont issues d'une étude de l'INSEE, garantissant leur rigueur méthodologique.
- **Périmètre limité aux trajets domicile-travail :** l'étude exclut les autres déplacements du quotidien (loisirs, courses, visites familiales) qui influencent pourtant significativement l'empreinte carbone totale.
- **Moyennes masquant des disparités territoriales :** la moyenne régionale cache des réalités très différentes entre zones urbaines (accès aux transports en commun) et zones rurales (dépendance à la voiture).

- **Absence de prise en compte des embouteillages** : les données ne tiennent pas compte des bouchons, qui augmentent la consommation de carburant et donc les émissions réelles de CO₂.
- **Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?**

Économique :

- **Soutien financier aux alternatives à la voiture** : incitations ou aides financières pour les abonnements de transports en commun, subventions pour l'achat de vélos ou de véhicules électriques, à l'image des mesures appliquées en Occitanie (gratuité des transports pour les 12-26 ans).

Infrastructures :

- **Développement des réseaux alternatifs** : renforcer l'offre de transports en commun (bus plus fréquents, nouvelles lignes de tramway) en zones périurbaines et rurales, et multiplier les pistes cyclables sécurisées pour rendre le vélo plus attractif.

Sociale :

- **Sensibilisation et changement de comportement** : mener des campagnes de communication pour inciter à abandonner la voiture sur les courts trajets et promouvoir le covoiturage, encore sous-exploité.

Innovation :

- **Télétravail et mobilité durable** : encourager le développement du télétravail pour réduire le nombre de trajets motorisés, et soutenir la généralisation des véhicules électriques ou hybrides, comme le prévoit l'Union Européenne d'ici 2035.

• **Conclusion et ouverture**

La région PACA affiche de meilleurs résultats que la moyenne nationale en matière d'émissions liées aux trajets domicile-travail, grâce à des distances plus courtes et un recours légèrement plus important aux modes de transport alternatifs. Cependant, la voiture reste largement majoritaire, en particulier dans les zones rurales, et des marges d'amélioration existent. On peut alors se demander comment rendre l'ensemble de nos mobilités quotidiennes — et pas seulement les trajets domicile-travail — plus durables et moins émettrices de CO₂.

Questions et réponses possibles

1. Quelles mesures concrètes pourraient être mises en place pour réduire l'empreinte carbone des déplacements liés aux loisirs, aux courses ou aux visites familiales ?

- Pour les courses, on pourrait encourager des livraisons écologiques (véhicules électriques, points de retrait groupés) afin de limiter les trajets individuels en voiture.
- Pour les loisirs et visites familiales, il s'agirait de rendre les transports en commun plus pratiques et accessibles (fréquence accrue le soir et le week-end, tarifs avantageux) et de développer le covoiturage via des plateformes dédiées.
- En ville, l'aménagement de pistes cyclables sécurisées et de zones piétonnes favoriserait la marche et le vélo pour ces déplacements.

2. Quels sont les principaux freins au développement des transports en commun en milieu rural et comment pourrait-on les surmonter ?

- Le principal frein est la faible densité de population, qui rend les lignes peu rentables : peu d'usagers, longues distances, horaires limités et donc recours systématique à la voiture.
- Des solutions existent : transports à la demande (minibus sur réservation), lignes express reliant villages et grandes villes, parkings relais pour encourager le covoiturage, et aides financières ou gratuité partielle (modèle occitan) pour inciter davantage d'usagers.

3. Existe-t-il des pays qui ont réussi à réduire drastiquement leurs émissions de GES liées aux transports ? Quels moyens ont-ils utilisés ?

- Les Pays-Bas ont misé sur un réseau dense de pistes cyclables et une forte culture du vélo, soutenu par des infrastructures modernes et sécurisées.
- La Norvège a encouragé l'électrification des véhicules grâce à des incitations fiscales (exonération de TVA, avantages à l'achat de véhicules électriques).
- L'Allemagne combine mobilité multimodale (trains électriques, bus, réseau cyclable) et investissement dans les énergies renouvelables pour alimenter ses transports. Ces modèles pourraient inspirer la France via des politiques incitatives similaires.

4. Pourquoi cherche-t-on à réduire nos émissions de GES ? Quels sont leurs effets concrets ?

- Les gaz à effet de serre (comme le CO₂) piègent la chaleur dans l'atmosphère, entraînant une élévation des températures mondiales. Cela provoque des événements climatiques extrêmes (canicules, inondations, sécheresses), une montée du niveau des mers et une perte de biodiversité.
- Réduire ces émissions vise à limiter le réchauffement climatique et ses conséquences graves sur l'environnement et les sociétés humaines, afin de protéger les générations futures.

22. Sujet Santé Environnementale/Éthique 24-25

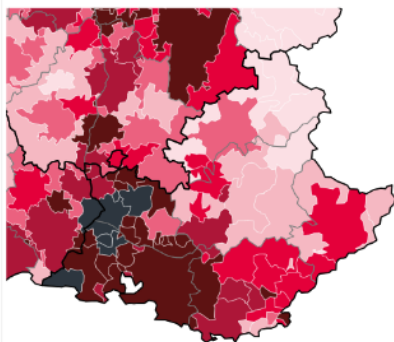
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région de France de province la plus cambriolée

Les aires d'attraction des villes les plus concernées se situent, pour la plupart, à l'ouest de la région, entre le littoral et la vallée du Rhône (**figure 1**). Les aires d'Avignon et de Carpentras, côté Vaucluse, et les aires de Saint-Rémy-de-Provence, de Marseille - Aix-en-Provence et d'Arles, côté Bouches-du-Rhône, affichent des taux de cambriolages particulièrement élevés, supérieurs à 10 %. Dans le Var, la situation est plus hétérogène. L'aire d'attraction de Saint-Tropez, fortement concernée par les cambriolages (9,5 %), se situe à seulement quelques kilomètres de zones littorales moins touchées (Cavalaire-sur-Mer, Bormes-les-Mimosas). Dans les Alpes-Maritimes, les taux de cambriolages sont généralement plus élevés dans les aires du littoral. Dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, seules les aires de Manosque et de Château-Arnoux-Saint-Auban, affichent des taux de cambriolages supérieurs à la moyenne nationale.

Le nombre de cambriolages de logements enregistrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur diminue de 9 % entre 2016 et 2022 (**figure 2**). Cette baisse est toutefois inférieure à celle observée au niveau national (15 %). Entre 2016 et 2019, le nombre de cambriolages est globalement stable. Il diminue nettement en 2020, année marquée par la crise sanitaire et le confinement des habitants à leur domicile. À cette date, la chute observée en Provence-Alpes-Côte d'Azur (24 %) est plus forte qu'en France (20 %). La région connaît toutefois une reprise plus rapide des infractions. En 2021, le nombre de cambriolages enregistrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur repart fortement à la hausse (+16 % par rapport à 2020) alors qu'il continue de baisser légèrement dans la plupart des autres régions. En 2022, le nombre d'infractions ralentit dans la région (+3 % par rapport à 2021) alors que dans le même temps la France connaît un « effet rattrapage » avec une hausse de 11 % sur l'année. Malgré ce rebond, les cambriolages enregistrés sont moins nombreux en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en 2019. En 2022, le nombre de cambriolages est de 9 % inférieur à son niveau d'avant crise sanitaire (11 % inférieur en France).

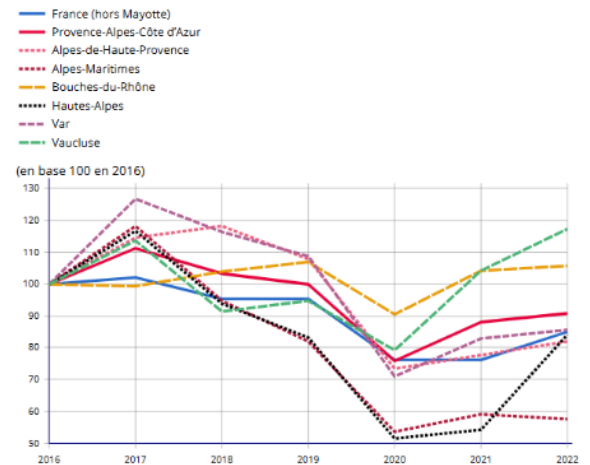
Figure 1 - Taux de cambriolages pour 1000 logements des aires d'attraction des villes de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2022



Taux de cambriolages

- moins de 1,2
- de 1,2 à moins de 2,6
- de 2,6 à moins de 4,2
- de 4,2 à moins de 5,7
- de 5,7 à moins de 7,6
- de 7,6 à 11,4
- plus de 11,4

Figure 2 - Évolution du nombre de cambriolages enregistrés dans les départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France



Source : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales.

Corrections : Sujet Santé Environnementale/Éthique 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « Cambriolages en Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Source : INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

Période : 2016 à 2022.

Thème principal : Analyse des cambriolages dans la région PACA, leur évolution temporelle et leur répartition géographique.

Zone géographique : Région PACA — Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes.

Figures : Figure 1 = répartition spatiale des cambriolages en PACA ; Figure 2 = évolution temporelle du nombre de cambriolages (2016-2022).

• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- La région PACA est la plus touchée par les cambriolages parmi les régions de province en France, avec une concentration élevée des infractions à l'ouest de la région, notamment autour de Marseille, Aix-en-Provence, Avignon et Saint-Tropez.
- Entre 2016 et 2022, on observe une baisse globale des cambriolages de -9 % en PACA, moins marquée que la moyenne nationale (-15 %).
- La crise sanitaire de 2020 a entraîné une chute marquée des infractions (-24 % en PACA, contre -20 % en France), les confinements maintenant les habitants à domicile.
- Dès 2021, la région a connu une reprise rapide et atypique des cambriolages (+16 %), contrairement au reste du pays où la baisse s'est poursuivie.
- En 2022, le nombre de cambriolages reste inférieur à celui de 2019, mais la région demeure fortement exposée à ce phénomène.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Pourquoi la région PACA est-elle plus touchée par les cambriolages que le reste du pays ?
- Quels sont les facteurs expliquant la reprise plus rapide des cambriolages après la crise sanitaire ?
- Quelles mesures peuvent être mises en place pour réduire ces infractions ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

Hypothèse 1 : La densité urbaine et l'attractivité économique de PACA favorisent les cambriolages.

- **Juridique :** Renforcement des peines pour les cambriolages en zone urbaine dense.
- **Économique :** Subventions pour l'installation de systèmes de sécurité dans les logements et commerces.
- **Social :** Sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques pour sécuriser leur domicile.

Hypothèse 2 : Le tourisme et les résidences secondaires augmentent le risque de cambriolage.

- **Juridique :** Réglementation plus stricte pour la sécurisation des locations saisonnières.
- **Économique :** Incitations fiscales pour les propriétaires investissant dans des dispositifs de sécurité.
- **Social :** Campagnes de prévention destinées aux touristes et résidents secondaires.

Hypothèse 3 : Les mesures de sécurité sont insuffisantes dans certaines zones.

- **Juridique :** Renforcement des effectifs policiers dans les zones à risque.
- **Économique :** Investissement dans la vidéosurveillance et les patrouilles de sécurité privées.
- **Social :** Développement d'initiatives citoyennes comme les dispositifs « voisins vigilants ».

Hypothèse 4 : La crise sanitaire a modifié les habitudes des délinquants.

- **Juridique** : Surveillance accrue des récidivistes et nouvelles stratégies de prévention ciblées.
 - **Économique** : Aides à la réinsertion professionnelle pour limiter la délinquance post-COVID.
 - **Social** : Études sociologiques sur l'évolution des comportements criminels après la pandémie.
- **Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation**
 - **Périmètre géographique limité** : l'étude se concentre uniquement sur la région PACA, ce qui limite la comparaison avec d'autres zones urbaines similaires (Île-de-France, Lyon, etc.).
 - **Données arrêtées en 2022** : les tendances plus récentes ne sont pas prises en compte, ce qui peut rendre les conclusions partiellement obsolètes.
 - **Absence de distinction entre types de résidences** : la différenciation entre cambriolages dans les résidences principales et secondaires pourrait affiner et enrichir l'analyse.
 - **Impact des politiques locales non détaillé** : l'étude ne précise pas dans quelle mesure les politiques de sécurité locales ont influencé les résultats observés.
 - **Conclusion et ouverture**

L'étude met en lumière la vulnérabilité particulière de la région PACA face aux cambriolages et leur évolution au fil du temps. Les facteurs économiques, sociaux et sécuritaires jouent un rôle majeur dans ce phénomène. Pour aller plus loin, il serait pertinent d'étudier l'impact des nouvelles technologies (domotique, alarmes connectées) et des politiques publiques sur la réduction des cambriolages, mais aussi de comparer la situation de PACA avec celle d'autres régions méditerranéennes européennes confrontées à des dynamiques similaires.

Questions et réponses

1. Pourquoi la région PACA est-elle particulièrement touchée par les cambriolages ?

- Une forte densité urbaine autour de Marseille, Aix-en-Provence et Avignon concentre les opportunités pour les cambrioleurs.
- Une attractivité touristique élevée génère de nombreuses résidences secondaires laissées vacantes une partie de l'année, constituant des cibles faciles.
- La présence d'axes routiers importants facilite les déplacements rapides des délinquants entre les zones d'action.
- Les inégalités socio-économiques marquées entre certaines zones de la région favorisent la criminalité.

2. Comment la crise sanitaire a-t-elle influencé l'évolution du nombre de cambriolages dans la région ?

- En 2020, les confinements successifs ont entraîné une chute des cambriolages de -24 % en PACA, car la présence accrue des habitants à domicile dissuadait les cambrioleurs.
- Dès 2021, la reprise des déplacements et le retour à une vie normale ont favorisé une augmentation rapide des infractions (+16 % en un an), contrairement à d'autres régions où la baisse s'est poursuivie.
- Cette reprise atypique peut s'expliquer par des modifications dans les comportements des délinquants, cherchant de nouvelles opportunités après une période de contrainte.

3. Quelles solutions peuvent être mises en place pour limiter les cambriolages dans la région PACA ?

- **Juridique** : Renforcement des sanctions pour les récidivistes et augmentation de la présence policière dans les zones les plus touchées.
- **Économique** : Aides financières pour l'installation de dispositifs de sécurité (vidéosurveillance, alarmes connectées, serrures renforcées).
- **Social** : Sensibilisation des habitants à la prévention des cambriolages et encouragement des dispositifs de « voisins vigilants » pour renforcer la cohésion et la vigilance communautaire.

23. Sujet Anatomie Générale 24-25

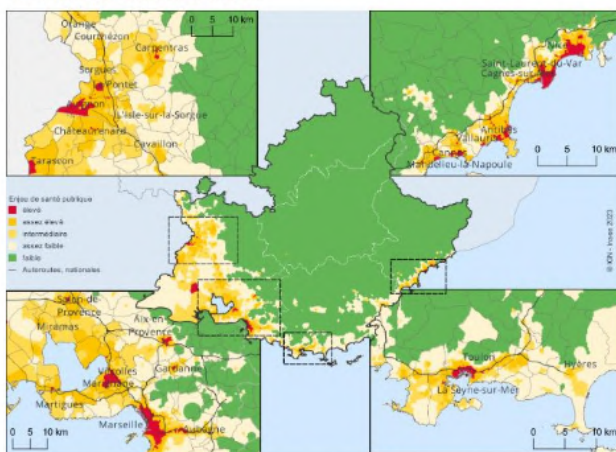
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Exposition à la pollution de l'air

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les territoires à enjeu sanitaire élevé sont ceux où le niveau d'exposition moyen à la pollution atmosphérique est le plus fort : leur ISA-p dépasse 57 en 2018. Ils regroupent par construction un habitant de la région sur cinq. Ils se situent essentiellement dans les zones très urbanisées des grandes agglomérations de la région (**figure 1**). Ces territoires sont soumis à une forte pollution de l'air notamment générée, pour le dioxyde d'azote, par les axes routiers fréquentés par les résidents comme les non-résidents. Les transports aérien et maritime, l'industrie et les activités résidentielles (chauffage domestique, etc.) contribuent également à cette pollution atmosphérique.

Dans les zones à enjeu sanitaire élevé, le statut socio-économique des résidents, approché par l'indice de statut socio-économique, est en moyenne nettement plus faible qu'ailleurs (**figure 2**). En 2018, dans ces zones, quatre habitants sur cinq vivent ainsi dans un territoire où la situation socio-économique est défavorable ou assez défavorable, soit deux fois plus qu'en moyenne dans la région. Le taux de pauvreté des habitants y est dix points au-dessus du niveau régional (27 % contre 17 %) et le niveau de vie médian bien plus faible (1 520 € contre 1 780 € dans la région). Le taux de chômage au sens du recensement de la population s'y établit à 18 %, soit 4 points de plus que dans la région. A cela s'ajoutent des conditions de logement moins favorables, en partie liées au fait que les zones à enjeu élevé sont souvent densément peuplées. Un habitant sur quatre vit dans un logement suroccupé contre un sur sept dans la région. Les habitants qui résident dans de grands logements, dont la surface dépasse 100 m², sont moins représentés (11 % contre 27 %), tout comme ceux des maisons individuelles (12 % contre 47 %). De plus, la part des résidents propriétaires de leur logement est plus faible qu'en moyenne régionale (38 % contre 56 %).

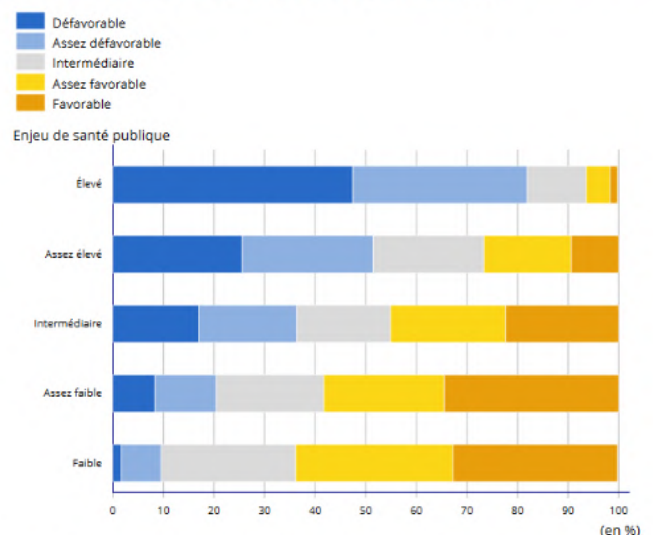
Figure 1 – Enjeu de santé publique mesuré par l'indice synthétique de l'air pondéré en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018



Note : les zones rouges, où l'exposition moyenne de la population à la pollution atmosphérique est la plus élevée, constituent les territoires à fort enjeu en termes de santé publique. Il s'agit essentiellement de territoires densément peuplés. En dehors des zones rouges, notamment à proximité immédiate des axes autoroutiers, des habitants, beaucoup moins nombreux et localisés sur des bandes de taille réduite, peuvent également être fortement exposés à la pollution atmosphérique sur leur lieu de résidence.

Note : les données de cette carte sont carryées et ne sont pas diffusables pour respecter le secret statistique.
Sources : AtmoSud, indice synthétique de l'air 2018 ; Insee, recensement de la population 2018, Filosof 2018.

Figure 2 – Statut socio-économique des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le niveau d'enjeu de santé publique de leur zone de résidence en 2018



Lecture : 48 % des habitants des zones à enjeu sanitaire élevé vivent dans un territoire au statut socio-économique défavorable alors que c'est le cas de 2 % des habitants des zones à faible enjeu sanitaire.

Sources : AtmoSud, indice synthétique de l'air 2018 ; Insee, recensement de la population 2018, Filosof 2018.

Corrections : Sujet Anatomie Générale 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « Pollution atmosphérique et inégalités socio-économiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Source : Étude régionale sur les territoires à enjeu sanitaire élevé en PACA.

Période : Données de référence : indice ISA-p 2018.

Thème principal : La corrélation entre exposition à la pollution atmosphérique et précarité socio-économique dans les territoires urbanisés de la région PACA.

Figures : Figure 1 = corrélation entre l'enjeu de santé publique d'un territoire et son exposition à la pollution atmosphérique ; Figure 2 = mise en rapport du statut socio-économique selon l'enjeu de santé publique.

• **Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases**

- Le texte met en évidence une corrélation forte entre pollution atmosphérique et précarité socio-économique en PACA : les territoires à enjeu sanitaire élevé (indice ISA-p supérieur à 57 en 2018) sont majoritairement situés dans des zones fortement urbanisées du littoral.
- Dans ces zones, quatre habitants sur cinq vivent dans des conditions socio-économiques défavorables, soit deux fois plus que la moyenne régionale, et le taux de pauvreté dépasse un quart de la population locale (10 points de plus que la moyenne régionale).
- Le revenu médian y est de 1 520 €, soit 260 € de moins que la moyenne régionale, et près d'un actif sur cinq est au chômage (4 points de plus que le taux régional).
- Les conditions de logement y sont également plus précaires : un habitant sur quatre vit en suroccupation, les grands logements (plus de 100 m²) ne représentent que 11 % du parc (contre 27 % à l'échelle régionale), et la proportion de propriétaires est de 38 % seulement (contre 56 % en région).
- À l'inverse, les zones rurales du haut-pays (zone verte) présentent une pollution moindre mais font face à un enjeu démographique préoccupant lié à la diminution de la population et à la fragilisation des infrastructures sanitaires.

• **Formulez la(les) problématique(s) du document**

- Quels seront les impacts à long terme de la surexposition à la pollution sur la santé des populations et sur la dynamique sociale de ces territoires ?
- Comment ces inégalités environnementales et socio-économiques risquent-elles d'aggraver la fragmentation urbaine et de renforcer les disparités territoriales ?
- Quels seraient les coûts économiques et sanitaires pour la région si ces inégalités persistent sans intervention publique ?

• **Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?**

- **Augmentation des maladies chroniques** : la prévalence des maladies respiratoires et cardiovasculaires (asthme, BPCO) devrait augmenter significativement dans ces zones en raison d'une exposition prolongée aux polluants atmosphériques, entraînant une hausse des dépenses de santé publique.
- **Cercle vicieux de paupérisation** : sans politique efficace, les inégalités pourraient conduire à un phénomène d'exclusion sociale croissante, amplifiant les tensions territoriales et accentuant la désaffection des habitants pour ces zones défavorisées.
- **Vulnérabilité accrue des populations précaires** : la combinaison de l'exposition prolongée aux polluants, de logements suroccupés et mal isolés, et d'un accès limité aux soins fragilise davantage ces populations face aux risques sanitaires liés à la pollution.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Données chiffrées précises mais révélatrices d'écart structurels** : la mise en perspective des indicateurs montre que l'écart de pauvreté et de revenus est plus marqué que celui du chômage, ce qui suggère que des facteurs structurels au-delà du seul emploi sont à l'œuvre.
- **Absence de projection temporelle** : une évaluation à long terme (sur une à deux décennies) permettrait d'estimer l'évolution de la prévalence des maladies et des coûts de santé associés, rendant l'analyse plus prospective.
- **Impact des politiques locales non détaillé** : l'étude ne précise pas dans quelle mesure les politiques publiques déjà en place ont contribué à réduire ou non la pollution et les inégalités dans ces territoires.
- **Absence de comparaison interrégionale** : une mise en regard avec d'autres régions confrontées à des problématiques similaires (Île-de-France, métropoles européennes) permettrait d'avoir une vision plus globale et d'identifier des bonnes pratiques transposables.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?Juridique :

- **Zones à faibles émissions (ZFE)** : l'instauration et le renforcement des ZFE dans les territoires les plus exposés permettraient de réduire l'exposition aux polluants les plus toxiques issus du trafic routier.
- **Réglementation du logement** : imposer des normes de rénovation thermique pour les logements des zones à enjeu sanitaire élevé afin de réduire l'exposition intérieure aux polluants et améliorer le confort de vie.

Économique :

- **Développement des transports en commun décarbonés** : investir dans des alternatives de mobilité moins polluantes pour réduire les émissions dues au trafic routier, principale source de pollution dans ces zones.
- **Financement d'études épidémiologiques longitudinales** : permettre un suivi précis de l'évolution des impacts sanitaires pour adapter les politiques publiques de manière proactive et ciblée.

Sociale :

- **Renforcement de l'accès aux soins** : développer des structures de santé de proximité dans les zones défavorisées pour compenser la difficulté d'accès aux soins liée à la précarité.
- **Sensibilisation aux risques sanitaires** : mener des campagnes d'information ciblées auprès des populations les plus exposées pour favoriser des comportements de prévention adaptés.
- **Urbanisation plus équilibrée** : encourager une répartition plus homogène de la population entre zones urbaines et rurales pour réduire la concentration des enjeux sanitaires sur le littoral.

• Conclusion et ouverture

L'étude met en lumière un phénomène préoccupant : les populations les plus exposées à la pollution atmosphérique sont aussi les plus vulnérables sur le plan socio-économique, créant ainsi une double injustice environnementale et sociale. Sans intervention publique ambitieuse, ce phénomène risque de s'amplifier avec l'urbanisation croissante du littoral méditerranéen. Une comparaison avec d'autres territoires confrontés aux mêmes dynamiques permettrait d'identifier des stratégies d'intervention efficaces et d'anticiper les évolutions futures.

Questions et réponses**1. Comment pourriez-vous étendre la figure 1 au reste de la France ?**

- Dans les zones rurales, la cartographie présenterait une coloration verte marquant une large bande diagonale correspondant à la « diagonale du vide ». L'enjeu de santé publique y serait moindre en raison d'une faible densité démographique et d'une activité industrielle et de transport moins développée.
- À l'inverse, les grandes métropoles (Paris, Lyon, Bordeaux) présenteraient des indices élevés similaires à ceux du littoral méditerranéen, en raison de la concentration du trafic, de l'industrie et de la densité de population.

2. Par quel autre graphique pourriez-vous représenter les données de la figure 2 ?

- On pourrait modéliser cette relation à l'aide d'une fonction affine à deux variables, représentant le taux de personnes concernées en fonction de l'enjeu de santé publique (variable X, de 0 à 100) et du statut socio-économique (variable Y, également continue).
- La courbe obtenue aurait une pente positive, traduisant que plus l'enjeu de santé publique augmente, plus la proportion de populations en situation socio-économique défavorable s'accroît — confirmant la proportionnalité entre les deux variables.

3. Pourquoi les populations vivant dans ces zones sont-elles plus vulnérables aux problèmes de santé liés à la pollution ?

- Ces populations cumulent une exposition prolongée aux polluants atmosphériques avec des conditions socio-économiques défavorables qui limitent leur accès aux soins et aux mesures de prévention.
- Les logements souvent suroccupés et mal isolés aggravent l'impact des polluants intérieurs, tandis que la précarité financière empêche d'engager des travaux d'amélioration ou de déménager vers des zones moins exposées. Ce cumul de facteurs crée une vulnérabilité sanitaire structurelle.

24. Sujet Microbiologie 24-25

2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Une participation électorale moins fréquente qu'ailleurs

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le vote systématique aux deux élections présidentielle et législatives est moins souvent pratiqué qu'en moyenne des régions de France métropolitaine. En effet, seulement 35 % des électeurs ont voté à tous les tours des deux scrutins de 2022 contre 37 % à l'échelle nationale. Proche de celle des Hauts-de-France, cette proportion est la plus faible des régions métropolitaines après Grand Est et la Corse (**figure 1**).

La participation systématique est en légère hausse par rapport à 2017 (+ 1 point) comme en moyenne de France métropolitaine (**figure 2**). Elle était bien plus élevée pour les scrutins de 2012 (46 %) et 2007 (49 %), ce que l'on constate également au niveau national. La moitié des inscrits (49 %) ont voté de manière intermittente, c'est-à-dire à seulement certains des tours des deux scrutins. Ce mode de participation est aussi fréquent dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Île-de-France et se situe légèrement au-dessus du niveau moyen métropolitain (47 %). En léger recul par rapport à 2017 (51 %), le vote intermittent concernait bien moins d'électeurs aux scrutins de 2002, 2007 et 2012 (quatre sur dix). La tendance est la même au niveau national. Enfin, en 2022, 16 % des électeurs résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'ont voté à aucun tour des deux scrutins. Ce taux d'abstention systématique est le même qu'en moyenne des régions métropolitaines et c'est l'un des plus élevés derrière les Hauts-de-France, la Normandie, la Corse et Grand Est. Il est en progression depuis 2007 et s'est stabilisé entre 2017 et 2022 (16 % en 2017 après 12 % en 2012 et 9 % en 2007). Provence-Alpes-Côte d'Azur suit la tendance nationale.

Figure 1 – Comportements de vote en 2022 par région
Part de votants systématiques

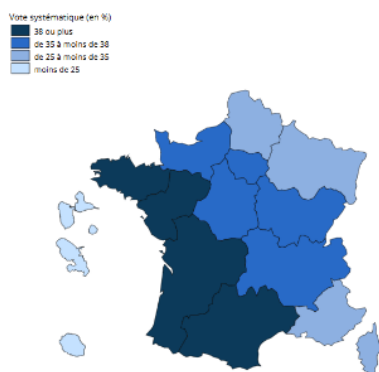


Figure 1 – Comportements de vote en 2022 par région
Part de votants intermittents

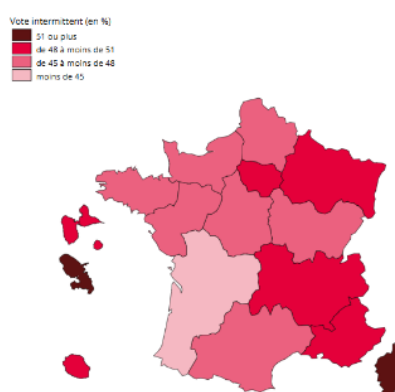
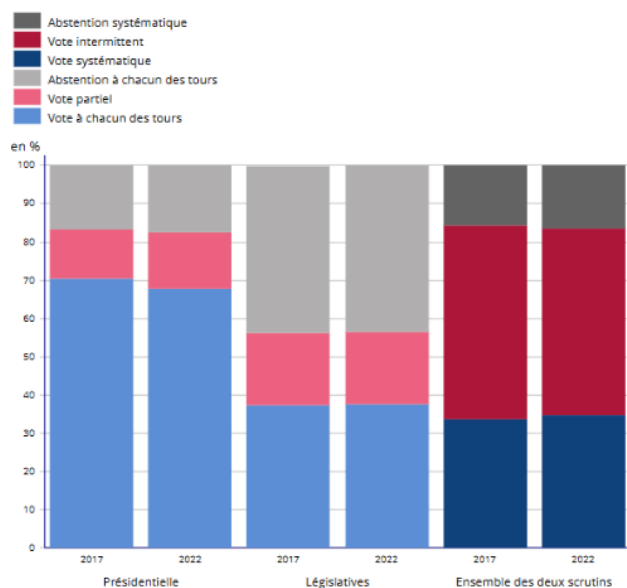


Figure 2 – Participation aux élections présidentielle et législatives en 2017 et 2022 en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Corrections : Sujet Microbiologie 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « La participation électorale en Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Source : Étude sur les comportements électoraux en région PACA.

Période : Élections présidentielles et législatives de 2007, 2012, 2017 et 2022.

Thème principal : L'analyse de la participation électorale en PACA, plus faible que la moyenne nationale, et les facteurs explicatifs de la montée de l'abstention systématique.

Figures : Comparaison des taux de participation électorale entre la région PACA et la moyenne nationale sur plusieurs scrutins.

• **Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases**

- En 2022, seulement 35 % des électeurs de la région PACA ont voté à tous les tours des élections présidentielles et législatives, une proportion en baisse par rapport aux scrutins de 2007 et 2012.
- La participation intermittente concerne près de la moitié des inscrits, traduisant un rapport distancié et irrégulier au vote.
- L'abstention systématique atteint 16 % en PACA, l'un des taux les plus élevés de France, bien au-dessus de la moyenne nationale.
- Malgré cette tendance lourde, on observe une légère hausse du vote systématique (+1 point depuis 2017), indiquant que la situation n'est pas totalement irréversible.
- Ces dynamiques s'inscrivent dans un contexte national de désaffection croissante envers les institutions politiques, mais sont amplifiées dans la région PACA.

• **Formulez la(les) problématique(s) du document**

- Pourquoi la participation électorale est-elle plus faible en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans d'autres régions ?
- Quels facteurs expliquent l'augmentation de l'abstention systématique au fil des élections ?
- Dans quelle mesure ces tendances s'inscrivent-elles dans un contexte national et sociologique plus large ?

• **Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?**

- **Désaffection politique croissante :** une désillusion face aux promesses non tenues des gouvernements successifs et une perception d'un manque d'alternatives crédibles pourraient expliquer la progression de l'abstention systématique.
- **Sentiment de déconnexion institutionnelle :** une part croissante des électeurs aurait le sentiment que leur vote n'influe pas sur les décisions politiques, les conduisant à s'abstenir de manière durable.
- **Facteurs sociologiques et matériels :** les populations précaires et les jeunes s'abstiennent davantage, souvent par manque de repères politiques, d'intérêt ou en raison d'obstacles pratiques (accès aux bureaux de vote, méconnaissance des procédures).

• **Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation**

- **Tendance lourde mais à nuancer :** si la région PACA affiche une participation plus faible, elle suit globalement les dynamiques nationales d'abstention, ce qui relativise le caractère exceptionnel de la situation régionale.
- **Légère amélioration notable :** la hausse du vote systématique (+1 point depuis 2017) montre que la tendance n'est pas irréversible et que des leviers d'action existent.
- **Données insuffisamment croisées :** il serait pertinent de croiser ces résultats avec des variables socio-économiques (niveau de précarité, âge des électeurs, niveau d'éducation) pour mieux comprendre les comportements électoraux.

- **Absence de comparaison infrarégionale** : l'étude ne distingue pas les disparités au sein même de la région PACA (entre zones urbaines, périurbaines et rurales), ce qui limiterait la précision des conclusions.
- **Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?**

Juridique :

- **Vote obligatoire** : à l'image de la Belgique, rendre le vote obligatoire permettrait mécaniquement d'augmenter les taux de participation, bien que cette mesure soulève des questions sur la liberté de ne pas voter.
- **Simplification des procédures** : faciliter le vote par procuration et encadrer le vote électronique pour lever les obstacles matériels à la participation.

Économique :

- **Modernisation des procédures de vote** : investir dans des outils numériques sécurisés pour le vote à distance, réduisant les contraintes logistiques pour les électeurs les plus éloignés des bureaux de vote.

Sociale :

- **Éducation civique renforcée** : développer dès le plus jeune âge une culture du vote et de la citoyenneté active à travers les programmes scolaires et les initiatives associatives.
- **Débats publics et consultations citoyennes** : organiser des espaces de dialogue réguliers pour rapprocher les institutions des préoccupations locales et restaurer la confiance des électeurs.
- **Représentation plus proche du terrain** : favoriser une offre politique davantage ancrée dans les réalités locales pour redonner du sens à l'acte de voter.

• Conclusion et ouverture

L'analyse de la participation électorale en PACA révèle des tendances similaires à celles observées à l'échelle nationale, mais amplifiées dans cette région. Comprendre les causes profondes de cette abstention et proposer des solutions adaptées est un enjeu majeur pour l'avenir de la démocratie. On peut alors se demander si une réforme plus profonde du système électoral ou une transformation de la culture politique seraient nécessaires pour renouer durablement le lien entre les citoyens et leurs représentants.

Questions et réponses

1. Pensez-vous que l'abstention soit uniquement due à une désaffection pour la politique, ou y a-t-il d'autres facteurs en jeu ?

- L'abstention ne se résume pas à un rejet de la politique. Elle peut être liée à des obstacles matériels (difficulté d'accès aux bureaux de vote, absence de procuration), à un manque d'intérêt ou de connaissance des enjeux, ou encore à un sentiment d'inefficacité du vote.
- Les populations précaires et les jeunes s'abstiennent davantage, souvent par manque de repères politiques. L'abstention est donc un phénomène multifactoriel qui combine désillusion politique, obstacles pratiques et inégalités sociales.

2. Comment pourrait-on rendre le vote plus attractif et limiter l'abstention ?

- Plusieurs pistes existent : rendre le vote obligatoire (comme en Belgique), moderniser les procédures avec le vote électronique, renforcer l'éducation civique dès le plus jeune âge, ou instaurer des consultations citoyennes plus régulières.
- Un levier essentiel serait également de lutter contre la défiance envers les institutions en améliorant la transparence et l'efficacité des politiques publiques, afin de redonner du sens à l'acte de voter.

3. La baisse de participation est-elle une menace pour la démocratie ?

- Oui, car une faible participation affaiblit la légitimité des élus et peut creuser le fossé entre gouvernants et gouvernés. Elle peut aussi favoriser la montée des extrêmes, qui mobilisent un électorat plus engagé et homogène.
- Toutefois, certains considèrent que l'abstention est aussi une forme d'expression politique, traduisant un désaccord avec l'offre électorale ou le système en place. La démocratie doit donc s'adapter pour réengager les citoyens et éviter qu'un faible taux de participation ne remette en cause sa stabilité.

25. Sujet Histologie 24-25

2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

400 000 personnes vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté

Les personnes en situation de pauvreté et celles se situant dans son halo ont certaines caractéristiques communes (**figure 1**). Les familles monoparentales sont au moins deux fois plus présentes dans ces catégories de la population que parmi les personnes ayant un niveau de vie supérieur. Il en va de même pour les familles nombreuses qui sont surreprésentées. Autre caractéristique commune, les couples sans enfant, qui ont en moyenne un niveau de vie plus élevé, se retrouvent moins souvent.

Toutefois, pour d'autres caractéristiques, le profil des personnes vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté diffère sensiblement de celui des personnes pauvres. Au sein du halo, les femmes seules sont plus présentes. Ainsi, 14 % des personnes du halo sont des femmes qui vivent seules, tandis qu'elles représentent 11 % des personnes pauvres et 9 % du reste de la population. Le halo de la pauvreté rassemble proportionnellement plus de personnes âgées que la population pauvre. En 2019, un tiers des personnes vivant dans le halo de la pauvreté appartiennent à un ménage dont le référent fiscal est âgé de 60 ans ou plus, contre un quart des personnes vivant en situation de pauvreté. Au sein du halo, trois personnes sur dix ont ainsi des revenus provenant principalement des retraites, soit six points de plus que dans la pauvreté (**figure 2**). Les personnes au sein du halo ont également plus souvent des revenus issus d'une activité professionnelle salariée : 58 % déclarent des revenus issus principalement de salaires ou traitements contre 42 % des personnes pauvres. À l'inverse, les indemnités de chômage constituent deux fois moins souvent leur source principale de revenu.

► 1. Répartition des personnes selon leur niveau de vie et en fonction des caractéristiques du ménage

	(en %)			
	Pauvreté	Halo de la pauvreté	Hors pauvreté et halo	Population totale
Tranche d'âge du référent fiscal				
Moins de 30 ans	8	6	5	5
30-39 ans	20	19	16	17
40-49 ans	26	24	21	22
50-59 ans	21	18	21	21
60-74 ans	17	19	24	22
75 ans ou plus	9	13	14	13
Ensemble	100	100	100	100
Type de ménage				
Homme seul	9	8	7	7
Femme seule	11	14	9	10
Couple sans enfant	10	13	24	21
Couple avec enfants	37	37	41	40
Famille monoparentale	24	20	10	13
Ménage complexe	9	8	8	8
Ensemble	100	100	100	100
<i>dont famille nombreuse</i>	25	19	8	12
Statut d'occupation de la résidence principale				
Propriétaire	25	33	67	57
Locataire du parc social	31	28	8	14
Locataire du parc privé	44	39	25	29
Ensemble	100	100	100	100

Note 1 : Les ménages complexes comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation. Les familles nombreuses sont les familles monoparentales et couples avec trois enfants ou plus, hors ménages complexes.

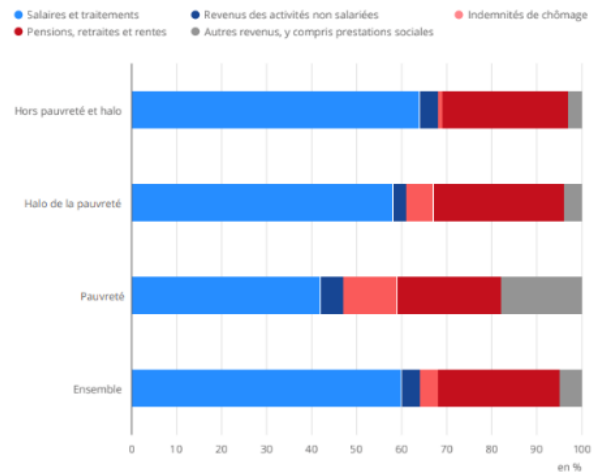
Note 2 : En raison des arrondis, la somme des valeurs par item peut légèrement différer de 100.

Lecture : Dans le halo de la pauvreté, 14 % des personnes sont des femmes seules.

Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFRP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

► 2. Origine principale du revenu déclaré selon les catégories de niveau de vie en 2019



Note : La modalité « Autres revenus, y compris prestations sociales » regroupe des personnes dont les revenus principaux peuvent provenir par exemple de prestations sociales, de revenus exceptionnels ou de certains revenus du patrimoine exonérés d'impôts.

Lecture : Parmi les personnes pauvres, 42 % déclarent des revenus issus principalement de salaires ou traitements.

Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFRP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

Corrections : Sujet Histologie 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « La participation électorale en Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Source : Étude sur les comportements électoraux en région PACA.

Période : Élections présidentielles et législatives de 2007, 2012, 2017 et 2022.

Thème principal : L'analyse de la participation électorale en PACA, plus faible que la moyenne nationale, et les facteurs explicatifs de la montée de l'abstention systématique.

Figures : Comparaison des taux de participation électorale entre la région PACA et la moyenne nationale sur plusieurs scrutins.

• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- En 2022, seulement 35 % des électeurs de la région PACA ont voté à tous les tours des élections présidentielles et législatives, une proportion en baisse par rapport aux scrutins de 2007 et 2012.
- La participation intermittente concerne près de la moitié des inscrits, traduisant un rapport distancié et irrégulier au vote.
- L'abstention systématique atteint 16 % en PACA, l'un des taux les plus élevés de France, bien au-dessus de la moyenne nationale.
- Malgré cette tendance lourde, on observe une légère hausse du vote systématique (+1 point depuis 2017), indiquant que la situation n'est pas totalement irréversible.
- Ces dynamiques s'inscrivent dans un contexte national de désaffection croissante envers les institutions politiques, mais sont amplifiées dans la région PACA.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Pourquoi la participation électorale est-elle plus faible en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans d'autres régions ?
- Quels facteurs expliquent l'augmentation de l'abstention systématique au fil des élections ?
- Dans quelle mesure ces tendances s'inscrivent-elles dans un contexte national et sociologique plus large ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- **Désaffection politique croissante :** une désillusion face aux promesses non tenues des gouvernements successifs et une perception d'un manque d'alternatives crédibles pourraient expliquer la progression de l'abstention systématique.
- **Sentiment de déconnexion institutionnelle :** une part croissante des électeurs aurait le sentiment que leur vote n'influe pas sur les décisions politiques, les conduisant à s'abstenir de manière durable.
- **Facteurs sociologiques et matériels :** les populations précaires et les jeunes s'abstiennent davantage, souvent par manque de repères politiques, d'intérêt ou en raison d'obstacles pratiques (accès aux bureaux de vote, méconnaissance des procédures).

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Tendance lourde mais à nuancer :** si la région PACA affiche une participation plus faible, elle suit globalement les dynamiques nationales d'abstention, ce qui relativise le caractère exceptionnel de la situation régionale.
- **Légère amélioration notable :** la hausse du vote systématique (+1 point depuis 2017) montre que la tendance n'est pas irréversible et que des leviers d'action existent.
- **Données insuffisamment croisées :** il serait pertinent de croiser ces résultats avec des variables socio-économiques (niveau de précarité, âge des électeurs, niveau d'éducation) pour mieux comprendre les comportements électoraux.

- **Absence de comparaison infrarégionale** : l'étude ne distingue pas les disparités au sein même de la région PACA (entre zones urbaines, périurbaines et rurales), ce qui limiterait la précision des conclusions.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Juridique :

- **Vote obligatoire** : à l'image de la Belgique, rendre le vote obligatoire permettrait mécaniquement d'augmenter les taux de participation, bien que cette mesure soulève des questions sur la liberté de ne pas voter.
- **Simplification des procédures** : faciliter le vote par procuration et encadrer le vote électronique pour lever les obstacles matériels à la participation.

Économique :

- **Modernisation des procédures de vote** : investir dans des outils numériques sécurisés pour le vote à distance, réduisant les contraintes logistiques pour les électeurs les plus éloignés des bureaux de vote.

Sociale :

- **Éducation civique renforcée** : développer dès le plus jeune âge une culture du vote et de la citoyenneté active à travers les programmes scolaires et les initiatives associatives.
- **Débats publics et consultations citoyennes** : organiser des espaces de dialogue réguliers pour rapprocher les institutions des préoccupations locales et restaurer la confiance des électeurs.
- **Représentation plus proche du terrain** : favoriser une offre politique davantage ancrée dans les réalités locales pour redonner du sens à l'acte de voter.

• Conclusion et ouverture

L'analyse de la participation électorale en PACA révèle des tendances similaires à celles observées à l'échelle nationale, mais amplifiées dans cette région. Comprendre les causes profondes de cette abstention et proposer des solutions adaptées est un enjeu majeur pour l'avenir de la démocratie. On peut alors se demander si une réforme plus profonde du système électoral ou une transformation de la culture politique seraient nécessaires pour renouer durablement le lien entre les citoyens et leurs représentants.

Questions et réponses

1. Pensez-vous que l'abstention soit uniquement due à une désaffection pour la politique, ou y a-t-il d'autres facteurs en jeu ?

- L'abstention ne se résume pas à un rejet de la politique. Elle peut être liée à des obstacles matériels (difficulté d'accès aux bureaux de vote, absence de procuration), à un manque d'intérêt ou de connaissance des enjeux, ou encore à un sentiment d'inefficacité du vote.
- Les populations précaires et les jeunes s'abstiennent davantage, souvent par manque de repères politiques. L'abstention est donc un phénomène multifactoriel qui combine désillusion politique, obstacles pratiques et inégalités sociales.

2. Comment pourrait-on rendre le vote plus attractif et limiter l'abstention ?

- Plusieurs pistes existent : rendre le vote obligatoire (comme en Belgique), moderniser les procédures avec le vote électronique, renforcer l'éducation civique dès le plus jeune âge, ou instaurer des consultations citoyennes plus régulières.
- Un levier essentiel serait également de lutter contre la défiance envers les institutions en améliorant la transparence et l'efficacité des politiques publiques, afin de redonner du sens à l'acte de voter.

3. La baisse de participation est-elle une menace pour la démocratie ?

- Oui, car une faible participation affaiblit la légitimité des élus et peut creuser le fossé entre gouvernants et gouvernés. Elle peut aussi favoriser la montée des extrêmes, qui mobilisent un électorat plus engagé et homogène.
- Toutefois, certains considèrent que l'abstention est aussi une forme d'expression politique, traduisant un désaccord avec l'offre électorale ou le système en place. La démocratie doit donc s'adapter pour réengager les citoyens et éviter qu'un faible taux de participation ne remette en cause sa stabilité.

26. Sujet Embryologie 24-25

2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

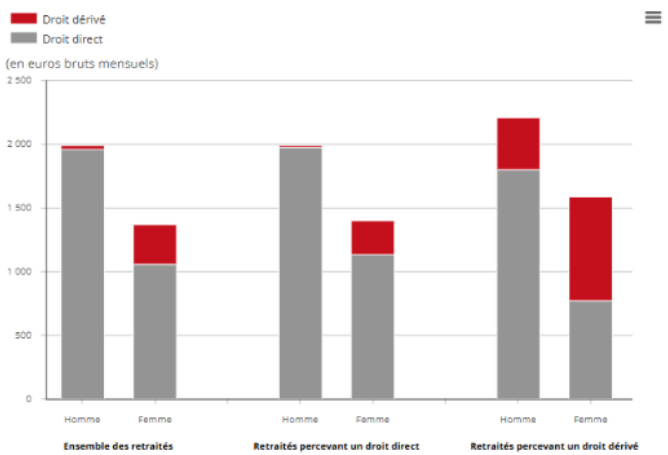
Les pensions de retraite des femmes inférieures de 31 % à celles des hommes

Fin 2020, les femmes résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur et percevant des droits à la retraite (directs et/ou dérivés) touchent en moyenne 1 370 euros bruts de pension de retraite par mois (soit 1 280 euros nets), contre 1 980 euros bruts pour les hommes (soit 1 840 euros nets, **figure 1**). En France, cette pension est un peu plus élevée pour les femmes (1 400 euros bruts en moyenne) et proche pour les hommes (1 970 euros bruts).

Ainsi, dans la région, les femmes perçoivent une pension de retraite inférieure de 31 % à celle des hommes, soit un écart un peu plus élevé qu'en moyenne en France (-29 %). La région est la deuxième où l'écart entre femmes et hommes est le plus marqué, juste après les Hauts-de-France (-32 %). Les écarts de pension de retraite sont les plus faibles dans les départements d'Outre-Mer (-16 %) et, pour la France métropolitaine, en Centre-Val de Loire (-26 %).

Au sein de la région, les différences de pension sont les plus marquées dans le Var (-33 %, **figure 2**). Il s'agit du département dans lequel la pension des hommes retraités est la plus élevée, alors que celle des femmes est égale à la moyenne régionale. Vient ensuite le Vaucluse, où l'écart est légèrement plus élevé que dans la région (-32 %). Dans les Bouches-du-Rhône et dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'écart est proche de la moyenne régionale. Il est légèrement plus faible dans les Hautes-Alpes. C'est dans les Alpes-Maritimes qu'il est le moins fort (-28 %). Dans ces deux derniers départements, les pensions des hommes sont en dessous de la moyenne régionale, alors que pour les femmes, elles sont proches ou plus élevées.

Figure 1 – Décomposition de la pension de retraite selon le sexe, fin 2020



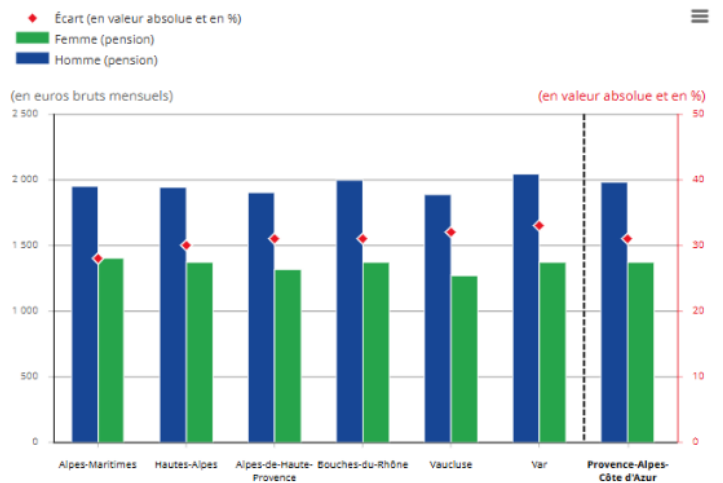
Note : Le champ « Ensemble des retraités » correspond aux retraités percevant un droit direct ou un droit dérivé. Le champ « Retraités percevant un droit direct » correspond aux retraités percevant au moins un droit direct, et respectivement au moins un droit dérivé pour les « Retraités percevant un droit dérivé ».

Lecture : Fin 2020, parmi l'ensemble des retraités percevant un droit direct ou un droit dérivé, les femmes perçoivent en moyenne 1 060 euros bruts mensuels de droit direct.

Champ : Retraités bénéficiaires d'un droit direct ou d'un droit dérivé, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur, vivants au 31 décembre 2020.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2020.

Figure 2 – Montants moyens de pension de retraite et écarts entre les femmes et les hommes par département, fin 2020



Lecture : Fin 2020, les femmes habitant le Var et percevant des droits de retraite touchent en moyenne 1 370 euros bruts mensuels de pension totale, soit 33 % de moins que les hommes habitant le Var.

Champ : Retraités bénéficiaires d'un droit direct ou d'un droit dérivé, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur, vivants au 31 décembre 2020.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2020.

Corrections : Sujet Embryologie 24-25**ANALYSE DU TEXTE :****Description**

Les documents proposés mettent en lumière les inégalités de pensions de retraite entre les femmes et les hommes en France, avec un accent particulier sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est à noter que les femmes perçoivent en moyenne 1 370 euros bruts par mois, contre 1 980 euros pour les hommes, ce qui représente un écart de 31 %.

Le premier document est un diagramme en barres intitulé : « Décomposition de la pension de retraite selon le sexe » selon la DREES, l'EIR (échantillon inter-régime des retraités) en fin 2020. Le second document est un diagramme en barres intitulé : « Montants moyens de pension de retraite et écarts entre les hommes et les femmes par département » datant de fin 2020, proposé par le même organisme.

Introduction

Les inégalités salariales et les inégalités de pensions de retraite demeurent des problématiques majeures dans de nombreux pays, y compris en France. Le cas particulier des femmes est alarmant, car il est souvent observé qu'elles reçoivent des pensions de retraite significativement inférieures à celles des hommes. Ce document vise à explorer cette problématique dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se caractérise par un écart de 31 % dans les pensions de retraite entre les sexes, dépassant la moyenne nationale.

Problématiques, questionnement

C'est pourquoi nous allons nous intéresser dans un premier temps aux inégalités de pension de retraite en fonction du sexe, puis dans un second temps en fonction de la région.

Hypothèses (réponses aux problématiques)**1. Inégalités en fonction du sexe**

Données Figure 1 : (Droit direct : sa propre pension de retraite / Droits dérivés : pension de retraite de son défunt mari par exemple)

1 370 euros bruts de pension de retraite par mois (soit 1 280 euros nets), contre 1 980 euros bruts pour les hommes (soit 1 840 euros nets)

=> PACA : écart d'environ 600 € par mois en faveur des hommes

- Un apport par les Droits dérivés : femme > homme
- Un apport par les Droits directs : homme > femme

=> Il y a une part plus importante de femmes qui touchent la pension de retraite de leur mari que l'inverse = accentue le fait que les hommes ont une meilleure retraite (Pourquoi une meilleure retraite ? voir analyse critique)

2. Inégalités en fonction de la région

Données Figure 2 :

- Les écarts les plus marqués se situent dans le Var (-33 %) et le Vaucluse (-32 %), tandis que les disparités sont plus réduites dans les Alpes-Maritimes (-28 %).
- Les femmes ne dépassent pas 1 500 €/mois et les hommes tournent autour de 2 000 €/mois pour leur pension de retraite.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Pas de comparaison avec le reste du monde** : le Doc 1 est focalisé sur PACA, nous n'avons qu'une vision restreinte de ce problème. En Iran, par exemple, les femmes peuvent avoir un compte bancaire mais ont parfois besoin de l'autorisation d'un tuteur masculin pour certaines transactions financières importantes.
- **Date des documents pourrait être plus récente** : il serait pertinent d'évoquer la Réforme des retraites 2023 (Macron).
- **Seulement un constat de la situation** : il manque des précisions sur la comparaison à poste équivalent et à temps de travail égal entre femmes et hommes.

Des questions que nous pouvons nous poser :

- Quelles sont les raisons sous-jacentes à cette disparité des pensions de retraite entre hommes et femmes ?
- Comment les différences de carrière et de salaire entre les sexes contribuent-elles à cet écart ?
- Quelles mesures peuvent être mises en place pour réduire ou éliminer cet écart ?
- Pourquoi autant de disparité au sein d'une même région ?

1. Raisons sous-jacentes : L'écart dans le montant des pensions peut être attribué à divers facteurs, incluant des interruptions de carrière pour élever des enfants, des emplois précaires moins bien rémunérés et une moindre épargne retraite.

2. Différences de carrière et de salaire : Les femmes sont souvent confrontées à des salaires plus bas que ceux des hommes, en raison de la ségrégation de genre sur le marché du travail. De plus, elles ont tendance à travailler dans des secteurs moins rémunérateurs ou à occuper des postes moins élevés.

3. Mesures pour réduire l'écart : Des politiques incitatives pour encourager les entreprises à promouvoir l'égalité salariale, des programmes de sensibilisation sur l'importance de l'épargne retraite pour les femmes, et des réformes des systèmes de retraite pour garantir un minimum vital pour tous.

4. Disparité au sein des régions : Dans une région où l'industrie est dominante (ex : Hauts-de-France), les hommes peuvent percevoir des salaires plus élevés et donc des pensions de retraite plus importantes. En revanche, dans des régions plus tournées vers le tertiaire (ex : PACA), où les femmes occupent davantage d'emplois précaires ou à temps partiel, l'écart de pension est plus marqué.

• Conclusion + Ouvertures, Perspectives et Solutions

En résumé, la situation des pensions de retraite des femmes dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur illustre une réalité préoccupante qui mérite une attention particulière. Pour avancer vers l'égalité, il est crucial d'aborder les causes profondes de cette inégalité et d'adopter des mesures ambitieuses qui favorisent l'égalité de traitement dans le monde du travail.

Les perspectives incluent également une sensibilisation accrue et des initiatives gouvernementales coordonnées pour garantir que chaque individu, indépendamment de son sexe, puisse jouir d'une retraite digne. Des solutions innovantes, comme des programmes de soutien à l'épargne retraite et des législations favorisant l'égalité salariale, pourraient contribuer à réduire cet écart significatif à l'avenir.

Questions jury :

1. Quel est l'écart en pourcentage entre les pensions de retraite des femmes et celles des hommes dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et comment se compare-t-il à la moyenne nationale ?

2. Quels sont les facteurs mentionnés dans le texte qui contribuent à la disparité des pensions de retraite entre les sexes ?

3. Quelles mesures ou solutions le texte propose-t-il pour réduire l'écart de pension entre les femmes et les hommes en matière de retraite ?

27. Sujet Anatomie du Petit Bassin 24-25

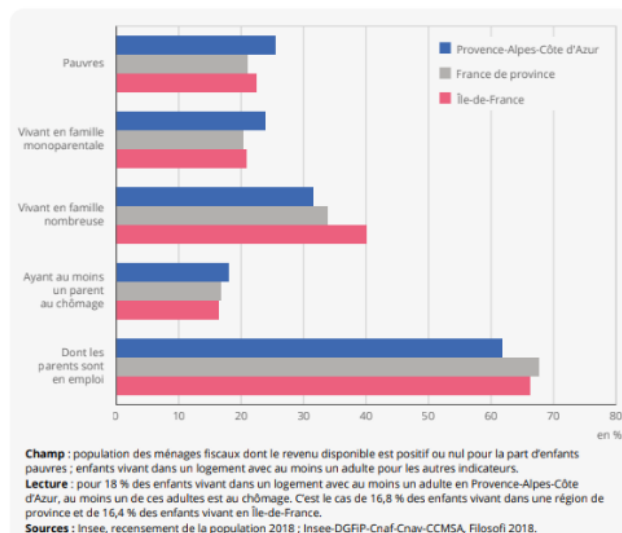
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Un quart d'enfants pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur

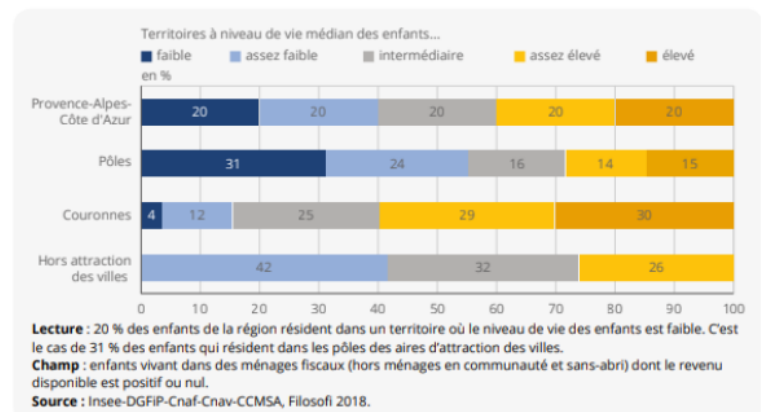
En 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 1,02 million d'habitants âgés de moins de 18 ans : les enfants représentent ainsi 20 % de la population régionale. Un enfant sur quatre est en situation de pauvreté monétaire, soit 260 000 enfants (**figure 1**). C'est plus qu'en Île-de-France (22 %) et qu'en moyenne dans les régions de province (21 %). Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région la plus concernée par la pauvreté infantile après les Hauts-de-France. Ce constat s'explique en partie par une présence plus fréquente de familles monoparentales, davantage concernées par la pauvreté monétaire. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 24 % des enfants vivent au sein d'une famille monoparentale, part la plus élevée des régions de province. Les enfants de la région ont aussi un peu plus souvent un parent au chômage. En revanche, la part d'enfants vivant en famille nombreuse (trois enfants ou plus) est un peu plus faible. Par ailleurs, la pauvreté est plus intense : la moitié des enfants pauvres disposent d'un niveau de vie inférieur de 22 % au seuil de pauvreté (19 % en France de province).

Les disparités de niveaux de vie des enfants sont marquées entre les pôles et les couronnes des aires d'attraction des villes (**figure 3**). Les couronnes attirent des populations plutôt aisées, souvent en quête d'un habitat individuel ou d'un accès à la propriété. De ce fait, dans les couronnes, 59 % des enfants vivent au sein de territoires à niveau de vie assez élevé ou élevé, alors que c'est le cas de seulement 29 % des enfants des pôles. À l'opposé, dans les pôles, 55 % des enfants vivent dans un territoire à niveau de vie faible ou assez faible. Dans les territoires peu denses et peu peuplés situés hors attraction des villes, il n'y a pas de territoire de niveau de vie extrême. Cependant, plus d'enfants vivent dans un territoire à niveau de vie assez faible (42 %) que dans un territoire à niveau de vie assez élevé (26 %).

► 1. Part d'enfants selon le type de situation en 2018



► 3. Répartition des enfants selon le groupe de territoires de résidence, à partir des niveaux de vie



Corrections : Sujet Anatomie du Petit Bassin 24-25

ANALYSE DU TEXTE :

Titre : « Un quart d'enfants pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Thème principal : La pauvreté infantile en PACA, ses inégalités selon la situation familiale et la zone d'habitation.

Figures : Figure 1 : graphique à bâtons comparant la situation familiale des enfants par région. Figure 3 : graphique de répartition des enfants selon le groupe de territoires de résidence et les niveaux de vie.

• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- En PACA, 20 % de la population est composée d'enfants, et 1/4 d'entre eux sont pauvres, une proportion plus élevée qu'en Île-de-France (23 %) et en régions de province (21 %).
- Les familles monoparentales et les ménages avec au moins un parent au chômage sont plus représentés en PACA que dans les autres régions, aggravant la précarité des enfants.
- Les inégalités de niveau de vie varient fortement selon la zone d'habitation : les pôles urbains concentrent les enfants les plus pauvres, tandis que les couronnes accueillent majoritairement les familles aisées.
- Ces inégalités s'observent à deux échelles : régionale (PACA vs autres régions) et démographique (zones urbaines vs périurbaines vs rurales).

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- En quoi la situation familiale des enfants en PACA est-elle plus défavorable que dans les autres régions françaises ?
- Dans quelle mesure les inégalités de niveau de vie des enfants varient-elles en fonction de la zone d'habitation en PACA ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

I. Inégalités selon la situation familiale (Figure 1)

- **Familles monoparentales plus nombreuses en PACA (24 %) :** un seul salaire pour subvenir aux besoins des enfants, accentuant le risque de pauvreté.
- **Taux de chômage parental plus élevé (18 %) :** difficulté à trouver un emploi, possible lien avec la proportion de familles monoparentales.
- **Moins de familles nombreuses en PACA (32 %) :** le coût de la vie élevé pourrait décourager d'avoir plusieurs enfants.
- **Moins de foyers avec deux parents employés (62 %) :** lien possible avec le chômage élevé et les familles monoparentales.

II. Inégalités selon la zone d'habitation (Figure 3)

- **Dans les pôles urbains :** 55 % des enfants ont un niveau de vie faible ou assez faible, contre seulement 16 % dans les couronnes.
- **Dans les couronnes :** 84 % des enfants ont un niveau de vie au-dessus de faible — les familles aisées fuient les centres-villes.
- **Hors attraction des villes :** les niveaux de vie extrêmes disparaissent, la répartition est plus homogène (42 % assez faible, 32 % intermédiaire, 26 % assez élevé).

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Absence d'analyse des causes profondes :** le document dresse un constat mais n'explique pas pourquoi PACA concentre davantage de familles précaires.

- **Données non croisées avec les aides de l'État** : il manque une comparaison avec les allocations et dispositifs existants pour évaluer leur efficacité.
- **Absence de comparaison selon le sexe du parent isolé** : les inégalités salariales entre père et mère célibataires auraient pu enrichir l'analyse.
- **Données à compléter** : croiser avec le niveau d'études des parents, le type d'emploi ou les politiques locales permettrait une analyse plus fine.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Économique :

- **Bourses spécifiques aux familles monoparentales** : améliorer les échelons boursiers pour tenir compte des nouvelles réalités familiales.
- **Allocations supplémentaires** : renforcer les aides financières ciblées pour les familles avec un seul revenu.

Juridique :

- **Révision des allocations familiales** : les indexer sur le salaire parental commun et les adapter aux familles nombreuses.
- **Renforcement du droit au logement** : égaliser les prix de l'immobilier pour éviter la ségrégation spatiale des familles pauvres.

Sociale :

- **Accompagnement à la recherche d'emploi** : proposer des assistances et conseils pour les parents sans emploi.
- **Questionnement sociétal** : analyser et répondre à l'essor des familles monoparentales comme tendance de fond.

• Conclusion et ouverture

Ce texte met en évidence l'ampleur de la pauvreté infantile en PACA, qui dépend à la fois de la situation familiale (monoparentalité, chômage) et de la zone d'habitation (pôles urbains vs couronnes). Ces facteurs sont plus marqués en PACA que dans les autres régions françaises.

Il serait pertinent d'approfondir l'analyse en étudiant les causes profondes de ces inégalités, les aides existantes et leur efficacité, ainsi que les liens entre niveau d'études des parents et pauvreté infantile, afin de proposer des solutions adaptées et durables.

Questions et réponses

1. Pour vous, est-ce que les inégalités de richesses infantiles peuvent être liées au niveau d'études du ou des parents ? Et pourquoi ?

- Oui, le niveau d'études influence directement l'accès à des emplois mieux rémunérés et stables. Un parent peu diplômé aura davantage recours à des emplois précaires ou à temps partiel, réduisant ses revenus et augmentant le risque de pauvreté pour ses enfants.
- De plus, un niveau d'études plus élevé favorise une meilleure connaissance des dispositifs d'aide disponibles, permettant de mieux s'en saisir.

2. À votre avis, dans le cas des enfants vivant en dessous des seuils de pauvreté, y aurait-il un moyen de les aider financièrement ?

- Plusieurs leviers existent : renforcement des allocations familiales, bourses scolaires adaptées, aide alimentaire, accès gratuit aux activités périscolaires et aux soins.
- Un accompagnement social ciblé des familles monoparentales et des foyers avec un parent au chômage permettrait également de mieux orienter ces aides.

28. Sujet Pharmacie 24-25

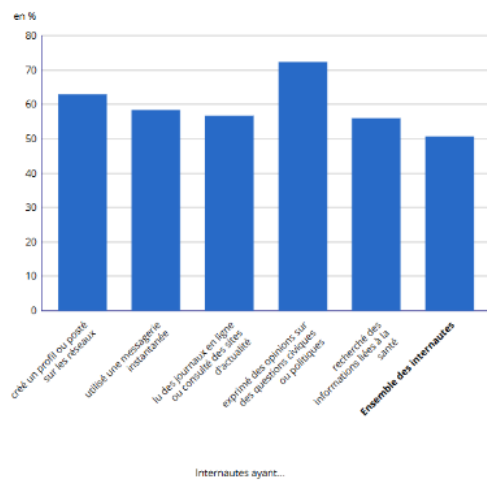
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

82 % des internautes protègent leurs données personnelles en ligne

En 2021, 51 % des utilisateurs d'Internet résidant en France hors Mayotte déclarent avoir vu au moins une information qu'ils jugent fausse ou peu fiable (infox) au cours des trois derniers mois, sur des sites d'information ou des médias sociaux (**figure 1**).

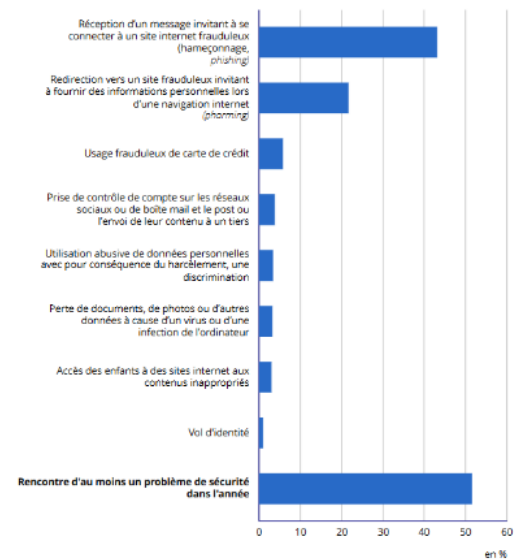
Outre le fait d'être exposés à des fausses informations sur Internet, les internautes font parfois face à des actes criminels ou malveillants en ligne. En 2019, 52 % des utilisateurs d'Internet ont été confrontés à au moins un problème de sécurité informatique au cours de l'année. Le plus souvent, il s'agit de tentatives de fraude en ligne que l'internaute peut déjouer. Ainsi, en 2019, 43 % des internautes ont reçu un message les invitant à se connecter à un site internet frauduleux (hameçonnage) et 22 % ont été redirigés vers un site frauduleux les invitant à fournir des informations personnelles lors d'une navigation internet (**figure 2**). 4 % des utilisateurs ont subi une prise de contrôle de leur compte de réseau social ou de leur boîte mail et l'envoi de leur contenu à un tiers sans leur accord, les personnes de 75 ans ou plus étant un peu plus souvent victimes que les autres de ces attaques. Les vols d'identité sur Internet sont beaucoup plus rares. Ils touchent 1 % des internautes, mais engendrent cinq fois plus souvent une perte financière pour la victime (dans 15 % des cas, contre 3 % pour l'hameçonnage). Par ailleurs, en 2019, 6 % des internautes ont déclaré avoir subi un usage frauduleux de leur carte de crédit. Le risque d'être la cible d'actes malveillants augmente avec la fréquence d'utilisation d'Internet : un utilisateur quotidien sur deux a déjà rencontré ce type de problème, contre seulement un sur quatre pour ceux qui utilisent Internet moins d'une fois par semaine. À fréquence d'utilisation égale, le risque d'être victime d'un problème de sécurité croît avec l'âge, le revenu, le niveau de diplôme et les compétences numériques.

Figure 1 – Part de personnes ayant vu au moins une infox en 2021, selon les pratiques en ligne



Lecture : 56,8 % des internautes ayant lu des journaux en ligne ou des sites d'actualité ont vu des infox, contre 50,6 % de l'ensemble des internautes.
 Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire, ayant utilisé Internet dans les trois mois précédant l'enquête.
 Source : Insee, enquête TIC 2021.

Figure 2 – Problèmes de sécurité informatique déclarés en 2019



Lecture : en 2019, 43,1 % des internautes déclarent avoir reçu un message qui les invite à se connecter à un site internet frauduleux.
 Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire, ayant utilisé Internet dans les trois mois précédant l'enquête.
 Source : Insee, enquête TIC 2019.

Corrections : Sujet Pharmacie 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « 82 % des internautes protègent leurs données personnelles en ligne »

Source : Texte sans auteur identifié, appuyé sur des figures issues d'enquêtes de l'Insee (enquête TIC 2021 et 2019).

Figures : Figure 1 : Part de personnes ayant vu au moins une infox en 2021, selon les pratiques en ligne.

Figure 2 : Problèmes de sécurité informatique déclarés en 2019.

• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- En 2021, environ 51 % des utilisateurs d'Internet en France ont vu au moins une information qu'ils jugent fausse ou peu fiable (infox) sur des sites ou réseaux sociaux — près d'un internaute sur deux, ce qui illustre l'ampleur du phénomène.
- En 2019, environ 52 % des utilisateurs ont été confrontés à au moins un problème de sécurité informatique dans l'année :
 - 43 % ont subi de l'hameçonnage (tentative de connexion à un site frauduleux)
 - 22 % ont été redirigés vers un site frauduleux (pharming) et 4 % ont perdu le contrôle de leur compte
 - 1 % ont subi un vol d'identité (entraînant des pertes financières plus importantes que l'hameçonnage) et 6 % un usage frauduleux de leur carte bancaire
- Le texte souligne également des inégalités : les personnes âgées, précaires, peu diplômées ou aux faibles compétences numériques sont davantage exposées aux risques en ligne.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Dans quelle mesure les fausses informations (infox) représentent-elles un danger pour les internautes français ?
- Quels sont les actes criminels et fraudes en ligne auxquels sont exposés les internautes, et quelle est leur ampleur ?
- Pourquoi certaines populations sont-elles plus vulnérables face à la cybercriminalité que d'autres ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- **Propagation des infox** : mauvaise vérification des sources, difficulté à distinguer fait et opinion, essor des réseaux sociaux laissant libre cours à toutes les publications et facilitant le partage massif d'informations non vérifiées.
- **Professionnalisation de la cybercriminalité** : sites non sécurisés facilement accessibles, manque de prudence des utilisateurs, éducation insuffisante à la protection des données, contrôle gouvernemental encore limité face à une impression d'impunité sur Internet.
- **Inégalités face aux risques numériques** : les personnes âgées, précaires et peu instruites sont moins informées des dangers du Web, moins à l'aise avec les technologies et donc plus facilement ciblées. Les personnes aux faibles compétences numériques manquent des outils et connaissances nécessaires pour se protéger.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Portée géographique limitée** : l'étude ne concerne que la France hors Mayotte. Une comparaison internationale permettrait de mieux situer la situation française.
- **Exclusion des mineurs de moins de 15 ans** : les deux graphiques portent sur les internautes de 15 ans et plus. Or les mineurs sont potentiellement très exposés aux infox et à la cybercriminalité.
- **Données vieillissantes** : les données les plus récentes datent de 2021. Depuis, les menaces numériques ont considérablement évolué (IA générative, deepfakes, etc.).

- **Manque de précision sur certaines affirmations** : les données sur les inégalités sociales et les pertes financières liées au vol d'identité ne sont pas sourcées dans le texte — on ignore les catégories sociales exactes concernées.
- **Absence d'analyse du rôle de l'État** : le texte ne traite pas des politiques publiques de lutte contre la cybercriminalité ni de la protection des données par les institutions.

• **Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?**

Économique :

- **Aide financière à la protection numérique** : développer des antivirus gratuits et accessibles, et allouer un budget dédié à la révision des politiques publiques en matière de services numériques.

Juridique :

- **Renforcement des sanctions** : amendes et peines plus sévères pour les cybercriminels, meilleure réglementation de l'accès à Internet pour les plus vulnérables.
- **Législation renforcée** : projets de loi pour la protection des données personnelles, meilleur filtrage des publications sur les réseaux sociaux (suppression des contenus frauduleux, signalement facilité).

Sociale :

- **Prévention et éducation au numérique** : campagnes de sensibilisation dans les écoles, collèges, lycées et associations, site gouvernemental dédié, prise de conscience collective (cf. affaire Brad Pitt / arnaques sentimentales).
- **Soutien aux victimes** : mise en place de groupes et forums d'entraide pour les victimes de fraudes en ligne, afin de mieux s'informer et se prémunir.

29. Sujet Maïeutique 24-25

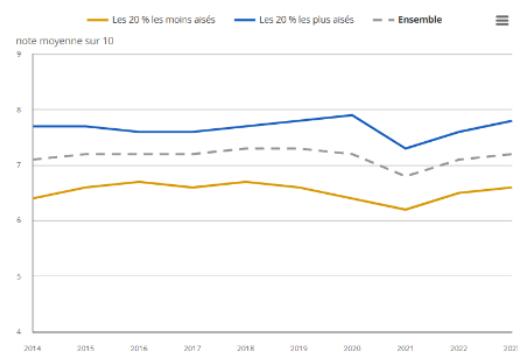
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

En France, la satisfaction dans la vie est la même qu'il y a 10 ans

La moitié de la population résidant en France (53 %) attribue une note de 7 ou de 8 sur 10 à la vie qu'elle mène actuellement. 19 % sont particulièrement satisfaits de leur vie et attribuent une note de 9 ou de 10 ; à l'inverse 21 % sont moyennement satisfaits et donnent une note de 5 ou de 6. Enfin, 6 % des personnes sont insatisfaites de leur vie et attribuent une note inférieure ou égale à 4. En France métropolitaine, depuis 2014, la note moyenne de satisfaction oscille entre 7,1 et 7,3 (**figure 1**). Seule exception, l'année 2021 où elle a atteint son plus bas niveau (6,8 sur 10), à la suite de l'épidémie de Covid-19 et des restrictions sanitaires.

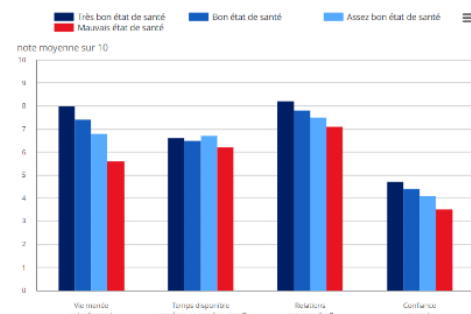
Les personnes déclarant un mauvais état de santé ont une satisfaction globale dans la vie en moyenne nettement plus faible que les personnes se jugeant en très bon état de santé (note de satisfaction de 5,6 sur 10, contre 8,0 sur 10, **figure 2a**). Se sentir en mauvais état de santé ou limité dans ses activités courantes altère également les autres dimensions du bien-être ressenties ici. Ainsi, seules 35 % des personnes s'estimant en mauvais ou très mauvais état de santé se déclarent souvent ou la plupart du temps heureuses, contre 83 % des personnes en très bonne santé (**figure 3a**). 39 % d'entre elles se sentent exclues de la société, contre 16 % des personnes en très bon état de santé. Elles ont également un sentiment de solitude plus marqué : 52 % d'entre elles se sentent seules parfois, la plupart du temps ou tout le temps, contre 24 % des personnes en très bon état de santé.

Figure 1 – Satisfaction dans la vie selon le niveau de vie de 2014 à 2023



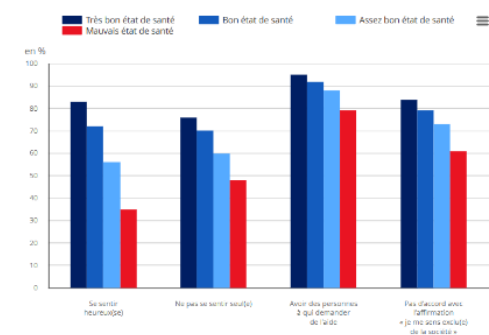
Note : Les 20 % les moins aisées sont les personnes avec un niveau de vie inférieur au 1^{er} quintile, les 20 % les plus aisées ont un niveau de vie supérieur au 4^e quintile.
Lecture : En 2023, les personnes les 20 % les plus aisées évaluent à 7,8 sur 10 leur satisfaction dans la vie qu'elles mènent actuellement.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 16 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV), de 2014 à 2023.

Figure 2a – Satisfaction et confiance selon l'état de santé



Note : Les indicateurs marqués d'une * sont mesurés début 2022, les autres début 2023.
Lecture : Les personnes s'estimant en très bonne santé évaluent à 8,0 sur 10 leur satisfaction dans la vie qu'elles mènent actuellement.
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 16 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2022 et 2023.

Figure 3a – Indicateurs de bien-être selon l'état de santé



Lecture : 83 % des personnes s'estimant en très bonne santé déclarent se sentir la plupart du temps ou tout le temps heureuses.
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 16 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2022.

Corrections : Sujet Maïeutique 24-25

ANALYSE DU TEXTE :

Titre : « La satisfaction de vie des Français »

Source : INSEE – enquête nationale sur le bien-être et les conditions de vie.

Figures : Figure 1 : graphique en courbe (satisfaction selon le niveau de vie). Figure 2 : diagramme en bâtons (satisfaction selon l'état de santé). Figure 3 : diagramme en bâtons (sentiment de bonheur selon l'état de santé).

• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- La satisfaction de vie des Français est globalement stable depuis dix ans, oscillant entre 7,1 et 7,3 sur 10, à l'exception de 2021 où elle a chuté à 6,8 en raison de la crise sanitaire (Covid-19).
- Plus de la moitié des Français (53 %) donnent une note de 7 ou 8 à leur vie, tandis que 19 % sont très satisfaits (9 ou 10), 21 % moyennement satisfaits (5 ou 6) et seulement 6 % insatisfaits (≤ 4).
- L'état de santé influe fortement sur la satisfaction : les personnes en mauvaise santé affichent une note moyenne de 5,6 contre 8,0 pour celles en très bonne santé, qui se sentent également plus heureuses et mieux intégrées socialement.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Quels sont les déterminants de la satisfaction de vie des Français ?
- Comment l'état de santé influence-t-il le bien-être ressenti et l'intégration sociale ?
- Pourquoi la satisfaction de vie est-elle restée stable malgré les événements des dix dernières années ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?

- **Déterminants de la satisfaction** : consacrer du temps à ce qu'on aime, entretenir de bonnes relations personnelles, faire confiance aux autres, disposer d'un réseau de soutien, être intégré dans la société et bénéficier d'un bon niveau de revenu (cf. Figure 1 — les 20 % les plus aisés attribuent une note de 7,8 en 2023).
- **Rôle central de la santé** : l'état de santé est un facteur essentiel du bien-être, influençant directement le niveau de bonheur (83 % des personnes en très bonne santé se sentent heureuses en permanence ou la plupart du temps — Figure 3), ainsi que l'exclusion sociale et la solitude.
- **Stabilité de la satisfaction** : elle pourrait s'expliquer par un équilibre entre améliorations et dégradations des conditions de vie (progrès technologiques d'un côté, crises économiques successives de l'autre).

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Type d'étude** : étude rétrospective, observationnelle et descriptive — elle dresse un constat mais n'établit pas de liens de causalité.
- **Critique de la source (INSEE)** :
 - Début 2020, l'indépendance de l'INSEE vis-à-vis du gouvernement a été remise en question, notamment sur le calcul du chômage et de l'inflation (l'Autorité de la statistique publique a toutefois tranché en sa faveur).
 - Durant le Covid, les enquêtes ont été réalisées uniquement par téléphone ou internet, excluant une partie de la population (personnes âgées, non-connectées).
- **Limites de l'enquête nationale** :
 - Absence d'analyse région par région pour cibler les zones les plus touchées.
 - Pas de comparaison avec d'autres pays pour contextualiser les résultats.

- **Données agrégées masquant des disparités** : la stabilité globale peut cacher des écarts importants entre certaines populations (jeunes, personnes âgées, catégories socio-professionnelles).

• Description des figures

Figure 1 – Graphique en courbe

- En 2023, les 20 % des personnes les plus aisées attribuent une note moyenne de 7,8 sur 10 à leur satisfaction de vie actuelle.

Figure 2 – Diagramme en bâtons

- Les personnes qui s'estiment en très bonne santé évaluent leur satisfaction de vie actuelle à 8,0 sur 10.

Figure 3 – Diagramme en bâtons

- 83 % des personnes en très bonne santé déclarent se sentir heureuses la plupart du temps ou en permanence.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Économique :

- **Santé publique et prévention** : mieux intégrer les politiques de santé publique pour améliorer la satisfaction de vie à long terme.
- **Insertion professionnelle** : favoriser la vie active et le maintien du lien social, vecteurs de bien-être.

Sociale :

- **Renforcement de la couverture sociale** : extension des allocations à la santé, stands de médecine générale dans les quartiers défavorisés.
- **Soutien psychologique** : encourager la consultation chez un psychologue, augmenter les subventions pour les personnes en situation de précarité.
- **Lutte contre l'isolement** : renforcer le lien social et les dispositifs de lutte contre la solitude.

Politiques publiques :

- **Suivi médical et psychologique** : rendre obligatoire un suivi régulier pour les populations les plus vulnérables.
- **Adaptation des systèmes de protection sociale** : limiter l'impact des crises (sanitaires, économiques) sur la satisfaction de vie des Français.

• Questions possibles du jury

- La stabilité de la satisfaction de vie en France signifie-t-elle que les conditions de vie n'ont pas réellement changé, ou bien que les Français s'adaptent aux évolutions socio-économiques ?
- Quels autres facteurs, en dehors de l'état de santé et du revenu, pourraient avoir une influence majeure sur la satisfaction de vie des Français ?
- La baisse de satisfaction en 2021 due à la crise sanitaire pourrait-elle avoir des effets à long terme sur la perception du bien-être en France ?
- Une politique publique axée uniquement sur la santé et l'insertion sociale suffirait-elle à améliorer la satisfaction de vie, ou faudrait-il agir sur d'autres aspects ?
- Comparée à d'autres pays, la satisfaction de vie des Français est-elle réellement élevée, ou bien la méthodologie de mesure influence-t-elle les résultats ?

30. Sujet Anatomie Tête et Cou 24-25

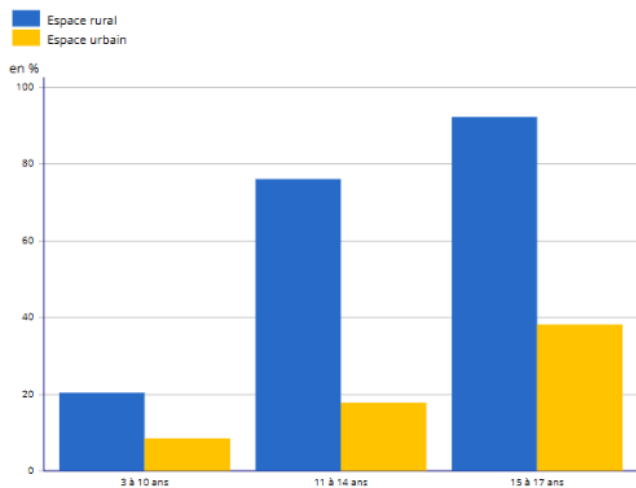
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Grandir en milieu rural : des trajets plus longs pour aller à l'école

Les jeunes ruraux de 3 à 17 ans sont plus souvent scolarisés hors de leur commune de résidence que les jeunes urbains (**figure 1**). Cet écart s'observe dès le début de la scolarité : entre 3 et 10 ans, 20,5 % d'entre eux changent de commune pour aller à l'école contre 8,6 % pour les jeunes urbains. Dans les territoires ruraux, toutes les communes ne disposent pas d'école et les regroupements sont plus fréquents qu'en milieu urbain. Certains parents peuvent aussi faire le choix de scolariser leur enfant dans une autre commune, celle de leur lieu de travail par exemple.

La proportion d'enfants scolarisés dans une autre commune que leur commune de résidence augmente fortement avec leur progression dans le système scolaire. Cela concerne 76 % des collégiens ruraux (18 % pour les urbains) et 92 % des lycéens vivant dans une commune rurale (38 % dans les communes urbaines). Ces proportions sont proches de celles observées pour l'ensemble des communes rurales de France. Pour les écoliers et collégiens scolarisés hors de leur commune de résidence, la distance moyenne entre le centre de la commune de résidence et le centre de la commune lieu d'étude est d'environ 13,5 km. Il y a peu d'écart entre territoires ruraux et urbains (**figure 2**). Cette distance s'accroît fortement lors du passage au lycée et un écart important apparaît entre les jeunes résidant en communes rurales et ceux vivant en communes urbaines : les jeunes ruraux de 15 à 17 ans scolarisés hors de leur commune de résidence parcourent en moyenne 24,2 km, soit 6,4 km de plus que les jeunes urbains. On retrouve le même phénomène d'éloignement pour l'entrée au lycée au niveau national : le trajet domicile-école des jeunes ruraux passe en moyenne de 10,5 km pour les 3 à 14 ans à 23,2 km pour les 15-17 ans.

Figure 1 – Part des jeunes scolarisés hors de leur commune de résidence en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018, selon l'âge et le type d'espace de résidence

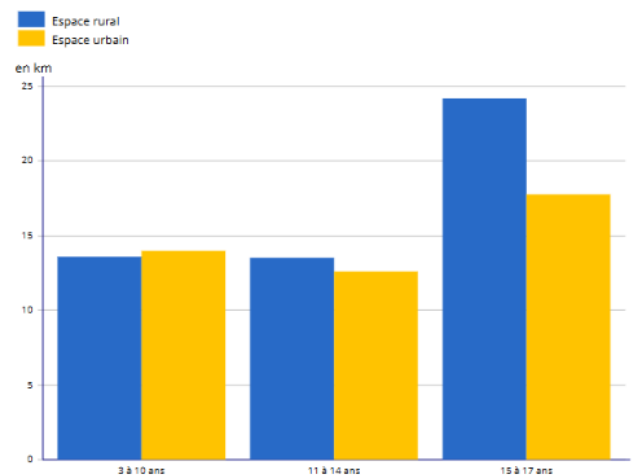


Lecture : 20,5 % des enfants de 3 à 10 ans vivant dans une commune rurale sont scolarisés hors de leur commune de résidence, contre 8,6 % de ceux vivant dans une commune urbaine.

Champ : jeunes de 3 à 17 ans inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

Figure 2 – Distance moyenne pour se rendre sur son lieu de scolarité (hors commune de résidence) en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018, selon l'âge et le type d'espace de résidence



Champ : jeunes de 3 à 17 ans, inscrits dans un établissement d'enseignement et scolarisés hors de leur commune de résidence.

Sources : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

Corrections : Sujet Anatomie Tête et Cou 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « Grandir en milieu rural : des trajets plus longs pour aller à l'école »

Source : INSEE

Date : 2018

Figures : 2 graphiques en bâtons. Figure 1 : part des jeunes scolarisés hors de leur commune en PACA selon l'âge et le type de résidence. Figure 2 : distance moyenne pour se rendre sur le lieu de scolarité selon l'âge et le type d'espace de résidence.

Thème principal : L'éloignement des jeunes par rapport à leur lieu d'étude selon le milieu de résidence (rural vs urbain).

• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- Environ 20 % des enfants de 3 à 10 ans vivant en milieu rural changent de commune pour aller à l'école, contre seulement 9 % en milieu urbain.
- 76 % des collégiens ruraux et 90 % des lycéens ruraux doivent changer de commune pour étudier, contre respectivement 18 % et 38 % pour les élèves urbains.
- Les jeunes ruraux de 15 à 17 ans scolarisés hors de leur commune parcourent en moyenne 24,2 km, soit 6,4 km de plus que les jeunes urbains.
- Ces inégalités s'accroissent avec l'âge, quel que soit le milieu de résidence, en lien avec la spécialisation croissante des filières scolaires.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Dans quelle mesure le milieu de résidence (rural vs urbain) crée-t-il des inégalités d'accès à l'éducation pour les jeunes en PACA ?
- Comment et pourquoi l'éloignement scolaire évolue-t-il en fonction de l'âge des élèves ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?**I. Inégalités d'accès à l'éducation selon la résidence (Figure 1)**

- **Manque d'établissements en milieu rural :** toutes les communes rurales ne disposent pas d'école, de collège ou de lycée, rendant les regroupements scolaires plus fréquents qu'en milieu urbain.
- **Choix parental :** certains parents scolarisent leur enfant dans une commune différente, parfois celle de leur lieu de travail, ce qui augmente artificiellement les chiffres.

II. Inégalités selon l'âge (Figures 1 et 2)

- **Spécialisation progressive des études :** au collège, les enseignements restent généraux, tandis qu'au lycée, le choix de filières (pro, général, technologique) ou de spécialités impose souvent un changement d'établissement.
- **Autonomie croissante :** en grandissant, les élèves accèdent plus facilement aux transports, et les parents leur accordent davantage d'autonomie, leur permettant d'étudier plus loin.
- **Augmentation des distances avec l'âge :** entre 11-14 ans (13 km) et 15-17 ans (24 km), la distance de trajet pour les ruraux double environ, illustrant l'accroissement de l'éloignement scolaire.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Étude descriptive sans analyse causale :** le document dresse un constat chiffré mais ne cherche pas à expliquer les causes profondes des inégalités observées.
- **Champ géographique limité :** l'étude porte sur la région PACA — une extension à l'échelle nationale, voire internationale, enrichirait considérablement les conclusions.

- **Absence de données sur les transports** : il aurait été pertinent d'étudier les moyens de transport disponibles pour évaluer leur impact sur la mobilité scolaire.
- **Impact scolaire non mesuré** : l'étude ne traite pas des conséquences de l'éloignement sur le niveau scolaire, la fatigue ou le décrochage des élèves.
- **Données socio-économiques absentes** : les revenus des ménages ne sont pas pris en compte, alors que les logements ruraux sont souvent moins chers — ce qui pourrait mieux caractériser le profil des élèves concernés.
- **Qualité des établissements non étudiée** : la qualité perçue des établissements urbains vs ruraux pourrait constituer une motivation supplémentaire à l'éloignement scolaire.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Sociale :

- **Meilleur encadrement des élèves éloignés** : les longs temps de trajet peuvent avoir un impact néfaste sur le niveau scolaire et le bien-être des jeunes — un suivi adapté est nécessaire.

Économique :

- **Construction de nouveaux établissements** : renforcer l'offre scolaire en milieu rural pour réduire les distances.
- **Amélioration des transports en commun** : plus d'horaires, plus d'endroits desservis, développement du covoiturage scolaire.
- **Développement de l'internat** : proposer des solutions d'hébergement pour les jeunes habitant loin de leur lieu de formation.
- **Aides financières aux familles** : soutenir les familles les plus démunies dans la prise en charge des frais de transport.

Juridique :

- **Norme de kilométrage maximal** : imposer une distance maximale réglementaire entre les établissements et les élèves, afin de garantir un accès équitable à l'éducation.

• Questions et réponses

1. Quelles sont les variables étudiées dans la figure 1 ?

- Les deux variables sont le lieu de résidence (rural ou urbain) et la tranche d'âge (3-10 ans / 11-14 ans / 15-17 ans).

2. Donnez des possibles conséquences de l'éloignement du lieu d'étude avec le lieu de résidence.

- Des frais supplémentaires (carburant, abonnement transport en commun), moins de temps disponible (pour les devoirs, les activités extra-scolaires), un éloignement social (moins d'occasions de passer du temps avec les camarades), ainsi qu'une anxiété et une pression supplémentaires (horaires de transport, embouteillages...).

3. Si vous étiez enseignant, pourriez-vous tolérer qu'un élève soit souvent en retard du fait qu'il habite loin ?

- Il serait d'abord nécessaire de chercher à comprendre la situation de l'élève. En cas de persistance des retards, en discuter avec le chef d'établissement et les parents, et proposer des alternatives adaptées : internat, autre moyen de transport, covoiturage avec des camarades...

31. Sujet Kinésithérapie 24-25

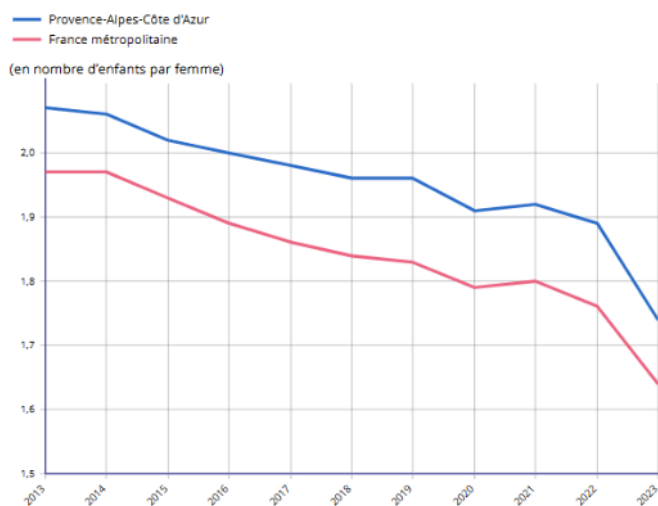
2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Bilan démographique 2023 – Forte chute de la natalité

L'évolution du nombre de naissances est déterminée d'une part, par le nombre de femmes dites en âge de procréer (de 15 à 49 ans), et d'autre part, par leur fécondité. Entre 2010 et 2019, la baisse du nombre de naissances était la conséquence à la fois d'une baisse de la population des femmes en âge de procréer et d'une diminution de leur fécondité. Depuis 2020, le premier facteur semble moins jouer. En effet, de 2020 à 2023, la population féminine âgée de 15 à 49 ans est globalement stable. En 2023, la baisse du nombre de naissances s'explique principalement par le recul de la fécondité. En 2023, l'indicateur conjoncturel de fécondité poursuit, et même amplifie, son cycle de baisse entamé il y a dix ans. Il s'établit désormais à 1,74 enfant par femme (**figure 1**). C'est plus qu'en France métropolitaine (1,64 enfant par femme) mais bien moins qu'en 2013 (2,07 enfants par femme). Sur un an, la baisse de la fécondité est particulièrement forte : elle était encore de 1,89 enfant par femme en 2022.

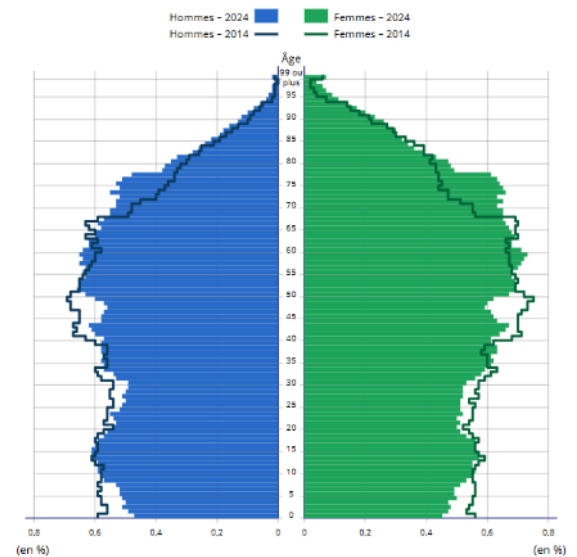
La région est plus âgée qu'en moyenne nationale : au 1^{er} janvier 2024, les 60 ans ou plus représentent 31 % de la population (28 % en France métropolitaine), tandis que les moins de 40 ans sont proportionnellement moins nombreux (respectivement 43 % et 46 %, **figure 2**). Le vieillissement de la population est également plus marqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur : en dix ans, entre 2014 et 2024, la part des 75 ans ou plus dans la population a progressé plus vite qu'en France métropolitaine (+2,1 points contre +1,4). La part des plus jeunes diminue au même rythme dans la région et en France métropolitaine. Sur dix ans, elle baisse de 1,6 point pour les moins de 20 ans et de 1,2 point pour les 20 à 39 ans.

Figure 1 – Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité entre 2013 et 2023



Note : Données 2023 provisoires arrêtées fin novembre 2023.
Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Figure 2 – Pyramide des âges de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2014 et 2024



Lecture : Les hommes de 23 ans représentent 0,55 % de la population totale au 1^{er} janvier 2024 et 0,56 % au 1^{er} janvier 2014.

Sources : Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2024 (provisoire) et statistiques de l'état civil.

Corrections : Sujet Kinésithérapie 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « Bilan démographique 2023 – forte chute de la natalité »

Source : INSEE

Date : 2024

Figures : Figure 1 : graphique en courbes de l'évolution de la fécondité entre 2013 et 2023. Figure 2 : diagramme en bâtons de la répartition de l'âge en Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 2014 et 2024.

Thème principal : La chute de la natalité dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, liée à la baisse de la fécondité et au vieillissement de la population.

• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- On observe une diminution des naissances depuis 2010, influencée par deux facteurs : le nombre de femmes en âge de procréer (15-45 ans) et l'indice conjoncturel de fécondité, passé de 2,07 à 1,74 en PACA.
- La chute est particulièrement marquée entre 2022 et 2023, dans un contexte d'avenir incertain (réchauffement climatique, crises économiques, guerres).
- La région PACA est une région vieillissante : les 60 ans et plus représentent 31 % de la population, contre 28 % en France métropolitaine, attirés notamment par la qualité de vie de la région.
- On observe parallèlement une diminution de la part des 20-39 ans de 1,2 point en 10 ans, réduisant le nombre de personnes en âge de procréer.

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Dans quelle mesure la baisse de la fécondité contribue-t-elle à la diminution de la natalité en PACA ?
- En quoi les caractéristiques démographiques propres à la région PACA accentuent-elles la chute de la natalité ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?**I. Diminution de la fécondité entraînant une baisse de la natalité (Figure 1)**

- **Évolution des mœurs et des projets de vie :** les femmes font des études plus longues, se concentrent davantage sur leur évolution professionnelle, et faire un enfant n'est plus le projet central de toutes les femmes. Le nombre de femmes en âge de procréer reste stable depuis 2020, mais leur fécondité diminue.

Figure 1 : diminution de l'indice conjoncturel de fécondité de 2,07 à 1,74 en PACA.

- **Avenir incertain pour les nouvelles générations :** le réchauffement climatique, les guerres, les pénuries et les crises économiques poussent de plus en plus de futurs parents à renoncer à avoir des enfants, faute de certitude sur un cadre de vie favorable.

Figure 1 : chute drastique de l'indice de fécondité entre 2022 et 2023.**II. Région PACA et chute de la natalité (Figure 2)**

- **Une région fortement vieillissante :** les 60 ans et plus représentent 31 % de la population en PACA contre 28 % en France métropolitaine. Ce vieillissement est lié à l'allongement de la durée de vie, aux effets du baby-boom d'après-guerre, et à l'attractivité de la région pour les retraités.

Figure 2 : les hommes de 60 ans représentent 0,63 % de la population en 2024 (0,7 % pour les femmes).

- **Une diminution du nombre de jeunes :** la part des 20-39 ans a reculé de 1,2 point en 10 ans dans la région. Ce phénomène s'explique par la mobilité des jeunes vers les grandes métropoles

françaises (Paris) ou étrangères, à la recherche d'opportunités professionnelles et de nouveaux horizons.

Figure 2 : diminution visible de la représentation des 15-40 ans entre 2014 et 2024.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Source fiable** : étude publiée par l'INSEE, organisme reconnu pour la qualité et la rigueur de ses données statistiques.
- **Comparaison limitée dans le temps** : l'étude compare deux périodes espacées de 10 ans — il serait intéressant d'avoir des données remontant aux années 1980-1990 pour une analyse plus longue.
- **Impact du Covid non approfondi** : l'étude est publiée après la crise sanitaire, mais ne mesure pas précisément l'effet de celle-ci sur la natalité.
- **Portée géographique restreinte** : l'étude se concentre sur PACA — une extension à l'ensemble des régions françaises, voire à l'international, permettrait de mieux contextualiser les résultats.
- **Conséquences sur les retraites non abordées** : la chute de natalité risque de déséquilibrer le système de retraites à long terme (moins d'actifs pour financer plus de retraités), une dimension absente de l'étude.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Sociale :

- **Rassurer les futurs parents** : créer les meilleures conditions pour avoir des enfants, avec des aides à l'installation dans la région pour les jeunes familles.
- **Sensibilisation écologique** : encourager les bonnes pratiques environnementales pour rassurer les générations futures sur leur avenir.
- **Accompagnement des jeunes** : suivi et aide pour l'insertion professionnelle et psychologique.

Économique :

- **Infrastructures adaptées aux familles** : hôpitaux et maternités de proximité, écoles, équipements petite enfance.
- **Emploi des jeunes** : augmentation des CDI, meilleure insertion professionnelle, poursuite des aides de la région Sud (E-PASS, PASS ZOU, bourse au mérite, Pass santé jeune...).
- **Promotion des pratiques écologiques** : investir dans des solutions économiques favorables à un cadre de vie durable.

Juridique :

- **Politiques natalistes** : s'inspirer des législations étrangères pour concevoir des mesures incitatives éthiques (élargissement des conditions de PMA, promotion de l'adoption, simplification des démarches administratives).
- **Quotas en entreprise** : mettre en place des quotas de jeunes salariés et de CDI pour les jeunes afin de les ancrer durablement dans la région.

• Questions et réponses

Sauriez-vous décrire les variables des figures 1 et 2 ?

- **Figure 1** : le nombre d'enfants par femme (indice conjoncturel de fécondité) en fonction des années (2013-2023).
- **Figure 2** : la répartition de l'âge de la population (en % de la population totale) en PACA, comparée entre 2014 et 2024.

Connaissez-vous des aides mises en place par la région ?

- **E-PASS** : aide pour la culture
- **PASS ZOU** : aide pour la mobilité des jeunes
- **Bourse au mérite** : pour les bacheliers ayant obtenu la mention très bien
- **Pass santé jeune** : pour la santé
- Indemnités de stages, etc.

Qu'est-ce que l'INSEE ?

- L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire. C'est la principale source statistique publique en France.

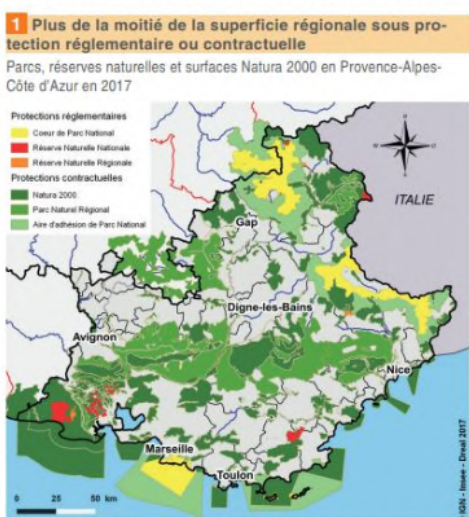
32. Sujet Odontologie 24-25

2024 – 2025 (Annaëlle Poirier)

Développement durable - Préserver la biodiversité reste un enjeu majeur

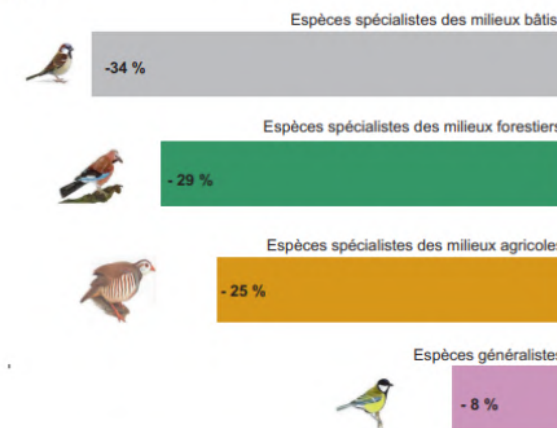
La région est dotée de beaucoup d'espaces naturels protégés et réglementés, qui contribuent au maintien de la biodiversité (**figure 1**). Ainsi, parmi les 7 parcs nationaux de France métropolitaine, 4 sont situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La surface terrestre de ces 4 cœurs de parcs s'étend sur 136 000 ha, soit 4,3 % de la superficie régionale, auxquels s'ajoutent 46 000 ha de surface maritime. Le territoire est également riche de parcs naturels régionaux (PNR). En 2015, sur les 49 PNR que compte le territoire métropolitain, 7 se trouvent dans la région. Ils couvrent 23 % de la superficie régionale. Deux autres (Sainte-Baume et Mont Ventoux) sont en cours de création ou à l'étude. Le réseau Natura 2000, au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne, vise à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ces sites concernent 30 % de la superficie régionale. La moitié du département des Bouches-du-Rhône est classée Natura 2000.

Dans le contexte aggravant du changement climatique, cette artificialisation menace la biodiversité. Par exemple, entre 2003 et 2013, les effectifs des 68 espèces d'oiseaux communs de la région observées par le programme de suivi temporel des oiseaux communs (STOC) ont fortement diminué. C'est particulièrement vrai des espèces vivant dans les milieux bâtis (moineau domestique, martinet noir...) dont les effectifs ont reculé de 34 % (**figure 2**). Les effectifs des espèces spécialistes des milieux forestiers (geai des chênes, rouge-gorge familier...) et des milieux agricoles (alouette des champs, perdrix rouge...) se sont également contractés. Les espèces généralistes (mésange charbonnière, pigeon ramier...) sont moins touchées. La baisse des effectifs d'oiseaux communs est un phénomène qui touche l'ensemble des régions françaises.



Note : Les protections par voie réglementaire (arrêtés préfectoraux ou ministériels, délibérations du Conseil régional) assurent strictement la préservation de la flore, de la faune et des écosystèmes. Les protections par voie contractuelle relèvent d'une démarche volontaire généralement entreprise par des conservatoires régionaux d'espaces naturels, des associations de protection de la nature et les parcs naturels régionaux.
 Source : Dreal/SDES, d'après les données réglementaires et contractuelles

2 Les effectifs des espèces d'oiseaux communs ont fortement diminué en Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Évolution de l'indice d'abondance des espèces d'oiseaux communs entre 2003 et 2013



Lecture : entre 2003 et 2013, la population d'oiseaux des espèces spécialistes des milieux bâtis a diminué de 34 % en Paca.
 Source : Muséum national d'Histoire naturelle, observation par des professionnels et amateurs bénévoles dans le cadre du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs)

Corrections : Sujet Odontologie 24-25**ANALYSE DU TEXTE :**

Titre : « Développement durable – Préserver la biodiversité reste un enjeu majeur »

Lieu : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Date : Observations et statistiques sur la période 2003-2015 (date de publication non précisée).

Figures : Figure 1 : carte des espaces naturels protégés dans la région. Figure 2 : graphique illustrant la baisse des effectifs des espèces d'oiseaux communs entre 2003 et 2013.

Thème principal : La préservation de la biodiversité en PACA face à l'impact du changement climatique et de l'artificialisation des territoires.

• Faites une synthèse / un résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation en quelques phrases

- La région PACA possède 4 des 7 parcs nationaux et naturels de France, couvrant 136 000 ha soit 4,3 % de la superficie régionale — des refuges essentiels pour de nombreuses espèces menacées.
- 30 % de la superficie régionale est classée sous le réseau Natura 2000 (Union européenne), témoignant d'un engagement fort en matière de conservation.
- Entre 2003 et 2013 (programme STOC), les populations d'oiseaux ont fortement diminué, notamment celles des milieux urbains (-34 %), forestiers (-29 %) et agricoles (-25 %), tandis que les espèces généralistes sont moins affectées (-8 %).

• Formulez la(les) problématique(s) du document

- Comment la préservation des espaces naturels peut-elle être renforcée face aux menaces actuelles (changement climatique, artificialisation) ?
- Quelles sont les conséquences de la diminution de la biodiversité sur l'écosystème régional ?

• Quelles sont la (les) hypothèse(s) que vous pouvez suggérer en réponse à cette (s) problématique(s) ?**I. Renforcement de la préservation des espaces naturels (Figure 1)**

- **Réglementations insuffisantes sur l'urbanisation :** les gouvernements n'ont pas encore généralisé des réglementations strictes sur l'utilisation des sols pour limiter l'artificialisation — seule une partie de la superficie régionale est sous protection réglementaire.
- **Implication insuffisante des populations locales :** par manque de sensibilisation, les habitants ne sont pas assez intégrés à la gestion des espaces naturels protégés, alors que leur participation est cruciale et urgente.
- **Besoin d'investissement dans la recherche :** un meilleur suivi de la biodiversité (comme le programme STOC – Figure 2) permettrait d'adapter les efforts de conservation et d'identifier les menaces émergentes plus efficacement.

II. Conséquences de la diminution de la biodiversité (Figure 2)

- **Perturbation des chaînes alimentaires :** la disparition d'espèces spécialisées déstabilise les équilibres trophiques et menace la stabilité des écosystèmes, tandis que les espèces généralistes (moins affectées, -8 %) peuvent proliférer.

Figure 2 : milieux bâtis -34 %, milieux forestiers -29 %, milieux agricoles -25 %, espèces généralistes -8 %.

- **Vulnérabilité accrue aux maladies et parasites :** un écosystème appauvri favorise la prolifération d'espèces nuisibles (ex : la diminution des oiseaux insectivores entraîne une augmentation des insectes phytophages).
- **Dégradation des services écosystémiques :** régulation du climat, purification de l'eau, fertilité des sols et pollinisation sont compromises, affectant directement l'agriculture et les secteurs économiques locaux.

• Analyser de manière critique les données de l'ensemble de la documentation

- **Absence d'évaluation des mesures existantes** : le texte ne mesure pas l'efficacité des dispositifs déjà en place (parcs, Natura 2000).
- **Manque de solutions concrètes** : face à l'artificialisation et au changement climatique, le document reste descriptif sans proposer de réponses opérationnelles.
- **Généralisation des impacts** : les conséquences sont évoquées globalement sans explorer les causes spécifiques propres à chaque milieu ou espèce.
- **Absence de projections futures** : aucune perspective sur l'évolution attendue de la biodiversité à court ou long terme n'est fournie.
- **Données partiellement datées** : les statistiques s'arrêtent à 2015 — une mise à jour avec des données récentes enrichirait considérablement l'analyse.

• Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?

Écologique / Sociale :

- **Corridors écologiques** : développer des corridors pour favoriser le déplacement des espèces entre les espaces protégés.
- **Reboisement et restauration** : promouvoir des projets de restauration des milieux naturels dégradés.
- **Sensibilisation et éducation** : intégrer les habitants et les acteurs économiques à travers des programmes de bénévolat, des interventions scolaires et des campagnes de communication.

Économique :

- **Partenariats public-privé** : encourager la collaboration inter-entreprises et les aides au financement pour la conservation.
- **Écotourisme** : développer des infrastructures écotouristiques pour valoriser les parcs et réserves naturelles tout en finançant leur préservation.

Juridique :

- **Intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire** : renforcer les réglementations sur l'urbanisation pour limiter l'artificialisation des sols.
- **Renforcement du cadre Natura 2000** : consolider l'application des directives européennes de conservation à l'échelle régionale.

• Questions et réponses

1. Quelles sont les principales mesures de protection de la biodiversité dans la région PACA ?

- La région met en place plusieurs mesures : création de parcs nationaux et régionaux (4 des 7 parcs naturels régionaux de France, couvrant 23 % de la superficie), et classification de 30 % de la superficie sous le réseau Natura 2000 — programme européen visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

2. Quelles sont les principales menaces pesant sur la biodiversité dans cette région, en particulier pour les oiseaux ?

- Les principales menaces sont l'artificialisation des territoires et le changement climatique. Les effectifs d'oiseaux ont chuté de 34 % en milieux urbains (moineau domestique, martinet noir), de 29 % en milieux forestiers et de 25 % en milieux agricoles entre 2003 et 2013. Les espèces généralistes comme la mésange charbonnière ou le pigeon ramier sont moins touchées (-8 %).

3. Quelle est l'importance du réseau Natura 2000 dans la préservation de la biodiversité en PACA ?

- Le réseau Natura 2000 constitue un cadre juridique et scientifique essentiel : 30 % de la superficie régionale est concernée, permettant la conservation d'écosystèmes précieux et la protection des espèces menacées, y compris des sites maritimes. Ce programme européen contribue à enrayer l'érosion de la biodiversité à grande échelle.